

Le Caveau, au 2063 rue Victoria (métro McGill)
844-1624 la petite boîte française où l'on mange bien.
Ambiance chaleureuse, service souriant et
menu à prix fort abordables, même le soir.
Soupes faites comme à la maison.

Québec avait déjà offert \$2.5 millions à Dome Petroleum

Ottawa achète les îles de Mingan au coût de \$5 millions

par Alain Duhamel

Le gouvernement canadien vient d'acquiescer pour la somme de \$5 millions l'archipel de Mingan, sur la côte nord du Saint-Laurent, au moment où le gouvernement québécois pensait bien conclure une transaction dans ce sens avec le propriétaire, Dome Petroleum, pour la moitié de ce prix, a-t-on appris hier.

La nouvelle, qui a eu l'effet d'un choc à Québec, a pour conséquence de soustraire un arrondissement naturel, classé en 1978 en vertu de la Loi des biens culturels, à l'autorité québécoise. Elle compromet le plan québécois de mise en valeur des îles élaboré patiemment depuis quatre ans par un comité interministériel en

concertation avec les organismes locaux.

« Notre beau projet tombe à l'eau », a déclaré hier le ministre des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), M. Guy Chevrette. « Comme administration publique, c'est économe de payer le double de ce que ça vaut », a dit M. Chevrette, qui a le sentiment d'avoir été pris de vitesse dans cette affaire. Il a ajouté qu'il étudiait diverses hypothèses de réaction parmi lesquelles se trouve celle d'une indemnisation.

L'archipel de Mingan comprend une quarantaine d'îles, disposées en chapelet dans le golfe Saint-Laurent, près de la Côte-Nord, entre la Baie Saint-Laurent et la Longue-Pointe de

Mingan, de part et d'autre de la municipalité de Havre-Saint-Pierre. Il offre un paysage unique et spectaculaire, sculpté par la mer et le vent.

Depuis deux ans au moins, il excitait la convoitise des gouvernements du Canada et du Québec lesquels y projetaient des parcs nationaux. Dome Petroleum, de Calgary, avait manifesté son intention de le vendre auprès des deux gouvernements.

Les discussions entreprises il y a deux mois entre le MLCP et Dome Petroleum paraissent en bonne voie de conclusion pour une somme d'environ \$2.5 millions. Il y a quelques jours, le conseil des ministres accordait au MLCP le mandat d'acheter. « Nous avions même l'idée

d'exproprier en cas d'échec », a déclaré M. Chevrette. Etant donné que le gouvernement québécois n'avait perçu aucun signe d'une semblable démarche à Ottawa, il avait résolu de transiger de gré à gré.

Or, le 25 mai, le gouvernement canadien s'informe du prix de vente des îles et offre \$5 millions. Avec un empressement qui étonne encore les parties en cause, l'affaire est conclue officiellement le 1er juin.

Dome Petroleum se défend bien d'avoir provoqué une surenchère entre les deux gouvernements qui, poursuivant les mêmes fins, ne cachaient pas leur désir de s'approprier en exclusivité la maîtrise d'œuvre d'un projet de mise en va-

leur de l'un des sites naturels les plus remarquables de tout l'est du Canada.

« En aucune circonstance, nous n'avons voulu jouer un gouvernement contre l'autre », a dit hier M. René Lemaire, porte-parole de Dome Petroleum. « Nous avons eu des discussions avec le gouvernement québécois, mais nous n'avons jamais reçu une offre ferme », a-t-il ajouté.

Depuis le classement des îles de Mingan en arrondissement naturel, en novembre 1978, le gouvernement québécois a dépensé au moins \$500,000 en études préparatoires à la mise en valeur et en aménagement des bâtiments du port de Havre-

Saint-Pierre aux fins d'un centre d'interprétation. Au printemps de 1981, à l'occasion d'un colloque sur l'archipel, il avait été convenu de les protéger par une série de statuts (parc de conservation, réserve écologique, parc ouvert au public, etc.) en tenant compte des caractéristiques naturelles, de la fragilité du milieu, des habitudes de fréquentation de la population et de la facilité d'y accéder. Encore récemment, M. Guy Chevrette écrivait à la municipalité régionale de comté: « Je tiens à dire qu'il ne peut y avoir d'intervention simultanée des ministères québécois et de Parcs Canada à l'égard de l'archipel de Mingan... Il doit être com-

Voir page 8: Mingan

Le taux de participation sur l'île passe de 13.5 à 16 %

Nouvelle victoire du MSC à la CECM

par Jean-Pierre Proulx

Dix-huit des dix-neuf candidats du Mouvement scolaire confessionnel (MSC) ont remporté hier la victoire aux élections scolaires de la Commission des écoles catholiques de Montréal (CECM).

Seul M. André Mathurin, le commissaire sortant dans le quartier 12, a été défait par M. Jean Brouillette, qui l'a emporté par une majorité de 130 voix.

Le taux de participation dans l'ensemble de l'île a par ailleurs grimpé quelque peu par rapport à 1980. Il est passé à 16 %. Il avait été de 13.5 % aux dernières élections.

La participation a augmenté dans cinq des huit commissions scolaires et en particulier dans les deux commissions scolaires protestantes. Elle a été de 12.8 % à la CECM (contre 12.1 % en 80), de 19.7 % à la CEPGM (12.1 %), de 22.2 % à Sainte-Croix (17.4 %), de 21.6 % à Baldwin-Cartier (17.2 %), enfin de 31.5 % à Lakeshore (19.9 %).

Par contre, elle a chuté à Jérôme-Le Royer, passant de 19.6 % en 80 à 18.5 % cette année. À Verdun, 22.4 % des électeurs ont voté contre 27.6 % il y a trois ans. Enfin à Sault-Saint-Louis, on est passé de 17.9 % à 15.5 % cette année.

Le président sortant de la commission scolaire Baldwin-Cartier et aussi président du Conseil scolaire de l'île, M. Jacques Mongeau, a attribué ce faible taux de participation à la période où se tiennent les élections, à la brièveté de la campagne électorale (une semaine), enfin à l'inégalité de traitement des candidats aux élections scolaires par rapport à ceux des élections municipales.

Le résultat de l'élection, a dit M. Mongeau, confirme à nouveau combien nous avions raison de réclamer des amendements à la loi.

Le projet de loi sur la réforme Laurin qui sera déposé d'ici quelques jours à l'Assemblée nationale apportera, pense-t-il, des améliorations substantielles au régime électoral.

Voici la liste des candidats élus hier dans chaque commission scolaire et, entre parenthèses, le pourcentage du vote qu'ils ont recueilli.

CECM

Quartier 1, Benoit Hubert (77 %); 2, Roland Pelletier (88 %); 3, Ray Doucet (57 %); 4, Estelle Trudelle (72 %); 5, Denise Brisard (75 %); 6, Michel Pallascio (76 %); 7, Norbert Lacoste (77 %); 8, Nicole Pace-Lalumière (47 %); 9, Rodrigue Tourville (40 %); 10, Jean-Guy Deschamps (76 %); 11, Carmen Millette

(71 %); 12, Jean Brouillette (48 %); 13, Umberto Di Genova (58 %); 14, Jeanette Milot (67 %); 15, Louis Bouchard (77 %); 16, Marcel Parent (80 %); 17, Bernard Grégoire (77 %); 18, Eric Renaud (62 %); André Corbeil (61 %).

CEPGM (incomplet)

Quartier 2, Laurence Patterson (85 %); 5, John N. Parker (57 %); 6, John A. Simms (73 %); 8, Gloria Freedman (86 %); 9, Elizabeth Anselme (51 %); 10, George Vathilakis (57 %); Winnifred Potter (93 %). Les quartiers 1, 3, et 4 avaient déjà été pourvus sans opposition.

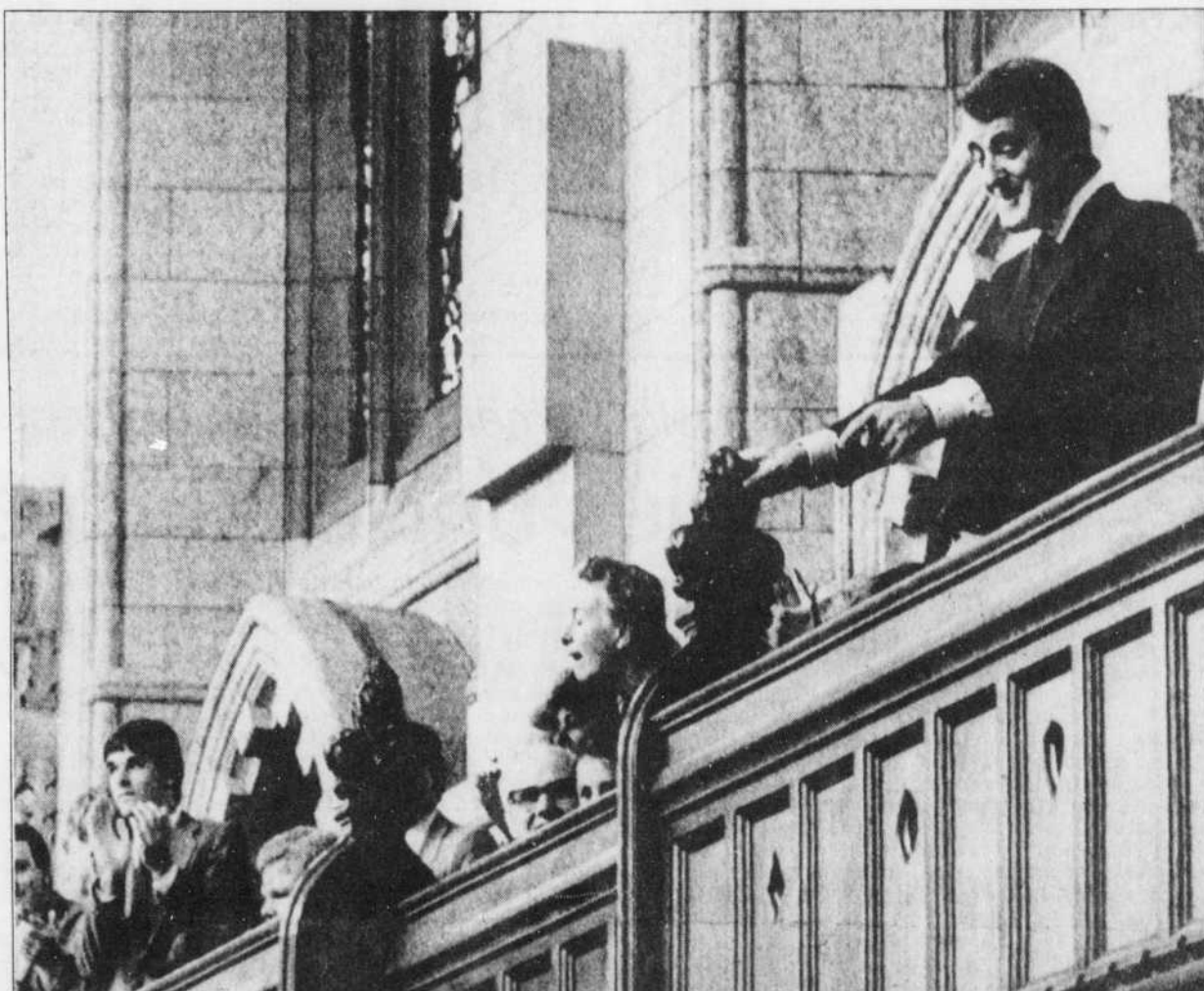
Jérôme-Le Royer

Quartier 1, Gilles Dion (52 %); 2, Josée Fillion (54 %); 3, Ghislaine Boisvert (70 %); 4, Guy Parent (73 %); 5, Gilles Caron (64 %); 6, Pierre Vidal (46 %); 7, Tarcisio Domini (41 %); 8, Alfonso Gagliano (35 %); 9, Giuseppe Morselli (42 %); 10, Jeff Guiducci (51 %); 11, Glerio Vittorio (43 %); Jeannette Masse (59 %); 13, Dominic Perri (79 %).

Sainte-Croix (incomplet)

Quartier 2, Jeanne-Mance Dufaux (74 %); 3, Jules Desrosiers (77 %); 10, Alan De Sousa (62 %). Les autres candidats ont tous été élus sans opposition.

Voir page 8: Candidats



Le nouveau leader du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, s'est rendu aux Communes hier où, de la tribune des visiteurs, il a été présenté aux députés par le leader de l'opposition, M. Erik Nielsen. Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, l'a félicité de sa victoire. Il a eu aussi de chaleureuses paroles pour M. Joe Clark et pour le courage, l'énergie et le dévouement dont ce dernier a fait preuve à la tête du Parti conservateur. A son arrivée au Parlement, M. Mulroney, accompagné de sa femme Milla et de ses trois enfants, avait rencontré par hasard M. Trudeau. Ce dernier, étonné, a demandé à M. Mulroney s'il venait déjà travailler. Le nouveau chef conservateur lui a répondu: « Non, on est venu vous voir avec les enfants ».

(Photolaser CP)

Tous deux reçoivent une ovation à la Chambre des communes

Mulroney maintient le cabinet de Clark

par Paule des Rivières

OTTAWA — Le nouveau chef du Parti conservateur, M. Brian Mulroney, a fait son entrée aux Communes hier. Il a toutefois dû se contenter d'envoyer des sourires silencieux du haut de la tribune où il est confiné jusqu'à ce qu'il se fasse élire député.

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, est apparemment impatient de croiser le fer avec son nouvel adversaire. Il a vivement souhaité que les conservateurs libèrent un siège rapidement pour que leur chef puisse retrouver son droit de parole aux Communes.

Plus tôt dans la journée, M. Mulroney s'était entretenu avec son caucus de députés, dont une majorité, il le sait bien, auraient préféré qu'il ne remporte pas

la victoire. Il a fait taire les grognons cependant en n'effectuant aucun remaniement au cabinet fantôme de son prédécesseur, M. Joe Clark.

D'ailleurs, si M. Mulroney a été applaudi chaleureusement hier, c'est M. Clark qui a reçu le plus vibrant hommage, à commencer par M. Trudeau. « M. Clark et moi divergeons d'avis sur beaucoup de questions mais je ne peux m'empêcher d'admirer son courage, sa ténacité et son dévouement envers le peuple canadien », a déclaré le premier ministre, déclenchant un tonnerre d'applaudissements.

M. Trudeau ne s'est pas étendu sur la victoire du Parti conservateur sinon pour féliciter le parti de cet événement démocratique qu'a été le congrès. À la sortie des Communes toutefois, il a opiné que « c'est intéressant et qu'il faut

dra que le Parti conservateur s'ajuste à de nouvelles idées ».

« C'est bon pour le pays », a-t-il dit. Puis, interrogé à savoir si la stratégie de son gouvernement n'allait pas devoir s'ajuster, elle aussi, il a répliqué que cette stratégie était « toujours on-doyante et diversifiée ».

Pour sa part, la présidente du Parti libéral, Mme Iona Campagnolo a émis l'opinion qu'un virage à droite du PC agrandirait l'espace du centre pour le Parti libéral.

Même si plusieurs, comme Mme Campagnolo, remarquent que la position qu'a jusqu'à ce jour exprimée M. Mulroney sur la constitution ressemble à celle de M. Trudeau des membres se demandant déjà à quel « recentrage » devra procéder M. Mulroney, entre « le séparatisme du Québec » et le « centralisme de Trudeau », surtout que le Parti québécois annonce son arrivée sur la scène fédérale aux prochaines élections.

En conférence de presse hier, le chef du Parti conservateur a dit que cette éventualité le laissait « indifférent », ajoutant simplement: « J'aurais pensé que son souci principal aurait été de

Voir page 8: Mulroney

Washington présente une demande officielle pour tester les missiles « Cruise » en Alberta

OTTAWA (d'après la CP) — Les États-Unis ont officiellement demandé au Canada hier de permettre dès le début de l'an prochain l'essai des missiles de croisière non armés sur son territoire.

L'opposition a réagi aux Communes en demandant que toute entente à ce sujet soit soumise à l'approbation de la Chambre.

Le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a refusé d'engager le gouvernement sur ce sujet et mis en doute la nécessité d'un débat quand, a-t-il fait remarquer, tous les candidats au leadership du Parti conservateur, y compris le candidat vainqueur, M. Brian Mulroney, se sont prononcés en faveur des essais du missile de croisière.

Le débat sur la question a été relancé hier à la Chambre des communes quand

le ministre de la Défense, M. Gilles Lamontagne, a fait savoir que le gouvernement avait été officiellement saisi d'une demande émanant du département américain de la Défense sur les essais du missile de croisière. Cette demande, a-t-il précisé, tombe sous le coup d'une entente-parapluie sur les essais nucléaires signée par les deux pays au mois de février.

M. Lamontagne a précisé que les fonctionnaires de son ministère allaient étudier le programme des essais et lui formuler une recommandation, qui sera analysée par les membres du cabinet avant que les États-Unis ne soient informés de la réponse du Canada.

À Vancouver, des centaines de personnes ont manifesté hier après-midi contre les essais des missiles de croisière au Canada et contre le déploie-

ment des missiles Pershing-2 en Europe. Ces manifestants étaient pour la plupart des délégués canadiens et américains à une manifestation religieuse.

Le ministre de la Défense a laissé entendre qu'une décision sur ces essais ne saurait tarder. Un haut fonctionnaire proche du premier ministre a déclaré pour sa part que cette décision ne pourrait être prise que tard cet été.

De l'avis de M. Allan McKinnon, ex-ministre conservateur de la Défense, et de l'avis également du leader du Nouveau Parti démocratique aux Communes, M. Ian Deans, cette décision pourrait cependant être prise dans les prochains jours. Les deux hommes prédisent toutefois que le gouvernement attendra l'ajournement d'été, le 30 juin, avant de faire connaître sa décision, pour éviter toute controverse.

Plusieurs mouvements pacifistes ont annoncé hier, en apprenant que les États-Unis avaient formulé leur demande officielle au Canada, qu'ils redoubleraient d'efforts pour convaincre le gouvernement de refuser de tester le missile de croisière dans les territoires situés au nord de l'Alberta et qui sont semblables à ceux que pourrait survoler le missile de croisière au-dessus de l'Union soviétique.

Les manifestants qui campent sur la colline du Parlement depuis 57 jours pour protester contre l'éventuelle tenue de ces essais des missiles de croisière au Canada, ont annoncé qu'ils se proposaient de demander à tour de rôle d'être reçus par le ministre de la Défense.

D'autres mouvements pacifistes et le Nouveau Parti démocratique s'opposent vivement à ces essais et font valoir

que ces essais ont valeur de symbole démontrant que le Canada n'est pas engagé dans la lutte contre les armes nucléaires.

Aux Communes, le premier ministre, M. Pierre Trudeau, a déclaré que si les conservateurs et les néo-démocrates tenaient tant à la tenue d'un débat sur le missile de croisière, ils n'avaient qu'à se prévaloir de la dernière journée de l'opposition, la dernière journée de la session, pour aborder le sujet.

M. Dean a déclaré par la suite que le NPD se proposait justement de mettre les essais du missile de croisière à l'ordre du jour de la journée de l'opposition et qu'il déposerait aux Communes aujourd'hui une motion de blâme à l'endroit du gouvernement pour son comportement dans cette affaire.



Pichollette
restaurant français
Déjeuners d'affaires
11 h 30 à 14 h 30
de \$5.00 à \$9.00
1020 rue St-Denis, Mt. 843-8502
Stationnement
privé et gratuit 25 Champs de Mars
Ouvert le soir de 17 h 30 à 23 h

les élections partielles du 20 juin

CHARLESBOURG: l'ancienne place forte perdue pour le PQ

par Bernard Descôteaux

QUÉBEC — « Ce sera difficile. Très difficile. Le vote va être dur à sortir ». Prudent, Clément Richard, à qui incombe la responsabilité de l'élection complémentaire de Charlesbourg, ne risque pas d'autres commentaires sur l'issue de cette élection le 20 juin prochain.

Prudent, le premier ministre, René Lévesque, n'ose lui aussi en dire plus. Utilisant le même genre d'euphémismes que son ministre il ajoutait vendredi à l'intention des militants de cette circonscription des mots qui ne trompent personne: « Rien n'est impossible si l'on travaille fort », a-t-il poursuivi devant ses militants restés malgré tout un peu incrédules.

L'incrédulité et le pessimisme sont de mise dans cette élection de Charlesbourg. Les euphémismes en effet cachent bien mal que cette circonscription, qui semblait une place forte pour le Parti québécois, est perdue pour lui. Et dans ces circonstances, le candidat péquiste, André Gingras, un professeur de l'École nationale d'administration publique (ENAP), n'est rien d'autre « qu'un gars bien courageux », comme on le dit dans l'entourage du premier ministre.

Le 20 juin, Charlesbourg viendra grossir l'opposition libérale à l'Assemblée nationale. Personne n'en doute. La seule question qui reste à évaluer est la majorité qu'obtiendra Marc-Yvan Côté, un spécialiste de l'organisation électorale qui a décidé cette fois d'être le candidat plutôt que l'organisateur. Celui-ci n'hésite pas à attribuer une majorité de 6,00 à 7,000 voix. Si cette prévision s'avérait juste, ce serait un retournement magistral de situation puisque, en avril 1981, Denis de Bellevue avait remporté le siège de Charlesbourg avec une majorité de 5,998 voix.

Débordant, l'optimisme de Marc-Yvan Côté est fondé. Comme les can-

didats libéraux de Saguenay et de Saint-Jacques, il profite tout d'abord de l'impopularité générale du gouvernement Lévesque, des effets négatifs de la situation économique et du chômage. À la différence de ses deux collègues, il jouit cependant de deux autres avantages.

Contrairement à ce qui se passe dans les comtés de Saguenay et Saint-Jacques, le parti libéral est un dernier son candidat dans Charlesbourg. Il y a bien un candidat indépendant, Jacques Daigle, mais c'est un « péquiste indépendant ». De plus cet indépendant est en mesure d'enlever à André Gingras quantité de votes de péquistes déçus désireux de régler son compte à leur gouvernement, à la suite des négociations du secteur public. Dans Charlesbourg, à la différence des deux autres circonscriptions, la négociation du secteur public est un enjeu électoral réel.



Clément Richard: pessimisme

Charlesbourg, comme toutes les autres villes de la région de Québec, elle vit au diapason avec le gouvernement. Banlieue sans industrie, sans centre-ville, sans cinémas, le gouvernement est le principal employeur. Tous les jours, une partie de la ville se vide pour aller à Québec. Dans une proportion d'au moins 25 %, les électeurs sont soit fonctionnaires, professeurs, employés d'hôpitaux qui influencent à leur tour parents, voisins, commerçants en parlant de leurs problèmes en relations de travail. Et ils n'ont pas oublié les événements des derniers mois.

Pendant un an, les négociations du secteur public ont été une préoccupation constante pour une bonne partie de Charlesbourg. Le candidat péquiste, André Gingras, reconnaît que cette question comptera: « Les enseignants constituent une clientèle relativement nombreuse qui n'est pas perdue en totalité pour le Parti québécois assure-t-il. Les groupes les plus durs sont débousoyés. Ils courent leur déception. On ne sait pas où aboutira ce mouvement d'humeur très fort. D'autres reconnaissent que le gouvernement n'avait guère le choix mais continuent à lui reprocher les moyens choisis », dit-il, espérant que ceux-là vaincront leur dépit pour voter pour lui.

Marc-Yvan Côté note que dans le porte-à-porte qu'il a fait dans tous les quartiers beaucoup d'électeurs péquistes lui ont avoué s'être sentis trahis par leur parti au point de remettre en cause leur adhésion à l'idée d'indépendance. Frappé durement pendant la négociation du secteur public par leur gouvernement, ils ont perdu confiance, dit-il.

Une bonne partie de ce vote péquiste déçu ne peut aller vers le Parti libéral. Le saut est trop grand même si quelques-uns franchiront la rivière. Le candidat indépendant, Jacques Daigle, s'offre tout naturellement pour recueillir ces suffrages. « Indépendant in-

dépendantiste », ce jeune avocat est le fils d'Amédée Daigle, l'un des fondateurs de la CSD. Très proche de la CEQ, il défend un programme équivalent à celui que défendait le Parti québécois durant ses années d'opposition. Il a d'ailleurs l'appui actif de l'ancien ministre Louis O'Neill et du député indépendant Guy Bisailon.

Le Parti québécois dénonce cette candidature comme étant la vengeance de la CEQ et des enseignants déçus.

André Gingras ne s'inquiète pas trop pour autant. « Malgré la désaffection d'une partie de nos militants, nous avons rempli rapidement notre structure électorale », affirme-t-il. Une grosse proportion de nos électeurs de 1981 est prête à voter encore pour nous et on essaie de voir une nouvelle clientèle, les gens de 45 ans et plus, les dirigeants de PME, les chômeurs, tous ceux qui ont vécu les effets de la crise économique et qui étaient sur le fond d'accord avec les actions prises par le gouvernement.

Le règlement de compte entre militants péquistes et syndicaux ne prend cependant pas toute la place dans cette élection. À l'occasion, on se décoche des flèches, mais dans le quotidien les questions locales prennent le dessus. Ignorée pendant des années, Charlesbourg en profite pour faire valoir ses griefs.

Les deux principaux candidats ont d'ailleurs une analyse assez similaire de la sensibilité de leurs électeurs. Sur les questions économiques, sociales et urbaines, ils sont arrivés à élaborer des programmes somme toute parents. Tous deux prônent par exemple l'implantation à Charlesbourg d'un projet moteur sur le plan économique.

Pour le libéral, ce projet moteur serait une sorte de Disney World à la québécoise qui jouterait le jardin zoologique de Charlesbourg. Rendu public vendredi, ce projet a fait dire au premier ministre en visite dans le



Marc-Yvan Côté: un projet moteur

comté que « c'est fou comme de la marder ». Pour le péquiste, ce projet-moteur doit être un centre hôtelier et de réunion qui pourrait attirer enfin à Charlesbourg d'autres visiteurs que les seuls touristes qui vont au jardin zoologique. De même on compte bien que le gouvernement, qui a toujours ignoré Charlesbourg lorsqu'il s'est agi de construire des édifices à bureaux gouvernementaux, donne un jour sa part à la banlieue.

Un autre sujet d'intérêt majeur pour une ville-dortoir est le transport. Les libéraux dénoncent l'inertie de l'ancien député péquiste, qui fut un temps ministre des Transports, pour dire que ses prédécesseurs à ce ministère ne se sont jamais gênés pour avantager leur circonscription. Au Parti québécois, on compte que sur ce sujet, comme sur la question des services municipaux, la visite qu'aura faite le premier ministre à l'hôtel de

ville aura pu le sensibiliser à ce genre de questions.

Au-delà de ces questions politiques, pour les deux principaux candidats, le premier sujet de préoccupation demeure l'organisation électorale. Avec rapidité, le candidat libéral a su mettre sur pied une machine bien huilée semblable à celles qu'il avait créées lors des compléments de Jean-Talon ou Louis-Hébert. Elle a déjà fait un tour complet de toutes les portes de la circonscription et entrepris une deuxième visite aux indécis. La machine péquiste ne s'est mise en marche de son côté que depuis une semaine. Ayant eu des difficultés de recrutement, elle a fait le pari du blitz des deux dernières semaines.

Comme ce fut le cas dans Louis-Hébert, la grande question au Parti québécois demeure sa capacité à faire sortir le vote. Jean-Pierre Cyr, l'organisateur péquiste, soutient que si le vote péquiste sort dans une proportion de 70 %, son candidat a alors des chances de l'emporter. Dans Louis-Hébert, le vote libéral était demeuré sensiblement le même à l'élection complémentaire qu'à l'élection générale. C'est le vote péquiste qui avait diminué de près de 10,000 voix.

Tout en tentant de miner la candidature de Marc-Yvan Côté, un parachuté de Matane dit-on en souvenir du temps où celui-ci fut député de 73 à 76 de cette circonscription, les péquistes axeront les derniers jours de leur campagne sur l'importance pour les électeurs d'exercer leur droit de vote. C'est leur seule chance, quitte à ce qu'une partie des électeurs péquistes aillent voter pour l'indépendant Jacques Daigle ou l'unioniste Jacques Arteau, un éducateur bien connu à sa pré-retraite. Avec l'appui du candidat défait à la convention péquiste, Jean-Paul Harvey, ce dernier compte bien recueillir une partie du vote des péquistes déçus.

Projet de loi sur le développement scientifique et technologique

Paquette et les universitaires sur la voie d'un compromis

par Rodolphe Morissette

Des compromis majeurs sont consentis aujourd'hui, tant au gouvernement que chez les opposants au projet de loi no 119 sur le développement scientifique et technologique, afin de créer un consensus parmi la communauté scientifique.

Les compromis proposés de part et d'autre visent tous à réduire le caractère autoritaire, aux yeux de plusieurs, du projet de loi dé-

posé à Québec le 2 juin. On reproche à ce dernier de pratiquer une brèche inquiétante dans l'autonomie des universités par rapport au gouvernement en matière de science et de technologie.

On remet également en question la mécanique d'une fondation-chapeau, qui alimente financièrement trois « fonds » spécialisés et qui, soumise comme les trois fonds à des « directives » du gouvernement, serait étroitement contrôlée par celui-ci.

Le ministre de la Science et de la Technologie et par ailleurs du projet de loi, M. Gilbert Paquette, a passé le week-end à réaménager plusieurs des articles litigieux du projet de loi. Il doit rendre les amendements publics en Chambre au plus tard aujourd'hui.

De source certaine, LE DEVOIR a appris que ces amendements élimineraient d'abord les dispositions du projet de loi ayant pour objet de soumettre à l'examen, voire aux recommandations

du ministre de la Science et de la Technologie, le fonctionnement des universités, les budgets et les plans de développement des « organismes publics », lesquels comprennent, dans le projet de loi, les universités.

Autre point litigieux: le ministre de S&T pourrait émettre des directives tant à la Fondation pour le développement de la S&T qu'à trois fonds spécialisés. Le ministre ferait disparaître cette disposition. On inverserait le processus: les

Fonds feraient plutôt des recommandations au gouvernement, qui les approuverait, ou non.

Vendredi dernier, le Conseil des universités, la Conférence des recteurs et principaux des universités du Québec (CREPUQ) et la Fédération des associations de professeurs d'université du Québec (FAPUQ) se sont opposés au projet de loi sous ces rapports. Des représentants de la CREPUQ avaient hier été consultés sur les amendements à proposer par

le ministre Paquette et, selon nos informations, ils s'en trouvaient satisfaits.

De son côté, le pdg du Fonds FCAC (« formation de chercheurs et action concertée »), M. Yvan Cliche, a proposé hier un compromis, auquel souscrivent en substance d'autres organismes parmi ceux qui ont manifesté leur opposition au projet de loi en commission parlementaire vendredi dernier. Il s'agit plus précisément ici du rôle de la Fondation et de ses rapports avec les trois Fonds. Si le gouvernement accepte de faire cette modification, M. Cliche souhaite que le projet de loi soit adopté dès ce mois-ci.

M. Cliche propose essentiellement d'éliminer la Fondation-chapeau et de transformer les trois Fonds spécialisés en autant de fondations relativement autonomes. Les trois fondations se donneraient par ailleurs un petit comité de coordination. La Fondation-chapeau, prévoit le projet de loi, a deux fonctions: solliciter et rece-

voir des dons, legs et subventions, puis les répartir, « en tout ou partie » entre les trois Fonds.

M. Cliche y voit une superstructure inutile, une oeuvre de bureaucratie, qui créera tensions et interférences pour rien dans le système, sans compter qu'elle coûterait cher aux contribuables (un conseil d'administration de neuf personnes, plus deux observateurs du gouvernement, puis des employés). Notre proposition vise à améliorer le projet de loi en faisant l'économie d'une structure et en préservant l'autonomie des trois « fondations » que deviendraient désormais les trois « fonds » spécialisés, explique M. Cliche.

Voilà du reste qui rendrait les trois Fonds plus semblables aux organismes subventionnaires du gouvernement fédéral en matière de recherche. Les recommandations du Fonds FCAC auraient l'aval du ministre de l'Éducation, M. Camille Laurin.

Rappelons que cette suggestion était déjà contenue dans le Livre blanc sur la recherche scientifique (« Un projet collectif », 1980), présenté alors par le Dr Laurin et soumis à une vaste consultation dans les milieux de la recherche.

Un autre des trois Fonds spécialisés, le Fonds de recherche en santé du Québec, dirigé par le Dr Jean-Gil Joly, souscrit en gros à la suggestion de M. Cliche. Il faisait parvenir hier au ministre des Affaires sociales, M. Pierre-Marc Johnson, un télégramme dans lequel il signifiait également ses inquiétudes au sujet du projet de loi 119. La FAPUQ souscrit également à l'idée.

De son côté, le Conseil du patronat du Québec a demandé hier au gouvernement de reporter à l'automne la sanction du projet de loi 119, « trop important pour être adopté à toute vapeur à la fin d'une session ». Le Conseil craint, comme les universités, le dirigisme du gouvernement en ces matières.

Projet de loi 109 sur le cinéma

Les Américains sont mécontents mais Richard refuse tout nouveau compromis

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Même si le ministre des Affaires culturelles a modifié de façon substantielle son projet de loi sur le cinéma (no 109), les distributeurs américains de films (communément appelés les « majors ») sont loin d'être satisfaits. Ils estiment que les exigences de la loi leur feront perdre la moitié de leurs affaires au Québec, au profit des distributeurs locaux.

En présentant ses nombreux amendements, au moment où une commission parlementaire entreprenait l'étude du projet article par article, M. Clément Richard a expliqué que les « majors » considèrent toujours le Québec comme un « domestic market » américain, ce qu'il

ne saurait accepter pour des impératifs culturels. Confirmant la teneur des principaux amendements, tels que dévoilés la semaine dernière par LE DEVOIR, le ministre a dit qu'il ne pouvait aller plus loin sur la voie des compromis. En réponse aux questions de l'opposition, il a confié que des « trocs » avaient été évoqués, tant avec les intéressés qu'avec le consul général des États-Unis à Québec, mais qu'il n'y a pas eu de menaces de représailles.

À tous, le ministre a rappelé les propos du premier ministre, M. Lévesque, voulant que les investissements américains sont les bienvenus au Québec, « sauf en matière culturelle ». Il n'est pas question, selon M. Richard, d'empêcher les films US d'être distribués et vus au Québec, mais plutôt d'empêcher que le réseau des distributeurs québécois soit avalé.

S'il n'y a pas de réseau québécois, estime le ministre, il n'y aura pas de production québécoise.

Quant aux « majors », pour qui le projet original équiva-

lait à l'expulsion pure et simple, ils reconnaissent que les contraintes désormais prévues sont moins rigoureuses. Mais ils estiment, selon leur procureur, Me Jacques Laurent, que la loi leur fera perdre la moitié de leur chiffre d'affaires au Québec, ne pouvant à l'avenir distribuer que les films dont ils sont eux-mêmes producteurs ou sur lesquels ils détiennent des droits mondiaux. Cette confiscation « ne se fera pas au

bénéfice de l'ensemble des citoyens (via une société d'État, par exemple), mais pour augmenter le chiffre d'affaires de quelques distributeurs indépendants du Québec, affirme l'avocat montréalais.

« C'est aussi inacceptable que si on disait à Eaton: tu as assez vendu de jeans, laisse ta place à d'autres maintenant », ajoute M. Laurent. Ses clients seraient disposés à laisser aux Québécois le marché des films

français, mais leur proposition écrite n'a reçu aucun écho ministériel. Qu'arrivera-t-il maintenant? L'avocat dit qu'aucune décision n'est arrêtée, mais il est possible que les « majors » décident tout simplement de s'en aller. Il y a aussi dans l'air un éventuel recours judiciaire sur un point précis. Sur un autre plan, M. Richard refuse toujours de resserrer les dispositions concernant la pornographie ou la violence faite aux femmes et aux enfants. Il explique tout simplement qu'il ne veut pas être le censeur des Québécois.

Lévesque ira en France à la fin du mois

PARIS (AFP) — M. René Lévesque, premier ministre du Québec, effectuera une visite officielle de travail en France du 27 au 29 juin prochain, à l'invitation du premier ministre français, M. Pierre Mauroy, a annoncé lundi un communiqué officiel.

Cette visite aura lieu dans le cadre établi depuis 1977 des rencontres directes et alternées entre premiers ministres français et québécois, précise le communiqué.

Le 26 juin, M. Lévesque séjournera d'abord à Lille (nord de la France) où il sera l'hôte de M. Mauroy, qui est aussi maire de la ville.

À l'issue de sa visite officielle, M. Lévesque sera reçu, le 30 juin, à Hautot Saint-Sulpice (200 km à l'ouest de Paris), lieu d'origine de ses ancêtres. Puis il se rendra en Suisse où il sera

reçu, le même jour, par le gouvernement de la République et Canton de Genève. Le 1er juillet, il sera l'invité du gouvernement de la République et Canton du Jura, à Dôle.

Au programme de la visite officielle sont inscrits des dossiers d'intérêt commun à la France et au Québec, dans l'ensemble des secteurs de la coopération, notamment l'économie, l'éducation, la culture, la science et la technologie, de même que le dossier de la francophonie. M. Lévesque participera aussi à divers événements publics.

LUTTEZ CONTRE LES MALADIES DU REIN
Donnez à la Fondation Canadienne des Maladies du Rein.



AUSTRALIE, FIJI, NOUVELLE ZÉLANDE, TAHITI
25 JRS 6000\$ VOYAGES
TRAVELAIDE
LA PREMIÈRE AGENCE DES QUÉBÉCOIS
845-8225 (Montréal) - 679-3777 (Longueuil) - 687-0880 (Laval)
Permis du Québec



l'information économique s'inscrit quotidiennement dans les pages du devoir.

le mercredi, un supplément hebdomadaire utile, fiable et accessible:

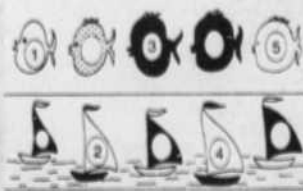
LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

guérin
l'éditeur
qui édite

éveil aux mathématiques chez les petits

Pauline Samson Hindson

Cahier de 185 pages, 4,50 \$



En vente dans les librairies:

4560 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 849-1112

Station Métro-Longueuil
Longueuil, Québec
Tél.: (514) 677-6525

168 est, rue Sainte-Catherine
Montréal, Québec
Tél.: (514) 861-5647

4440 rue Saint-Denis
Montréal, Québec
Tél.: (514) 843-6241

Saint-Jacques

L'avance du PQ ne serait que de 2%, selon Sorecom-Inci

par Pierre O'Neill

La lutte est serrée dans le comté de Saint-Jacques en vue de l'élection partielle du 20 juin; libéraux et péquistes sont nez à nez.

Les résultats d'un sondage réalisé, du 30 mai au 3 juin, indiquent que la candidate du PQ, Mme Jeannine Chéron, devançait alors par seulement 2% le candidat du PLQ, Me Serge Champagne.

Selon le directeur général du PLQ, M. Pierre Bibeau, ce sondage commandé par le parti à la firme Sorecom-Inci

révèle, en outre, que les autres partis en lice ne recueillent que des miettes et que l'Union nationale se classe au cinquième rang, en arrière des candidats du Parti des travailleurs du Québec et du Parti rhinocéros vert. Le sondage démontre également que la candidate péquiste est plus populaire que son adversaire libéral auprès des électeurs les plus scolarisés.

Lorsque le premier ministre Lévesque a annoncé l'émission des brefs électoraux,

il y a trois semaines, la plupart des observateurs prédisaient une victoire facile du PQ dans Saint-Jacques. Aujourd'hui, les forces déployées de part et d'autre portent à croire que les jeux sont loin d'être faits. Entouré de ministres, M. Lévesque a déjà fait deux apparitions dans le comté et il y reviendra, ce soir, en compagnie de M. Gérard Godin, ministre-député du comté limitrophe de Mercier et de Mme Huguette Lachapelle, député du comté de Dorion.

Pour leur part, les libéraux ont eu recours à Robert Bourassa, qui a effectué du porte-à-porte et visité des foyers pour personnes âgées, aux côtés du candidat, Me Serge Champagne. Le chef intérimaire, M. Gérard D. Lévesque, s'y rendra pour une troisième fois, cette semaine. Lors du lancement officiel de la campagne du candidat, le leader libéral était entouré d'une douzaine de députés de la région de Montréal. De plus, le PLQ a divisé le comté en quatre mini-circonscriptions électorales et y a attiré les députés Harry Blank, Germain Leduc, Maximilien Polak et Christos Sirros, qui ne cesseront le porte-à-porte que le jour du scrutin. Le candidat libéral dans le comté de Charlesbourg, M. Marc-Yvan Côté, dont la victoire est acquise, viendra également donner un coup de main, aujourd'hui, dans Saint-Jacques.

Cournoyer a refusé de se prêter au jeu des prédictions et il a même admis que les libéraux devront trimer très dur s'ils veulent conserver espoir de reprendre Saint-Jacques, qui avait donné une majorité de 7,585 voix à Claude Charron en 1981. M. Cournoyer, que l'on dit encore très populaire, visitera les électeurs du comté aux côtés du candidat officiel.

Le programme électoral que Me Serge Champagne a présenté hier à la presse comporte cinq thèmes: l'accès au logement; l'aide aux personnes âgées et aux défavorisés; l'aide à la jeunesse; l'amélioration de la qualité de vie; le rôle du député. Dans Saint-Jacques, 82% des habitations furent construites avant 1946, une donnée qui a amené Me Champagne à proposer la création d'une coopérative d'habitation visant à maximiser les effets des programmes de rénovation subventionnés par les gouvernements. Afin d'aider les citoyens de Saint-Jacques à bénéficier d'une éventuelle reprise économique, le candidat du PLQ entend mettre sur pied un service de main d'oeuvre qui guidera le chômeur vers l'employeur.

Faute de juge, Morrisette et ses 23 co-accusés n'ont pu comparaître

par Bernard Morrier

Vu l'impossibilité pour la Cour supérieure de trouver un juge disponible, la procédure d'accusation d'outrage au tribunal, qui devait débiter hier à l'endroit du Syndicat du transport de Montréal (qui regroupe les employés d'entretien de la CTCUM) et 24 de ses dirigeants, délégués syndicaux ou membres, a été reportée de deux semaines, soit au 27 juin.

Ces accusations, portées par la CTCUM, découlent de la grève illégale du 11 mai dernier, alors que ce jour-là, le juge Louis Tannenbaum, de la Cour supérieure, avait émis une injonction ordonnant le retour immédiat au travail.

Dans la même soirée, les membres du Syndicat du transport de Montréal avaient refusé, lors d'une assemblée, de se soumettre à l'injonction, ce qui par la suite devait amener l'Assemblée nationale à voter une loi spéciale qui, en plus d'ordonner le retour au travail sur-le-champ, décrétait la tutelle du syndicat.

Peu de temps après, la CTCUM annonçait le congédiement du président du syndicat en cause, M. Jacques Morrisette.

La requête de citation pour outrage au tribunal mande notamment que c'est à la suite de la recommandation personnelle de défier l'injonction et de poursuivre la grève, par M. Morrisette, qu'un vote ma-

ajoritaire a été pris à cet effet par les syndiqués dans la soirée du 11 mai. On reproche également à M. Morrisette d'avoir fait différentes déclarations aux médias qui ont eu pour effet de favoriser le défilé à l'injonction et la poursuite de l'arrêt de travail. D'ailleurs, plusieurs journalistes avaient été cités pour comparaître à titre de témoins hier mais, vu l'impossibilité de trouver un juge disponible, chacun a dû se soumettre à la remise imprévue.

Quant aux autres membres du syndicat, on soutient qu'ils ont porté atteinte à l'autorité et à la dignité du tribunal en ne décommandant pas la grève ou en la poursuivant.

Dans cette affaire, la CTCUM voudrait que tous et chacun des syndiqués soient condamnés à une amende avec ou sans emprisonnement.

Par ailleurs, une requête pour l'exercice d'un recours collectif des quelque 290,000 usagers de la CAM (Carte autobus-métro), lésés par l'arrêt de travail du 11 mai, sera entendue le 17 août prochain.

L'audition devait se faire hier mais, là encore, aucun juge de la Cour supérieure n'était disponible.

Si le recours collectif était exercé, puis gagné, cela signifierait que les usagers mentionnés auraient droit à un dédommagement de \$1,800,000.

Abus de confiance: la Cour d'appel renverse l'acquittement de Curzi

par Bernard Morrier

Dans un jugement unanime, la Cour d'appel vient de décider que le président-directeur-général de l'Office de développement économique de Longueuil, M. Jean Curzi, est coupable d'avoir commis un abus de confiance, entre décembre 1972 et décembre 1976, en acceptant d'une firme d'ingénieurs-conseils des avantages et bénéfices d'une valeur de \$2,122, en considération de sa coopération et ses recommandations au sujet de contrats confiés par la municipalité qui l'embauche.

Cette décision des juges Claude Bisson, Maurice Jacques et Roger Laroche infirme ainsi un verdict d'acquittement qui avait été prononcé en faveur de M. Curzi, par le juge John d'Arcy Asselin, de la Cour des sessions de la paix, à l'issue d'un procès de quelques jours, en novembre 1980.

Du même coup, les trois juges du plus haut tribunal du Québec retournent le dossier à la Cour des sessions de la paix, tout en ordonnant qu'une sentence soit imposée.

Selon ce qui avait été révé- lés au procès, outre d'oc- cuper la fonction de direc- teur général adjoint de la ville de Longueuil au moment du méfait reproché, M. Curzi était aussi directeur général du service technique de cette municipalité, alors que la société Lalonde, Tétreault & Associés, qui lui avait procuré les avantages mentionnés, agissait comme une firme d'experts engagés par Longueuil dans le cadre d'un projet appelé « Basse de plein air / Collectivité nouvelle ».

Lors de son témoignage devant le juge Asselin, l'ingénieur Jean Tétreault avait reconnu que lui-même et l'accusé Curzi étaient des amis de longue date et que ce dernier avait rendu de fiers services à la réalisation de plusieurs contrats, tant au niveau de collaboration du personnel des services techniques que de l'obtention de paiement de factures, « parce que ça traînait, puis on avait besoin de notre argent. Alors, émotivement peut-être, mais on avait décidé de voter \$500 (à M. Curzi) ».

Les juges de la Cour d'appel du Québec considèrent que, devant ce témoignage, le juge Asselin a refusé, de façon injustifiée, d'attribuer

aux faits qu'il a reconnus comme prouvés les conséquences juridiques prévues par le Code criminel et qu'en agissant de la sorte il a commis une erreur de droit déterminante permettant à la poursuite d'inscrire appel.

Pour le lancement officiel de son programme électoral, Me Champagne avait fait appel M. Jean Cournoyer, ancien député du comté (1969-1970) et ex-ministre du Travail sous le régime de Robert Bourassa (1970-1976). Interrogé par les journalistes, M.

C'est le début d'un crédit nouveau

... un tournant dans l'histoire de votre succès

Aujourd'hui Charles Roy franchit une nouvelle étape dans l'histoire de son succès: il accède à la nouvelle Marge-Crédit Personnelle de la Banque de Montréal. Comme lui, vous pourriez y avoir accès.

Une seule demande suffit!

Finis les tracas chaque fois que vous voulez utiliser le crédit que vous méritez. Une fois votre demande initiale acceptée, vous jouissez d'une source de crédit continue et renouvelable, établie selon l'état de vos affaires personnelles.

Une marge de crédit comme en affaires

Quand on est en affaires, on a souvent besoin d'un outil monétaire qui permette de fonctionner au jour le jour sans problème. Avec sa nouvelle Marge-Crédit Personnelle, la Banque de Montréal offre à ses particuliers le même outil pratique à taux avantageux.

De plus, ce taux est rajusté chaque mois pour les mêmes raisons que nous rajustons aussi le taux de notre marge de crédit commerciale pour nos clients privilégiés. Oui, avec votre propre Marge-Crédit Personnelle, vous devenez vraiment un client privilégié.

Pour vous, un chéquier spécial

Avec votre Marge-Crédit, vous obtenez un compte spécial vous permettant de faire des chèques et des retraits d'argent comptant au moyen d'un chéquier spécial. Votre chéquier vous donne droit également à des retraits dans les limites de cette Marge-Crédit et ce, dans toutes les succursales de la Banque de Montréal au Canada.

En fait, votre Marge-Crédit Personnelle vous permet de décider vous-même de vos prêts. Les limites correspondent à votre situation financière et peuvent varier de \$2 500 à \$50 000 et plus.

Renseignez-vous.

The advertisement features a large film strip graphic. Inside the film strip, there are several scenes: a man in a suit (Charles Roy) holding a checkbook, a couple in formal wear, and a man in a suit. The text 'Marge-Crédit Personnelle' is prominently displayed in a stylized font. Below the film strip, there is a small photo of Charles Roy with the caption 'Monsieur Charles Roy' and 'La Compagnie des Rences Pro'.



Banque de Montréal

Vous avez changé notre façon de faire crédit

Lamarre: le plein air a une ville!

par Angèle Dagenais

« Si la fierté a une ville, le plein air a une ville également », a déclaré hier le président du Comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, en présentant la programmation estivale du Service des sports et loisirs, dont le lancement avait lieu au Parc Maisonneuve sous une humidité et un soleil tout à fait caractéristiques des canicules montréalaises.

Selon M. Lamarre, il est possible de passer un été agréable à Montréal et de pratiquer « ses sports favoris sans avoir à quitter la métropole ». L'accent est mis cette année encore sur les sports nautiques et aquatiques praticables dans les îles de Terre des Hommes notamment, mais aussi dans 23 piscines extérieures, 81 patageoires et 26 piscines intérieures du territoire. Le Service des sports et loisirs estime à un million le nombre de Montréalais qui fréquentent les piscines extérieures au cours de l'été.

Pendant que les enfants terminent cette semaine et la semaine prochaine leurs examens de fin d'année, les inscriptions pour la plupart des activités estivales doivent être faites maintenant dans les quartiers et les grands complexes récréatifs. Un numéro à retenir pour tous renseignements: 725-6461. Les activités ne sont pas toutes gratuites, prière de s'informer.

Sur l'île Notre-Dame, le bassin Olympique, les canaux et le lac des Régates seront le siège encore une fois d'intenses activités pour tous ceux que la natation, la voile, l'aviron, la planche à voile, la plongée sous-marine, les cours de sécurité sur l'eau, etc., intéressent. Des sessions d'entraînement de deux semaines sont prévues pour en-

fants et adultes. En plus des activités nautiques, le service des Sports et loisirs organise pour une deuxième année une programmation récréative sur l'île Notre-Dame et l'île Sainte-Hélène par le biais de trois pavillons (Animation et Exposition des loisirs scientifiques et Village des petits). Un sentier écologique et historique (20 points d'intérêt), l'aquarium de Montréal, le Vieux Fort (avec sa Tour et son musée), les parcs naturels où de grands groupes de pique-niqueurs peuvent bénéficier d'un soutien technique (872-6093), etc., sont autant d'attractions des îles de Terre des Hommes.

La Ville organise en outre 50 clubs de vacances pour les jeunes de 6 à 12 ans, des activités pour les tout-petits dans les parcs, des cours intensifs de hockey, soccer (725-9125) et patinage artistique (276-2551). Le complexe sportif Claude Robillard offrira à nouveau deux camps sportifs de trois semaines chacun pour les jeunes de 7 à 14 ans afin de les initier à une multitude d'activités physiques individuelles et collectives. Le tennis est une activité de plus en plus populaire chez les Montréalais. Quelque 250 courts de tennis sont disponibles sur le territoire de la Ville; tournois et compétitions sont organisés tout au long de l'été dans neuf parcs municipaux ainsi que des cours de tennis (\$5 pour les jeunes, \$22 pour les adultes).

La Ville dispose enfin de pistes cyclables totalisant quelque 70 km aux quatre coins du territoire, notamment une longue piste de 15 km le long du canal Lachine. Celui-ci sera d'ailleurs le lieu d'intenses activités d'animation par Parcs Canada cet été (283-6054).

La concentration d'éther a souvent dépassé la norme à l'usine Expro

VALLEYFIELD (PC) — Entre 1979 et 1982, la concentration d'éther dans l'air à un bâtiment de l'usine Expro a souvent dépassé les normes maximales permises.

C'est ce qu'a soutenu hier le représentant syndical Claude Mainville à l'enquête publique sur la santé et la sé-

curité aux établissements de l'usine Expro, présidée par le juge René Beaudry.

La concentration d'éther dans la bâtisse 174 de la section de la première passe a dépassé « de deux à quatre fois » la norme permise pour une exposition de 15 minutes.

en bref...

■ Vaccin contre l'herpès?

LONDRES (d'après Reuter) — Des chercheurs britanniques ont mis au point un vaccin contre l'herpès, maladie pour l'instant incurable, qui s'est avéré efficace lors des premiers tests sur 100 volontaires. Toutefois, les scientifiques du Centre de microbiologie appliquée et de recherche de Porton Down, dans le sud de l'Angleterre, ont dit qu'il était encore trop tôt pour être sûr de son efficacité. L'herpès génital est d'origine virale; 20 millions d'Américains en seraient atteints, et il se propage au rythme de 500.000 personnes par année.

■ Moïse partiellement libéré

QUÉBEC (d'après PC) — Roch Thériault, le Moïse des temps modernes dont les aventures dans la forêt gaspésienne ont fait les manchettes ces dernières années, a obtenu hier du ministre de la Justice un congé à temps partiel pour une durée de quatre semaines. À raison de quatre jours par semaine, il pourra quitter sa cellule du Centre de détention de Québec pour travailler à la rédaction d'un livre qu'il compte publier à la fin de l'été. Sa libération partielle est assortie de l'interdiction de faire des déclarations publiques.

■ Boucher plaide coupable

SAINT-HYACINTHE (d'après PC) — Le comédien-animateur Guy Boucher, 44 ans, a plaidé coupable aux quatre chefs d'accusation qui pesaient contre lui, hier lors de sa comparution *pro forma* au Palais de justice de Saint-Hyacinthe. Il a préféré renoncer à son enquête préliminaire et s'avouer coupable. Le juge Michel Dumaine l'a aussitôt condamné à \$ 500 d'amende pour chaque chef d'accusation ou, à défaut, à six mois de prison. En outre, Boucher devra garder la paix pendant deux ans. Armé d'outils de cambriolage, il avait été arrêté devant une résidence mascoutaine le 16 mai dernier.

■ Le congrès Québec-France

Quelque 179 Québécois se rendront à Saint-Malo cet été pour participer au 3e congrès international des associations Québec-France et France-Québec, lequel aura lieu du 30 juin au 3 juillet. Les organisateurs attendent plus de 600 personnes, dont plusieurs personnalités françaises et québécoises. Le ministre des Affaires intergouvernementales et vice-premier ministre Jacques Yvan Morin représentera le gouvernement québécois. Le congrès portera sur les relations franco-québécoises, avec comme thème « dynamisme et développement ».

■ Visite du couple princier

LONDRES (d'après Reuter) — Le prince Charles d'Angleterre et son épouse, la princesse Diana, commencent aujourd'hui une visite officielle de deux semaines au Canada, qui sera pour les Canadiens leur première occasion de rencontrer la future reine. Ce voyage devait initialement avoir lieu l'an dernier mais avait été repoussé en raison de la naissance du prince William. Ce dernier, qui aura un an le 21 juin et qui avait fait la joie des Australiens et des Néo-Zélandais lors de la récente tournée du couple princier, ne sera pas cette fois-ci du voyage.

■ La sécurité aérienne

OTTAWA (d'après PC) — Un projet de loi longue-ment attendu pour créer une commission d'enquête indépendante sur les accidents et les dangers à la sécurité aérienne a été présenté hier par le ministre des Transports, M. Jean-Luc Pépin. Recommandée en 1981 dans le premier rapport de la Commission royale de la sécurité aérienne par le juge Charles Dubin, la Commission canadienne de la sécurité aérienne remplacerait le département de la sécurité aérienne de Transports Canada. M. Dubin estimait que le ministère ne pouvait enquêter adéquatement sur les accidents aériens à cause des conflits d'intérêt avec ses autres responsabilités.

■ Cominco en grève

TRAIL, C.-B. — Les 4.400 travailleurs de la société Cominco de Trail et Kimberley ont débrayé, hier matin, après avoir échoué dans leurs tentatives de renouvellement de la convention collective. Il s'agit de la première grève depuis 1974, alors que les syndiqués avaient quitté le travail pour quatre mois. Le dernier contrat de travail est expiré depuis le 30 avril. Le salaire horaire moyen s'élève actuellement à \$ 13,63. La compagnie a accusé des pertes de \$ 49,3 millions l'an dernier, fermant ses installations de Trail et Kimberley durant cinq semaines, au cours de l'été, afin de réduire ses stocks.

■ EPA ira en appel

OTTAWA (d'après CP) — La compagnie Eastern Provincial Airways demandera aujourd'hui à la Cour fédérale de renverser une décision du Tribunal des relations de travail du Canada qui la force à réembaucher tous les pilotes qui ont participé à une longue grève de 134 jours.

Décès du sénateur Maurice Lamontagne, le «père du fédéralisme coopératif»

OTTAWA (d'après la CP) — Tous les partis politiques ont rendu hommage hier au sénateur Maurice Lamontagne, si souvent surnommé « la conscience du Parti libéral », qui a succombé hier matin à une longue maladie.

Le sénateur Lamontagne avait occupé la présidence du Conseil privé et avait détenu le portefeuille de secrétaire d'État sous le gouvernement de M. Lester B. Pearson dans les années 1960. Hier, le premier ministre, M. Trudeau, a dit du défunt qu'il avait été, avec ses lutttes incessantes pour l'unité canadienne, le « père du fédéralisme coopératif ».

Un porte-parole du Parti conservateur, M. William Jarvis, a souligné que M. Lamontagne avait été un « grand Canadien » et rappelé sa chaleureuse et attachante personnalité tandis qu'un représentant du Nou-

veau Parti démocratique, M. Lorne Nystrom, a rappelé que M. Lamontagne avait été un ardent fédéraliste, un précurseur.

La mort du sénateur Lamontagne a été annoncée par un communiqué émanant du bureau du président du Sénat, M. Jean Marchand. Le communiqué précisait que M. Maurice Lamontagne avait succombé plus tôt dans la journée à une longue maladie. Il était hospitalisé au Centre médical de la défense nationale.

À l'annonce de sa mort, les unifiés ont été mis en berne sur les édifices de la colline parlementaire, et la Chambre haute a annulé sa séance d'aujourd'hui.

M. Lamontagne était né à Mont-Joli. Après des études en sciences économiques et en sciences sociales à l'université Laval et à Harvard, près de Boston, il s'était di-

rigé vers l'enseignement, à Laval et plus tard à l'université d'Ottawa.

M. Lamontagne était un ardent promoteur du fédéralisme et, comme tel, était considéré comme un rebelle par M. Maurice Duplessis. À cette époque, a rappelé hier M. Trudeau, il allait déjà à l'encontre de la ligne officielle de pensée au Québec en publiant un ouvrage lucide et courageux sur le fédéralisme canadien. « Depuis lors, il n'avait pas quitté les barrières », a déclaré M. Trudeau.

M. Lamontagne avait fait ses premières armes au gouvernement en 1954 alors qu'il avait été nommé sous-ministre adjoint aux Affaires du Nord dans le gouvernement de M. Louis Saint-Laurent.

À l'arrivée au pouvoir du gouvernement conservateur de M. John Diefenbaker, il était devenu conseiller éco-

nomique auprès de M. Lester B. Pearson, leader de l'opposition. Il s'était présenté sans succès aux élections de 1958 et de 1962 mais réussissait à se faire élire en 1963 dans la circonscription montréalaise d'Outremont-Saint-Jean et accédait vite à un portefeuille dans le premier gouvernement de M. Pearson.

Il devait démissionner en 1965 à la suite d'un scandale portant sur l'achat de \$ 4.000 de mobilier à crédit. On avait allégué à l'époque que M. Lamontagne avait accepté ces meubles en cadeau. Il s'était défendu d'avoir commis quelque immoralité. Le ministre des Postes d'alors, M. René Tremblay, avait également démissionné à la suite de son implication dans une affaire semblable de mobilier.

Hier, M. Trudeau, en faisant vraisemblablement allusion à cette époque, a rappelé que M. Lamontagne

avait reçu plus que sa part de coups dans un forum où les interlocuteurs n'étaient pas toujours caractérisés par leur rectitude et la noblesse de leurs pensées.

M. Pearson avait nommé M. Maurice Lamontagne au Sénat en 1967. Il y avait coprésidé deux importantes commissions sur la réforme constitutionnelle avec M. Mark MacGuigan, maintenant ministre de la Justice. Il avait également rédigé de nombreux documents sur le fédéralisme, dont certains ont été utilisés par les partisans du NON durant la campagne référendaire.

Il était, à mon avis, un des grands penseurs du Parlement, a déclaré M. MacGuigan hier. « C'était un gentleman, un ami loyal et un bon compagnon ».

M. Lamontagne laisse sa femme, née Jeanette Morin, de Québec, et trois enfants, Hélène, Pierre et Bernard.



Le sénateur Maurice Lamontagne

Baisse spectaculaire des décès par cancer du col de l'utérus

par Renée Rowan

Entre 1971 et 1981, les décès par cancer du col utérin ont diminué de 50,1 % au Québec. Le dépistage précoce des lésions précancéreuses, grâce à la cytologie, explique la chute considérable de cette forme de cancer.

Le Québec est à l'avant-garde dans ce domaine, selon le Dr Paul Bettez, de l'hôpital Notre-Dame, représentant de l'Association canadienne des pathologistes et membre du comité organisateur du 8e congrès international de cytologie qui s'ouvrira à Montréal dimanche prochain. Il se fait actuellement 1.100.000 examens de dépistage du col utérin par année au Québec, a-t-il déclaré au cours d'un entretien avec la presse.

Depuis sa mise au point par Papanicolaou en 1941, la cytologie (examen des cellules étalées sur une lame) a révolutionné la pratique médicale dans ce secteur d'activités. Un des experts québécois, le professeur Alexan-

dre Meisels, de l'hôpital Saint-Sacrement, à Québec, président du comité du programme scientifique du congrès, a reçu récemment le prix Papanicolaou, récompense prestigieuse accordée par Société américaine de cytologie pour l'ensemble de ses travaux.

Le Dr Meisels a établi une relation entre certaines infections virales du col utérin et le cancer du col. Cela a constitué un pas majeur dans la compréhension de cette forme de cancer. Il a observé des lésions précancéreuses ou cancer du col utérin chez les femmes sexuellement actives, surtout chez celles qui le sont à un âge précoce. En revanche, il n'y a pas de cancer du col utérin chez les religieuses. Ce qui l'a amené à établir une relation entre le cancer du col utérin et la vie sexuelle.

Le Dr Meisels insiste sur l'importance du test Pap pour toutes les femmes dès le début des relations sexuelles. « Ce que l'on dépiste, dit-il, ce sont généralement des

lésions précancéreuses qui sont faciles à traiter et qui ne se développent pas en cancer. Il s'agit de véritable prévention, ce qui explique la chute spectaculaire des décès par cancer du col utérin depuis dix ans. Malheureusement, poursuit-il, il n'en va pas de même pour le dépistage du cancer du sein: quand à l'examen on découvre une masse, c'est que le cancer est déjà présent.

Le plus grand problème qui subsiste, selon le Dr Meisels, c'est de rejoindre la population féminine récalcitrante, les femmes qui n'ont jamais eu un test Pap. Ce sont chez elles que l'on trouve un cancer du col utérin, cancer qu'elles auraient pu prévenir en se soumettant à un examen annuel, dit-il. Ce test est gratuit, il ne prend pas de temps et n'est pas douloureux. Il n'y a donc aucune excuse, affirme-t-il.

La FAS doit opérer un pénible redressement

QUÉBEC (PC) — Mise à pied temporaire de huit semaines des salariés et officiers syndicaux, gel de leurs salaires jusqu'au 30 avril 1984 et augmentation de la cotisation syndicale de .05% à partir du 1er avril 1984.

Ce sont les hypothèses que les délégués au congrès spécial d'orientation de la Fédération des affaires sociales de la CSN (FAS) qui se tient cette semaine à Québec devront examiner pour redresser la situation financière de l'organisme qui regroupe quelque 461 syndicats.

Un rapport du comité critique des finances révèle que la FAS a subi des pertes totales de \$1,5 million au cours de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 mars 1983.

La CEQ veut faire casser l'accusation

QUÉBEC (PC) — Le juge Robert Auclair, du tribunal du travail, a pris en délibéré hier une requête en cassation déposée par la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et rendra sa décision le 18 août.

La requête a été présentée à l'ouverture du procès de la centrale, de son président, M. Yvon Charbonneau.

« C'est principalement la négociation de cette année et ses résultats (les décrets) qui nous ont menés là », affirment les auteurs du document.

Ils précisent que les coupures salariales imposées par la loi 70 et les décrets ont entraîné une perte totale de revenus de l'ordre de \$875.000.

Selon le comité, les mises à pied et le gel des salaires des officiers permettraient de réaliser à court terme des économies de \$435.000 tout en évitant au moins cinq ou six mises à pied définitives.

Comme mesure de redressement à moyen terme, le comité propose par ailleurs de porter la cotisation syndicale de 40% à 45% à compter du 1er avril 1984.

Les projections révèlent que la FAS devra prévoir un déficit de plus de \$1 million à la fin de l'exercice 1984-86 si la cotisation est maintenue à son niveau actuel.

Le comité recommande enfin à la FAS de poursuivre jusqu'à l'automne la campagne de solidarité entre-prise auprès de ses syndicats affiliés. Jusqu'ici cette campagne n'a remporté qu'un succès mitigé. Les syndicats ont accepté de prêter quel que \$540.000 à la fédération, ce qui représente environ 50 pour cent de l'objectif.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS
Fondée en 1992
Brevets d'invention
Marques de commerce
Dessins industriels • Droits d'auteur
1514, Docteur Penfield
Montréal H3G 1X5 Tel: (514) 934-0272
Tél: 05-266-6556 Cade MARON
Télécopier international Xerox 400

DÉCAPAGE
DÉKABEK
866-0404
DÉKABEK LTÉE

TRAVAUX DE PHOTOCOPIE ET D'IMPRESSION URGENTS?
SCRIBEC
45 rue Jarry est - 387-2486

Les cahiers spéciaux du Devoir

Le point sur l'industrie du camionnage au Québec

Un article de Guy Deshaies à paraître dans le cahier spécial sur le «TRANSPORT ET COMMERCE EXTÉRIEUR», le 16 juin prochain.

Vous pouvez réserver votre espace publicitaire en appelant Francine Gingras, au 844-3361.

LE DEVOIR

211, rue Saint-Sacrement
Montréal, QC H2Y 1X1

INVITATION À UN DÉBAT PUBLIC

Le 8 juin 1983

TÉLÉGRAMME CNCP

- MADAME CELINE HERVIEUX-PATÉTE
- CHAMBRE DES COMMUNES
- M. PIERRE DENIGER
- CHAMBRE DES COMMUNES
- M. DAVID BERGER
- CHAMBRE DES COMMUNES
- M. LUC LARIVEE, PRÉSIDENT
- C.E.C.M.
- M. HERBERT MARX
- ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC
- M. DAVID AZRIELI, CHAIRMAN
- CANADIAN ZIONIST FEDERATION - EASTERN REGION
- M. BERNARD J. FINESTONE, CHAIRMAN
- CANADIAN JEWISH CONGRESS - QUÉBEC REGION
- M. MARVIN KNITKO, CHAIRMAN
- ISRAEL AFFAIRS CABINET
- B'NAI B'RITH CANADA - EASTERN REGION
- COMITÉ QUÉBEC-ISRAËL

À LA SUITE DES PROPOS QUE VOUS AVEZ TENUS PUBLICQUEMENT, IMPLIQUANT LA CEQ OU SON PRÉSIDENT, LE MQCR OU EAFORD, EN RAPPORT AVEC NOTRE RÉCENTE CAMPAGNE D'APPUI AUX PALESTINIENS ET LA VISITE DE SHARON, NOUS VOUS INVITONS OFFICIELLEMENT À UNE SOIRÉE-DÉBAT PUBLIC QUI AURA LIEU LE 16 JUIN À 20H. AU CEGEP DU VIEUX-MONTRÉAL, SALLE TRITORIUM. NOUS VOUS SUGGÉRONS UN FORMAT DE PANEL COM- PORTANT 4 REPRÉSENTANTS DE CHAQUE PART. AU NOMBRE DE NOS REPRÉSENTANTS, IL Y AURA LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL D'EAFORD, LE RABBIN E. BERGER ET Y. CHARBONNEAU. LIBRE À VOUS DE CHOISIR LES VOTRES. NOUS PROPOSONS QUE ME JEAN COURNOYER PRÉSIDE LES DÉBATS.

LA CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC (CEQ) LE MOUVEMENT QUÉBÉCOIS POUR COMBATTRE LE RACISME (MQCR)
FAC-SIMILÉ

LE PUBLIC EST INVITÉ

JEUDI LE 16 JUIN À 20:00 HEURES
CEGEP VIEUX-MONTRÉAL
255 est Ontario
Salle TRITORIUM (4^e étage)
Montréal



National Défense
Defence nationale

AVIS AU PUBLIC

CHAMP DE TIR DE FARNHAM (QUÉ)

Des exercices de tir de jour et de nuit se poursuivront au Champ de tir de Farnham (Qué), jusqu'à nouvel ordre.

Le champ de tir embrasse la zone suivante:

Ce champ de tir se trouve sur une propriété aux mains du MDN, située à l'intérieur des limites du Camu militaire de Farnham, sur la rive gauche de la rivière Yamaska, à environ 1 mille 3/4 au nord-ouest de Farnham. Il est possible d'obtenir un plan détaillé du champ de tir en s'adressant à l'officier du Génie/Construction de la BFC Montréal.

MUNITIONS ET AUTRES EXPLOSIFS ÉGARÉS

Les bombes, grenades, obus et autres explosifs analogues constituent un danger qui peut causer des blessures ou entraîner la mort. Ne ramassez pas ces objets et ne les gardez pas comme souvenirs. Si vous avez trouvé ou conservé en votre possession un objet que vous croyez être un explosif, prévenez la police de votre localité qui verra à en disposer.

Personne ne peut pénétrer dans la zone sans autorisation, et l'accès en est interdit.

PAR ORDRE

Sous Ministre
Ministère de la Défense Nationale

OTTAWA, Canada
17630-77

Canada

le monde

■ Le pape bien protégé

VARSOVIE (AFP) — Près de 40.000 policiers en uniforme et en civil ainsi que quelque 10.000 personnes du service d'ordre de l'Église veilleront sur la sécurité du pape Jean-Paul II pendant son séjour à Varsovie, a-t-on appris hier de source digne de foi. Cette partie émergée de l'iceberg, fait-on remarquer, donne une idée de l'ampleur des mesures de sécurité adoptées et mises en place par le gouvernement pour assurer, à chacune des huit étapes du voyage pontifical, l'intégrité physique du souverain pontife et le bon déroulement des offices religieux que le saint-père doit célébrer en présence de millions de ses compatriotes. D'autre part, indique-t-on, tout comme pendant le premier voyage du pape polonais dans sa patrie natale en 1979, une énorme colonne de Zomos (forces anti-émeutes) — plus d'une centaine de véhicules — se trouvera sans cesse dans les parages immédiats des lieux de rassemblement. Par ailleurs, pendant toute la durée des vols de l'hélicoptère à bord duquel le pape Jean-Paul II se déplacera en Pologne, aucun engin volant ne sera autorisé à prendre l'air. L'hélicoptère pontifical sera en permanence accompagné par deux autres appareils avec à bord des équipes des services de sécurité. De nombreux immeubles placés sur le parcours qu'empruntera le saint-père ont été inspectés et les concierges ont reçu l'ordre d'interdire l'accès des toits à qui que ce soit. Il s'agit notamment des hauts immeubles en bordure du stade du dixième anniversaire où le souverain pontife doit célébrer sa première messe en plein air à Varsovie. On croit savoir que leurs toitures ne seront réservées qu'à des policiers.

■ Élections en Chine

PÉKIN (AFP) — Le président de la République populaire de Chine sera élu samedi prochain par l'Assemblée nationale populaire (ANP, Parlement chinois), actuellement réuni en session, a annoncé hier l'agence Chine Nouvelle. L'ANP a entrepris des discussions sur les candidats aux postes de direction de l'État sans indiquer le nom du futur président, a ajouté Chine Nouvelle. Mais, selon des indications concordantes circulant depuis plusieurs semaines, il s'agit de M. Li Xian-nian, 78 ans, le 5ème personnage de la hiérarchie chinoise. La présidence de la République a été formellement rétablie dans la constitution chinoise entrée en vigueur à la fin de l'année dernière, après avoir été abolie lors de la révolution culturelle (1966-76). Son dernier titulaire était le président Liu Shaoli, mort en prison en 1969 après avoir été limogé par Mao Tsé-toung. Chine Nouvelle a précisé que les députés éliraient également un vice-président de la République, fonction qui aurait dû revenir, semble-t-il, à M. Liao Chengzhi, 75 ans, subitement décédé vendredi dernier à la suite d'une attaque cardiaque. Les députés doivent également élire un nouveau comité permanent de l'ANP ainsi qu'un président de la Commission militaire centrale — organisme nouvellement créé chargé de diriger les forces armées chinoises — et nommer un premier ministre sur proposition du président de la République.

■ Duel dans la Bekaa

BEYROUTH (Reuters) — Des chars syriens et israéliens ont échangé des tirs pendant une heure, hier soir, dans la plaine de la Bekaa, déclarent l'arabie et la télévision libanaise. La télévision a interrompu son programme pour annoncer dans un bulletin d'information que les chars des deux armées avaient échangé des tirs pendant une heure à proximité de la localité d'Hosh al-Hazimi, dans la vallée de la Bekaa. La télévision déclare que le duel a duré de 21 h 15 à 22 h 15 locales. Les tirs ont cessé, mais la tension demeure vive dans la région, à 15 kilomètres seulement de la frontière syrienne, ajoute-t-elle. Un porte-parole militaire israélien a déclaré qu'il n'avait aucune information faisant état de combats dans ce secteur. Mais les informations diffusées par la télévision, et auparavant la radio, semblent basées sur des témoignages directs. Si la nouvelle était confirmée, ce serait le premier incident sérieux au sol, entre forces israéliennes et syriennes face à face dans la Bekaa, depuis la fin des hostilités au Liban. Les informations de la radio et de la télévision ne donnent pas de précisions sur d'éventuelles victimes. Elles ajoutent que leurs correspondants ont assisté au duel d'assez loin.

■ Marche vers la démocratie

SANTIAGO (AFP) — Le Chili a entamé une « marche inexorable » vers le rétablissement de la démocratie, ont déclaré hier dans un communiqué les syndicats chiliens, organisateurs d'une nouvelle journée de protestation qui doit avoir lieu aujourd'hui. Le Commandement national des travailleurs (CNT), qui regroupe le syndicat des mineurs du cuivre ainsi que les centrales modérées ou de gauche, tolérées ou interdites par le pouvoir, ont à nouveau appelé à des manifestations pacifiques à l'occasion de cette journée. Les dirigeants ouvriers souhaitent ainsi que ne se renouvellent pas les incidents qui avaient marqué la dernière journée nationale de protestation, le 11 mai dernier, durant lesquels deux manifestants avaient trouvé la mort, et des centaines de personnes avaient été interpellées. Sans appeler cette fois-ci à des manifestations de rue, les syndicats ont demandé que les écoliers et étudiants ne se rendent pas aux cours.

■ Trêve sociale problématique

LISBONNE (AFP) — M. Mario Soares, premier ministre du nouveau gouvernement de centre-gauche portugais, n'a guère de chances d'obtenir la trêve sociale à laquelle il aspire pour mener à bien son plan d'assainissement, estime de nombreux observateurs à Lisbonne. La CGT, principale centrale syndicale, où prédomine l'influence du Parti communiste (PC) de M. Alvaro Cunhal, paraît déjà prête à engager le fer pour contrecarrer l'application de la politique de rigueur annoncée pour les mois qui viennent. Après quelques débrayages dans les transports en commun de Lisbonne jeudi dernier, le jour de l'investiture de la nouvelle équipe dirigeante, une grève dure est envisagée dans les postes à partir du 20 juin. À côté des difficultés chroniques du marché du travail, le problème crucial dans le domaine social est actuellement celui des salaires, de nombreuses conventions collectives devant être renégociées. L'inflation a atteint 22,7 % l'an dernier et se poursuit au même rythme.

La crise libanaise mine graduellement le gouvernement de Menahem Begin

par Victor Cygileman
(correspondance particulière)

Contrairement aux apparences, le gouvernement de M. Begin n'est pas vraiment affecté par l'offensive parlementaire de l'opposition travailliste (hier, une motion demandant le retrait du Liban, demain, une motion exigeant une commission d'enquête sur le fonctionnement du gouvernement en temps de guerre), qui espère miner la résistance du gouvernement en maintenant un feu roulant de critiques et de dénominations à la Knesset.

Même la perspective d'élections anticipées n'effraie pas encore les chefs du Likoud, forts de querelles intestines au sein du Parti travailliste, dont les dirigeants ne savent toujours pas s'ils doivent ou non faire appel à M. Yitzhak Navon pour augmenter leurs chances électorales.

Tout le monde affecte de vouloir des élections anticipées, mais en réalité personne, ni le Likoud, ni les travaillistes, ni le Parti national religieux ne sont intéressés à affronter l'électeur israélien dans un avenir immédiat.

Le parti de M. Begin craint le contre-coup de la guerre interminable au Liban, de l'inflation, des impôts impopulaires. Le Parti travailliste — un corps à deux têtes (pères et rabins), dans l'attente d'un troisième (Navon) — continue à douter de son « vote-appeal » et préférerait, au fond, attendre que la politique désastreuse du gouvernement Begin lui apporte la victoire sur un plateau d'argent. Le principal parti religieux, le PNR, idéologiquement déchiré et menacé de scissions, est encore à la recherche d'une nouvelle identité pouvant plaire à son électeur traditionnel.

À moins d'un développement imprévu,

toujours possible dans cette région du monde, Menahem Begin ne craint donc pas réellement que les travaillistes déposent une motion de dissolution de la Knesset dans les prochaines semaines. Cependant, le gouvernement actuel est bel et bien en danger, bien que ce danger ne vienne pas de l'extérieur. Le gouvernement de M. Begin semble condamné à creuser sa propre tombe et est littéralement miné de l'intérieur. La « gangrène » libanaise est au centre de cette décomposition.

« Je ne ferme pas l'oeil la nuit qui suit un communiqué de l'armée annonçant la mort d'encore un de nos garçons au Liban. Et quant se lève l'aube, je souffre d'apercvoir, devant ma maison, les calicots de Paix maintenant m'accusant de prolonger cette situation malheureuse », a déclaré le premier ministre Begin lors de la dernière réunion du gouvernement israélien.

« Si la guerre au Liban avait été couronnée de succès, tout le monde aurait applaudi. À présent, on cherche des boucs émissaires », a dit à la même réunion un ministre « dégoûté » par les attaques lancées contre Ariel Sharon. « Si le premier ministre ne met pas fin à nos dissensions internes, le gouvernement tombera, comme un fruit mûr, aux mains des travaillistes », fit un autre ministre israélien.

La vérité est que le gouvernement israélien ne sait pas comment se dépêtrer, sans perdre la face du guépier libanais. Cinq ministres ont réclamé un « redéploiement », ou un retrait partiel, de Tsaïhal au Liban. Le ministre de la Défense, Moshe Arens, soutenu, tacitement, (M. Begin ne parle pas beaucoup dernièrement) par le chef du gouvernement,

rejette tout retrait « précipité » et insiste sur la nécessité de coordonner tout mouvement des troupes israéliennes avec « nos partenaires, les États-Unis et le Liban ». Sans doute, Washington demande à Jérusalem de patienter, dans l'attente des conversations américano-syriennes. Cependant, si le gouvernement israélien hésite ce n'est pas parce que ses dirigeants ajoutent foi à un improbable accord avec la Syrie. Une évacuation unilatérale israélienne (même partielle) aujourd'hui, sans contre-partie syrienne, scellerait publiquement l'échec de l'aventure israélienne au Liban. Ce serait une perte de face, une défaite politique que les dirigeants israéliens éviteront tant que possible.

Le 500ème soldat israélien vient de tomber au Liban. En plus, il apparaît maintenant que l'on peut attribuer aux seuls commandos palestiniens l'accroissement de la guérilla dirigée contre l'armée israélienne. Selon les services de renseignements israéliens, différents groupes de combat libanais dressent des embuscades, minent les routes ou patrouillent les unités de Tsaïhal. Parmi les groupes de combat, les chiites d'El-Amal, le PPS (gauche libanaise), les druzes et d'autres encore.

« Tsaïhal doit faire face aujourd'hui à une population de plus en plus hostile. Les Libanais qui ont accueilli les troupes israéliennes avec des vivats, des fleurs, du vin, il y a un an, voient à présent dans l'armée israélienne une occupation étrangère, ennemie », constate, désabusé, un correspondant de la radio de Jérusalem.

Un malheur ne vient jamais seul. L'ambassadeur américain Morris Draper et le ministre des Affaires étrangères Eli Salem

annoncent, dans une interview télévisée, que « l'avenir du Golan sera discuté lors des prochains pourparlers américano-syriens sur les conditions de l'évacuation des forces étrangères du Liban ».

En outre, la situation au Liban fait l'objet de consultations entre Washington et Moscou. Voulant évidemment éviter de provoquer une nouvelle guerre syro-israélienne, les États-Unis semblent vouloir réviser leur politique d'ostracisme dirigée contre l'URSS, patron et protecteur de la Syrie.

Préoccupée par ce développement inattendu, Jérusalem a immédiatement fait savoir à Washington que le gouvernement israélien « rejette toute initiative visant à inclure l'URSS dans le processus de paix au Moyen-Orient et repousse toute négociation internationale sur le modèle de la conférence de Genève ».

Voilà où en est le gouvernement Begin, un an après « l'opération politico-militaire la plus brillante de l'histoire d'Israël » (Sharon dit). Sur la défensive. Menant des combats d'arrière-garde. Sans trop d'illusions.

Au lieu d'être devenu le maître de l'échiquier géo-politique de la région (comme le lui avait promis son ministre de la Défense d'alors), M. Begin voit sa partie d'échec compromise et le jeu lui échappant de plus en plus : au Liban, une alliance OLP-libanaise harcèle Tsaïhal, sous le regard goguenard des Syriens. Le statut du Golan, qu'il croyait avoir définitivement annexé, est remis en question. La destinée même d'Israël, qu'il pensait avoir choisie, remodelée souverainement, à l'abri d'interférences étrangères, est à nouveau débattue par les grandes puissances.

Pendant que la lutte au leadership du Labour s'accroît

Roy Jenkins abandonne la direction du SDP

LONDRES (Reuters) — Alors que Mme Thatcher poursuit son remaniement et que la lutte au leadership du Parti travailliste s'accroît, M. Roy Jenkins a annoncé hier qu'il abandonnait la direction du Parti social-démocrate (SDP), à la suite des résultats décevants du dernier-né des parti politiques britanniques aux élections législatives de jeudi dernier.

M. Jenkins, 62 ans, a fait savoir qu'à son avis son successeur devrait être M. David Owen, ancien secrétaire au Foreign Office travailliste, et co-fondateur du parti.

MM. Jenkins et Owen faisaient partie de la « bande des quatre » qui les premiers ont quitté le Parti travailliste en 1981, en raison de ses querelles intestines et de son « virage à gauche ».

Les deux autres, Shirley Williams et William Rodgers,

n'ont pas été réélus jeudi, victimes eux aussi du « raz de marée » conservateur.

Le Parti social-démocrate, allié au Parti libéral, espérait « briser le moule » de la vie politique britannique, dominée depuis un siècle par l'alternance entre les travaillistes et les conservateurs.

L'alliance avait remporté 25 % des suffrages, mais seulement 23 sièges, dont six seulement pour les sociaux-démocrates.

M. Jenkins serait devenu premier ministre si l'alliance avait remporté les élections, mais avait été quelque peu éclipsé par le très dynamique David Steel, leader du Parti libéral, pendant la campagne électorale.

M. Jenkins a déclaré qu'il avait consulté M. Steel avant d'annoncer sa décision. Il a ajouté qu'il n'abandonnait pas la politique pour autant.

« Au départ d'une législature qui durera manifeste-



ment quelques années, j'espère souhaitable que le SDP ait d'emblée un nouveau leader pour la prochaine élection ».

« Heureusement, avec la victoire de David Owen (aux élections) un tel leader est disponible », a-t-il ajouté.

M. Jenkins a émis l'espoir que M. Owen serait élu à la tête du parti sans opposition.

Roy Jenkins, qui fut leader adjoint du Parti travailliste dans les années 1970, après avoir été ministre sous Harold Wilson (successivement à l'Aviation, à l'Intérieur et aux Finances), avait démissionné de ce poste en raison des divergences au sein de la direction travailliste sur la CEE.

Il devint par la suite président de la Commission des communautés européennes. À la fin de son mandat à Bruxelles, il fit sa rentrée politique en Grande-Bretagne en participant à la fondation du Parti social-démocrate.

Dans l'intervalle, tandis que Mme Margaret Thatcher achevait la restructuration de son gouvernement, les

« bookmakers » de Londres présentaient hier M. Neil Kinnock comme le candidat le mieux placé pour succéder à M. Michael Foot à la tête du Parti travailliste, grand perdant des élections législatives.

Certains commentateurs jugent même le jeune Gallois (41 ans) déjà assuré d'un nombre de voix suffisant de la part des syndicats, des députés et des organisations travaillistes locales pour accéder à la direction du Labour.

M. Foot a décidé d'abandonner la tête du parti après l'écrasante victoire conservatrice au scrutin de jeudi. Son successeur sera désigné le 2 octobre par un collège électoral dominé par les syndicats, base traditionnelle du Labour.

Mme Thatcher poursuivait de son côté la redistribution des postes gouvernementaux,

en se concentrant sur les « junior ministers » — ministres qui n'ont pas rang de membres du cabinet.

Son remaniement, qui s'est notamment traduit par le remplacement de M. Francis Pym par sir Geoffrey Howe à la tête du Foreign Office, confirme sa volonté d'accroître sa politique de rigueur économique.

MM. Denis Healey et John Silkin, anciens candidats malchanceux à la direction du Parti travailliste, ont annoncé qu'ils ne brigueraient pas la succession de M. Foot.

Les rivaux déclarés de M. Kinnock sont MM. Roy Hattersley, 50 ans, et Peter Shore, 59 ans, qui ont tous deux l'expérience du pouvoir et se situent nettement à droite de M. Kinnock sur l'échiquier travailliste.

Le seul membre du Labour qui eut pu lui ravir les suffrages de l'aile gauche du parti était M. Tony Benn, mais ce dernier a perdu jeudi son siège aux Communes et n'est donc plus éligible à la direction.

Le nouveau chef de la formation sera désigné la veille du congrès annuel qui se tiendra à Brighton.

Ce sera le premier à être élu selon la nouvelle procédure adoptée voici deux ans, qui donne un rôle décisif aux syndicats. D'après les commentateurs, M. Kinnock serait assuré de la moitié environ des suffrages syndicaux, des voix d'une minorité substantielle de parlementaires et d'un appui considérable des groupes de circonscriptions.

Les Dix sont divisés sur la recherche d'une solution à la crise financière

LUXEMBOURG (Reuters) — Les ministres des Affaires étrangères de la Communauté économique européenne se sont réunis hier à Luxembourg pour tenter de se mettre d'accord sur une solution à la crise financière de la Communauté avant le sommet de vendredi à Stuttgart.

Le jour même, la commission européenne publiait un rapport indiquant que les dépenses agricoles, le poste grevant le plus le budget communautaire, progressaient d'environ 30 % cette année.

On dit de source diplomatique que les ministres restent très divisés et qu'il y avait peu de chances qu'ils se mettent d'accord hier sur un consensus.

Certains, comme la Grande-Bretagne et l'Allemagne occidentale, estiment qu'il faudrait faire des coupes sombres dans les dépenses. D'autres, notamment l'Italie et l'Irlande, considèrent qu'il faut en priorité augmenter les contributions à la Communauté pour renforcer son rôle.

La position de la France est plus nuancée. On fait observer dans les milieux diplomatiques que, cette année, elle devrait pour la première fois rejoindre la Grande-Bre-

tagne et la RFA dans le camp de ceux qui versent à la Communauté plus que ce qu'ils n'en reçoivent.

Les ministres ont axé leurs discussions sur un document de la RFA qui assure la présidence jusqu'au 1er juillet et propose de raccourcir les dépenses communautaires que si, parallèlement, des économies sont réalisées sur les programmes en cours.

Les délégués favorables à une augmentation des fonds communautaires y voient une trahison des principes qui ont présidé à la fondation de la CEE.

Selon certains délégués, M. Emiliano Colombo, ministre italien des Affaires étrangères, a été mis en demeure de retirer son nom du plan Genschler-Colombo par lequel, avec son homologue ouest-allemand Hans-Dietrich Genschler, il réclamait davantage de coopération politique au sein de la Communauté.

On a par ailleurs appris de source diplomatique que la Grèce et l'Irlande s'étaient opposées au déblocage d'une aide financière de 40 millions de dollars à Israël suspendue après l'invasion du Liban par Tsaïhal, l'an dernier.

Le Parlement européen avait réclamé ce déblocage la semaine dernière en ral-

son de la signature de l'accord israélo-libanais sur le retrait des troupes étrangères du Liban.

Le consensus nécessaire au déblocage ne pouvant être atteint hier, les ministres ont décidé de réexaminer la question dans le cadre d'une réunion ultérieure, dit-on de même source.

D'autre part, toujours à Luxembourg, les ministres européens des Finances ont approuvé de nouvelles direc-

tives renforçant le contrôle international exercé sur les banques et autres organisations financières opérant dans la CEE.

M. Hans Tietmeyer, secrétaire d'État ouest-allemand aux Finances, a expliqué au cours d'une conférence de presse que ces directives placeraient, par exemple, sous le contrôle de Bonn, la filiale luxembourgeoise d'une banque ayant son siège en RFA.

Ceci serait de nature à évi-

ter la réédition de scandales tels que celui de la Banco Ambrosiano dont la filiale luxembourgeoise, Banco Ambrosiano Holdings SA avait, échappant au contrôle des autorités italiennes tant que luxembourgeoises, accumulé un « trou » de 400 millions de dollars.

La sécurité est sur les dents en Corse

AJACCIO (Reuters) — La police a arrêté un homme armé d'un pistolet de gros calibre à proximité de la route où devait passer le président François Mitterrand quelques minutes plus tard, à son arrivée pour un voyage de deux jours en Corse, où il a réaffirmé que le peuple corse, « composante du peuple français, fait partie de la République française ».

Le commissaire Robert Broussard, chargé par le président en janvier de mettre un terme aux actes de violence dans l'île, a déclaré à Reuter qu'un nommé Xavier Pietri, 26 ans, connu pour ses liens avec les milieux séparatistes, a été interpellé à la périphérie d'Ajaccio, à proximité de l'endroit où le président devait passer en voiture, venant de l'aéroport.

M. Broussard a déclaré que l'homme était armé d'un pistolet 357 magnum, mais que l'on ne savait rien de ses intentions précises. Il a rappelé que Pietri avait déjà subi des troubles psychiatriques.

Selon l'agence ACP, un homme aurait également été interrogé, après la découverte d'un fusil démonté dans une valise qui se trouvait dans le coffre de sa voiture.

Plus de 2.500 gendarmes et policiers ont été dépêchés du continent pour renforcer les 2.000 hommes déjà en poste, en dépit de l'annonce par le Front de libération nationale corse d'une « trêve des bombes » pendant la visite du chef de l'État.

M. Mitterrand a déclaré à Ajaccio que son voyage devait contribuer « un peu... à contraindre toutes les lenteurs, s'il en est, à cesser à Paris et ici même ».

Le chef de l'État a réaffirmé que son gouvernement, s'il était disposé à faire avancer les réformes mises en oeuvre et la décentralisation, ne céderait pas aux revendications séparatistes.

BERGER
LE PASTIS À SON MEILLEUR

Les Dix
CONSEILS D'UNE LOI 82

l'autotestament

La façon sûre, simple et légale
de faire vous-même votre testament:

- Conçu par un notaire pour les situations courantes.
- Prix modéré.
- Enregistré et confidentiel.

Protégez vos héritiers des problèmes et des contestations de testament.

Informations gratuites à:
(514) 669-3510
ou à: 15 Boul Lévesque, Laval (Pont-Viau), H7G 1B3

N'ayez crainte...
la chaleur s'en vient!

CLIMATISEURS

Carrier
FEDDERS

LOCATION

VENTE • SERVICE
RÉSIDENTIEL / COMMERCIAL

VENTE
CLIMATISEURS
USAGÉS
(QUANTITÉ LIMITÉE)

Aussi: HUMIDIFICATION
ET PURIFICATION
(RÉPARATION DE TOUTES LES MARQUES)

PURIFI-TRONIQUE

5505 rue Papineau
Montréal, H2H 1W3 **527-3646**

RÉSIDENCE DE PRESTIGE

1674 à 1678 Boulevard St-Joseph est
AU COEUR DE LA VILLE

AVEC TOUTES COMMODITÉS (TOUT PRÊS)
CO-PROPRIÉTÉ INDIVISE
UNITÉS RENOVÉES À VENDRE

PRIX À COMPTER DE \$45.500.

UNITÉ DISPONIBLE POUR VISITE
IDÉAL POUR CELIBATAIRE OU COUPLE
QUALITÉ ARCHITECTURALE ORIGINALE
1 UNITÉ PARTICULIÈRE IDÉALE POUR
FAMILLE DE PROFESSIONNEL AVEC BUREAU SÉPARÉ
FINANCEMENT AVANTAGEUX

POUR INFORMATIONS
521-1774
VISITE SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
364-1567

Des couleurs confuses

LES grands débats qui ont marqué l'histoire récente des négociations constitutionnelles et l'évolution des rapports du Québec et du Canada ont été jugés sévèrement par le nouveau chef du Parti conservateur. Cette « introspection permanente » a façonné « un monument à la stérilité » et n'a rien produit selon ce dernier si ce n'est le rapatriement de la Constitution avec une Charte des droits considérablement amoindrie. Mais M. Mulroney ne s'est jamais dissocié de la démarche générale du gouvernement Trudeau. Il lui a même trouvé des mérites considérables.

Dispersées dans les textes qu'il a signés et reprises dans ses entretiens avec les principaux journalistes du pays, les positions constitutionnelles du nouveau chef conservateur apparaissent vagues sinon contradictoires. Le successeur de M. Joe Clark est un pragmatique et un négociateur. Il préfère aux débats généraux et globaux la recherche d'arrangements pratiques et le compromis honorable. Mais ce pragmatisme n'est pas sans références. Ces dernières demeurent flottantes, sans unité et insuffisantes.

M. Mulroney ne croit pas « à la théorie des deux nations, de cinq nations ou de dix nations ». Il y décline un ferment corrosif pour l'unité du pays. Il rejette toute formule qui donnerait à une province un avantage sur une autre. Mais dans un deuxième temps, le nouveau chef du PC affirme que le Québec est différent des autres provinces, voire même « très différent ». D'où sa responsabilité historique dans les domaines linguistiques et culturels, responsabilités qui sont uniques en Amérique du Nord.

De cette vision assez voisine de celle de M. Trudeau, le chef conservateur a tiré quelques conséquences majeures. La première vise la politique fédérale du bilinguisme qu'il appuie généralement tout en regrettant des « décisions frivoles » susceptibles de transformer en adversaires du bilinguisme ceux-là même qu'il faut convaincre de sa nécessité.

Au sujet de politiques provinciales des langues, M. Mulroney trouve anormal que 600,000 francophones de l'Ontario n'aient pas des droits « écrits, solides et irréversibles dans une constitution ». Il a promis d'en débattre avec M. Davis et de chercher à convaincre Queen's Park de la nécessité d'une politique linguistique voisine de celle retenue par le gouvernement de Fredericton.

Le chef conservateur n'a jamais contesté le bien-fondé d'une politique québécoise visant la protection de la langue française au Québec, en particulier quant à l'utilisation de cette langue dans les milieux de travail, « depuis l'usine jusqu'au conseil de direction ». Mais il n'a pas hésité à critiquer certains aspects de cette politique, notamment les éléments qu'il juge discriminatoires envers les immigrants.

S'agissant du fonctionnement du régime fédéral, le successeur de M. Joe Clark a récemment emprunté à ce dernier la notion d'un pays des régions. Il a dénoncé à maintes reprises l'usage fait par Ottawa de son pouvoir de dépenser et fustigé les incohérences et les frustrations accompagnant selon lui la multiplication des empires fédéraux dans des domaines de compétence provinciale, notamment dans celui de l'éducation.

De la dernière négociation constitutionnelle, le chef conservateur dresse un bilan inquiétant. Après avoir qualifié de « défectueuse » la politique conduite par le gouvernement Lévesque, de vicieuse l'organisation même du front commun des provinces et de fonctionnaires théologiens du PQ les négociateurs québécois, M. Mulroney fait du document constitutionnel présenté par le gouvernement Trudeau au Parlement « le meilleur possible dans les circonstances ». L'éclatement de la notion d'unanimité des gouvernements du Canada pour définir un nouvel ordre constitutionnel ne trouble pas le chef conservateur. Cette unanimité n'ayant jamais été, selon lui, une caractéristique évidente de notre histoire. M. Mulroney s'empresse d'ajouter que les droits historiques du Québec ne devraient pas être diminués dans quelque aventure constitutionnelle que ce soit. Mais de l'avis même de la Cour suprême, ces droits ont été limités par l'entente constitutionnelle que M. Mulroney approuve par ailleurs. Le chef conservateur juge les garanties constitutionnelles encaissées comme répondant aux attentes des Canadiens et des Québécois.

Mais la nécessité d'inclure éventuellement le Québec dans l'entente constitutionnelle n'échappe pas au chef conservateur. Dans un premier temps, M. Mulroney qui avait déjà disqualifié le droit de veto se dissocia de la position de M. Clark et contesta la formule de la pleine compensation. Cependant, dans l'entrevue qu'il accordait au DEVOIR le 2 juin dernier, il se montra plus souple sans renverser sa première position. L'aspirant au poste de Pierre Elliott Trudeau a répété à maintes reprises qu'il n'imposerait pas au Québec une modification constitutionnelle sans son accord. Mais dans le même temps, il ne se dissocia pas d'une démarche qui a précisément emprunté cette voie.

Au-delà de ces questions de principes et de contenu, M. Brian Mulroney étale son expérience et ses succès de négociateur. Mais sur la méthode de la négociation et les contenus de cette dernière, il refuse de dévoiler ses couleurs sinon pour exiger du gouvernement du Québec un acte de foi dans le Canada et un engagement éventuel de ne plus tenir de nouveaux référendums et fait de cet engagement une condition obligée de toute négociation avec l'actuel gouvernement du Québec.

Certaines de ces évaluations et réflexions sont plutôt rassurantes mais dans l'ensemble elles apparaissent incohérentes, incomplètes et contradictoires. Dans ce bagage hétéroclite, rien n'apparaît substantiellement différent du projet canadien du premier ministre actuel, auquel d'ailleurs il emprunte bien des éléments. Mais pour refaire la « grande alliance » qui autrefois au sein du PC conjuguait le projet canadien et le nationalisme des francophones, M. Mulroney doit placer au premier rang de ses priorités l'élaboration d'un programme constitutionnel. Ce dernier doit assurer aux pays les éléments de renouvellement qui selon sa propre évaluation « ont déjà trop tardé ».

— JEAN-LOUIS ROY

Pour désamorcer la bombe

SI JAMAIS l'expression « dialogue Nord-Sud » a revêtu un sens plus concret que le vague concept éculé, si ceux qui le réclament depuis des décennies veulent s'y associer, il s'en déroule actuellement une phase cruciale. Depuis une semaine, et jusqu'au 30 juin, quelque 3,000 ministres, fonctionnaires et experts de 160 pays sont réunis à Belgrade pour la sixième Conférence des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED).

Dans le contexte particulier où un pays en développement sur deux est en cessation de paiements, où à peine une poignée de pays industrialisés entretiennent une sortie de la pire récession économique mondiale depuis les années 30 et où cette poignée de pays consacrent leurs principales énergies à se concerter sur le déploiement des euromissiles, cette sixième CNUCED revêt une importance extrême.

Si les quatre blocs de pays constitués au sein de cette Conférence ne parviennent pas à « assumer l'interdépendance » mondiale, à poser les premiers jalons d'une concertation d'intérêts complémentaires, mais continuent plutôt de faire prévaloir les affrontements politiques et égoïstes, les chances d'une « sortie de crise » seront considérablement amoindries.

Ces quatre blocs se dessinent ainsi: groupe A, les pays afro-asiatiques; groupe B, les pays développés à économie de marché; groupe C, les pays latino-américains; groupe D, les pays industriels à économie communiste. Depuis la première CNUCED, en 1964,

les groupes A et C forment le groupe connu sous le nom de « les 77 » même s'ils sont actuellement 125 et que leur « non-alignement » initial est depuis longtemps fictif. Quant au groupe B, il s'agit de la trentaine de pays occidentaux, presque tous membres de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Le groupe D représente en fait les « pays de l'Est », derrière Moscou.

Au sein de l'OCDE, la plupart des membres sont encore très loin des objectifs internationaux d'aide au développement. En pourcentage du PNB que l'Occident devait consacrer à l'aide internationale, les données pour 1982 indiquent que le Canada est à 42 % du but, les États-Unis à 27 %, le Royaume-Uni à 38 %, et la Suède à 108 %. Mais l'aide au développement ne constitue qu'un des principaux sujets d'urgence discussion à Belgrade. Le premier problème des 125 pays en développement, particulièrement ces deux dernières années, est l'effondrement des prix des produits de base, souvent sous les coûts de production. En deux ans, les recettes d'exportations ainsi perdues dépassent les \$21 milliards.

Lié à ce problème primordial, le second sujet de discussion de la CNUCED tient aux solutions protectionnistes que les pays ont adoptées pour tâcher de limiter, chez eux, les ravages de la récession. Des mesures qui violent ou contournent les Accords généraux sur le commerce et les tarifs douaniers (GATT) dont la plupart de ces pays étaient pourtant signataires.

Le résultat de cette chute des prix et de cet aveugle protectionnisme: l'endettement dramatique de presque tous ces pays en développement — et de plusieurs pays communistes — envers des banques occidentales toujours prospères. Ce niveau d'endettement est qualifié, depuis plusieurs mois, de véritable dynamite, de bombe amorcée dont l'explosion entraînera des ravages sur une bien plus vaste échelle que tel ou tel pays forcé de déclarer faillite. On a vu, l'hiver dernier, les conséquences humaines de la décision du Nigéria d'expulser les ressortissants étrangers. Endetté de plus de \$15 milliards, producteur de pétrole affecté plus que d'autres par la chute des prix, le géant africain était forcé de « resserrer sa gestion » pour demeurer admissible aux programmes d'aide des organismes de financement international comme le Fonds monétaire et la Banque mondiale. Dans un contexte comparable, le Mexique et le Brésil doivent plus de \$80 milliards, l'Argentine près de \$40 milliards, la Pologne plus de \$25 milliards.

Avant de connaître les résultats de cette conférence dont l'enjeu est proprement inimaginable, on peut y prêter l'attention qu'elle mérite. Car d'un dialogue Nord-Sud véritable dépend la diminution des tensions, de plus en plus exacerbées et fréquentes. Pour désamorcer la bombe, la dernière chose dont on a besoin est d'une dispute supplémentaire entre les artificiers.

— GILBERT BRUNET

L'aile et l'aileron

ILS N'ONT PAS encore de programme, pas de chef, connaissent très mal leur destination, mais ils se lancent et pensent pouvoir facilement remporter une quinzaine de sièges à Ottawa, même si l'élection générale avait lieu dans moins d'un an. S'il ne s'agissait du Parti québécois, qui n'est pas politiquement tombé de la dernière pluie, on croirait à une mauvaise blague. Mais l'affaire est en pratique faite: le Conseil national du PQ a fait un triomphe en fin de semaine au promoteur de l'idée, M. Marcel Léger, et le chef réticent, René Lévesque, a bougné ce qui revient tout de même, pour la première fois, à une approbation.

En écrivant qu'il « serait presque immoral de ne pas essayer de contribuer le mieux possible à casser l'emprise d'un parti fédéral qui est ici un parti unique depuis trop longtemps », puis en rejetant rapidement dimanche toute idée de rapprochement avec le nouveau leader fédéral des conservateurs, M. Brian Mulroney, le chef du PQ ouvre lui-même la voie aux militants que sa prudence désolait. Certes, M. Lévesque protège minimalement son parti en exigeant — semble-t-il — que cette « aile » en vol vers l'outre-frontière soit externe, qu'elle ne prenne pas le nom du Parti québécois, qu'elle se constitue en formation politique séparée sur la scène fédérale. Mais comme M. Marcel Léger promet d'atteler la machine péquiste pour la propulser, le Parti québécois se mettra de toute façon au blanc dans l'o-

pération.

Du seul point de vue stratégique, elle est étonnante. En fêtant l'élection de Brian Mulroney comme une incitation de plus à plonger, les membres du Conseil national ne semblent pas avoir fait le calcul. Selon toutes indications, l'appui que le Parti progressiste-conservateur commençait à obtenir au Québec venait en bonne partie de sources nationalistes. Cet appui au PC est cependant fragile, et encore minoritaire. Si Brian Mulroney agit comme repoussoir, envoie les nationalistes voguer sur l'aile fédérale péquiste, et garde pour lui les « anybody but Trudeau » qui commencent à se faire entendre au Québec, les conservateurs et les péquistes vont s'annuler, au grand plaisir du Parti libéral fédéral.

Le Parti québécois est toutefois bien libre de prendre ce risque, et de jouer ainsi à pile ou face son prochain référendum sur la souveraineté, qui aura forcément lieu dans le sillage de la prochaine élection fédérale, et qui en ressentira les effets, bons ou mauvais. Mais il n'a toujours pas répondu, à travers les applaudissements et les acclamations à M. Léger, à la question que soulevait déjà cette hypothèse: il y a deux ans. Élire des souverainistes à Ottawa, pour quoi faire? Au lendemain des déceptions constitutionnelles, on voulait régler son compte à Pierre Trudeau, et lui enlever suffisamment de sièges pour donner le pouvoir fédéral au PC. De façon moins vengeresse, M. Lévesque parle aujourd'hui de mettre fin à la situation de

« parti unique », plaie de la politique fédérale au Québec. Mais s'il ne s'agit que de ça, il suffirait évidemment de laisser M. Mulroney travailler en paix, et le PC investir au Québec.

On veut plus noblement, nous dit-on, aller « défendre les intérêts du Québec à Ottawa ». Vague formulation, que n'importe lequel parti fédéral pourrait reprendre à son compte, et qu'on abominerait à cause de son imprécision. Quels intérêts, selon quel programme? Comment une poignée de députés, péquistes par alliance, éviteraient-ils de ressembler à un Crédit social renouvelé en allant siéger entre des libéraux et des conservateurs qui prétendraient eux aussi défendre les intérêts du Québec, avec les moyens et privilèges des grands partis? A un an ou à peine plus des élections, saient-on la position de ce futur nouveau parti sur les questions étrangères à la compétence provinciale, comme les affaires extérieures ou la politique énergétique canadienne, ou s'approprierait-on à aller jouer les régionaux dans un petit coin bien balisé de la colline parlementaire? Veut-on une aile ou un aileron?

Sondages en mains, M. Léger trouve simplement qu'il faut y aller parce que des victoires sont possibles. Morose et innocente, la machine péquiste meurt d'envie de bouger et écoute son chant de sirène. Voilà une raison comme une autre, pour un parti de plus en plus comme les autres: stratégie, tout n'est que stratégie.

— LISE BISSENETTE



LETTRES AU DEVOIR

Des HLM sur les terrains Angus

LES BESOINS de logements sociaux sont immenses depuis la démolition de plus de 1,200 logements dans Hochelaga-Maisonneuve pour faire place à l'autoroute est-ouest.

Il suffit de consulter les listes d'attente de personnes qui demandent à se loger dans des habitations à loyers modiques et des habitations coopératives sans but lucratif pour être convaincu du sérieux des besoins des gens en habitation.

Des personnes inscrites sur des listes attendent depuis six, sept ou huit ans. C'est ce qu'on peut appeler se moquer des gens et de leurs besoins les plus élémentaires. Durant ce temps, aux limites de notre quartier, un des plus grands terrains vacants à Montréal, le terrain des usines Angus, propriété de la firme Marathon, n'est pas utilisé et sert depuis plusieurs années à des fins purement spéculatives.

Que l'on nie les besoins des gens en habitation au détriment d'intérêts privés est une preuve de l'absence de responsabilité sociale des autorités municipales et provinciales. Quant à leur conscience de cette responsabilité, leur silence n'en est plus révélateur.

C'est ce qu'on peut appeler être coupé de la réalité, des besoins et des capacités de payer des gens. Nous ne pouvons pas payer \$400 ou \$500 par mois pour nous loger. Le moins que l'on puisse exiger, c'est que des décisions politiques se prennent quelle part, pour répondre aux besoins des gens en habitation.

Après tant d'années d'attente il ne reste qu'à exiger l'expropriation collective du terrain des usines Angus, pour la construction d'habitations à loyers modiques et de coopératives d'habitation sans but lucratif.

— JEAN-GUY LAFLEUR
Montréal, 1er juin

Les vrais problèmes

Lettre adressée à M. René Lévesque, premier ministre du Québec

AVEC LA FIN de la commission parlementaire chargée d'étudier le rôle de votre bureau dans le règlement à l'amiable du saccage de la baie James, je crois qu'il n'est pas superflu de vous faire savoir l'écoeurement que pareil cirque a soulevé. Un peu à cause des plaideurs libéraux qui sont vite tombés dans les « avocasseries » et qui se sont « enfoncés dans les fleurs du tapis ». Mais il faut quand même souligner que c'est vous qui avez institué cette commission: une déclaration solennelle à l'Assemblée ou un discours télévisé aurait probablement convaincu les sceptiques embourbés dans une querelle sur les accointances ou non des uns et des autres.

Passer autant de temps, « d'énergie et de ressources » sur cette question, à cause de quelques manchettes mauvaises pour l'image, ce n'est pas, à mon avis, une décision politique acceptable.

Les vrais problèmes, qui hypothèquent l'avenir du Québec, ce sont les lendemains bloqués pour un nombre inquiétant de jeunes qui « décrochent » avant la fin du secondaire. Les lendemains bloqués pour un nombre tout aussi inquiétant qui, malgré un ou plusieurs diplômes, se retrouvent avec \$146 par mois, de s'écrouler à revendre et d'un espoir qui se limite à la sonnerie du téléphone. Pour d'autres, il n'y aura pas de lendemain: lire les statistiques du MAS sur le suicide des jeunes.

Ce n'est pas en « coupant » dans le budget de l'éducation qu'on règlera le problème. Il faut non pas couper mais augmenter les budgets et les ressources. Il faut tenter de « raccrocher » les jeunes au réseau, leur donner les moyens de s'en sortir véritablement: les programmes de « patchage » ont assez duré. Il faut augmenter le budget alloué aux universités et à la recherche, en conformité avec les attentes du milieu. Il faut inciter davantage les entreprises à faire leur part. Autrement, on ne peut pas parler d'un virage technologique ni, à long terme, d'une économie saine et équilibrée.

Puisqu'on parle de vrais problèmes,

mes, un autre risque de prendre des proportions exponentielles: la dégradation de l'environnement. Ce n'est pas en faisant tomber sa propre pluie acide — les arrosages dans l'est du Québec à proximité de régions habitées — ou encore les arrosages visant à détruire certaines espèces d'arbres à cause de l'incurie des compagnies forestières, que nous pourrions parler d'une gestion correcte de l'environnement. Les compagnies forestières doivent payer pour leur incompétence et leur courte vue.

Après le « bulldozage » de la fin de session qui s'amorce, j'espère que, lorsque vous serez sur une plage de la côte américaine, vous méditez sur ces questions. Après cela, on pourra peut-être parler d'un projet de société.

— GUY DE GROBBOIS
Montréal, 3 juin

Des emplois et des logements

Lettre aux responsables du ministère de l'Habitation du Québec et de la Ville de Montréal

J'ÉTAIS à la grande marche de l'emploi, le 28 mai. Comme il y en avait, des chômeurs, des besoins et des revendications! Parmi celles-ci, une nouvelle, touchant la construction de logements au terrain des usines Angus et l'expropriation immédiate du terrain. Dans le cadre de la grande marche, cette revendication semble justifiée.

Cette manifestation demandait la création d'emplois répondant aux critères suivants: utiliser les ressources et les capacités de production québécoises, et répondre aux besoins de la population. La construction de logements utilise justement les ressources naturelles du Québec, et les travaux de la construction en chômage sont légion. De plus, une majorité de logements sociaux sur les 2,200 à construire est la meilleure formule pour répondre aux besoins de la population des quartiers environnants.

En janvier, il y avait 5,579 ménages inscrits et admissibles, pour un logement à prix modique, dans les quartiers Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont et Plateau Mont-Royal. Si on ajoute une certaine proportion, pour ces quartiers, des 4,000 familles de Montréal qui attendent un logement coopératif, on voit où sont les besoins.

Pourquoi l'expropriation immédiate du terrain? Parce que les besoins sont pressants et que les négociations traînent entre les gouvernements et la société Marathon, propriétaire des terrains, qui demande d'ailleurs un prix trop élevé. En cette période de crise, le gouvernement peut-il se permettre de payer ce terrain plus que sa valeur? Le gouvernement pourrait faire sa part dans la reprise économique, en expropriant le terrain pour qu'enfin commence la construction de ces logements.

Jusqu'à quand le gouvernement continuera-t-il de faire la sourde oreille devant des besoins aussi criants?

— JACINTHE AUBIN
Montréal, 1er juin

Absence au Palais des Congrès

Lettre adressée à M. Alain Marcoux, ministre des Travaux publics et de l'Approvisionnement

LE 27 MAI, l'inauguration du Palais des Congrès avait lieu à Montréal. Certaines centrales syndicales étaient invitées à participer à cette inauguration et recevaient, des mains du premier ministre, une plaquette souvenir en témoignage de la qualité de leurs travaux et la compétence dont ils ont fait preuve lors de cette construction.

Nous désirons vous mentionner que notre organisme, le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International), représente 24 % des travailleurs de l'industrie de la construction et que, dans plusieurs métiers tels que monteurs de structures d'acier, constructeurs d'ascenseurs et plombiers, nous représentons 90 % des travailleurs.

Il nous apparaît inacceptable pour un gouvernement pseudo-responsable d'inviter à cette inauguration certaines centrales et d'ignorer la deuxième association en importance dans l'industrie de la construction. Il est évident que, lors de l'adop-

tion de la loi 109, le 4 décembre 1980, le gouvernement a tenté de soustraire le Conseil provincial international de l'industrie de la construction. Cependant, les travailleurs ont refusé de cautionner un tel geste.

Nous tenons à vous souligner que si la construction du Palais des congrès s'est réalisée aux dates prévues, une des raisons est sûrement due au fait que notre organisme a pris ses responsabilités lors des négociations pour le renouvellement du décret de l'industrie de la construction, en février 1982.

Même si le décret expirait le 30 avril 1982, seuls le Conseil provincial international et la CSD-Construction participaient aux rencontres pour débiter les négociations. Faute de majorité, cette négociation ne pouvait débiter. Ce n'est que vers le 15 avril 1982 que la FTQ-Construction acceptait de rencontrer l'AECCO avec notre organisme afin que les négociations débutent, conformément à la loi.

Vous semblez également ignorer que, par le passé, en 1973, 1976, 1979 et 1982, c'est le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction qui a conclu des ententes avec les associations patronales ou l'AECCO, conformément à la loi sur les relations du travail dans l'industrie de la construction.

— MAURICE POULIOT
président-directeur général

Montréal, 1er juin

Appel au conjoint survivant

IL FAUDRAIT d'abord féliciter le ministre de la Main-d'œuvre et de la Sécurité du revenu, M. Pierre Marois, d'avoir déposé à l'Assemblée nationale, le projet de loi... « améliorant la rente des conjoints survivants ».

Cette loi abolira la clause supprimant la rente du conjoint survivant. Jusqu'ici, si vous vous êtes remariés, on vous avait perdu la rente du conjoint, on vous l'avait supprimée lors de votre « remariage ». Mais attention, il en sera ainsi jusqu'au 31 décembre 1983.

Cependant, parce que vous avez respecté nos valeurs morales, religieuses, sociales, légales, civiles, en vous remariant; puisque vous vous êtes remariés au lieu de vivre en concubinage; puisque vous avez fait épargner au gouvernement le versement de cette rente, en vous remariant; vous serez lésés par la disparition, le 1er janvier 1984, de cette clause.

D'autres — à partir de cette date — se remarieront et ne perdront pas cette rente de conjoint. Mais si vous vous êtes remariés avant le 1er janvier 1984, on vous retranchera cette rente de conjoint survivant.

Faisons donc, par toutes sortes de démarches, appel au sens de justice du ministre avant qu'il ne soit trop tard.

— RÉAL VERDON
Longueuil, 3 juin

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2V 1K1. Il est composé et imprimé par l'imprimerie Dumont, division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés à 9130 rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne \$95.00 par année; six mois, \$50.00; trois mois, \$28.00. À l'étranger: \$105.00/par année; six mois, \$55.00; trois mois, \$30.00. Edition du samedi: \$19 par année. Edition quotidienne, livrée à domicile par porteur: \$2.25 par semaine. Le samedi seulement \$3. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec. TÉLÉPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

Les limites de l'accessibilité universelle

PIERRE-MARC
JOHNSON

DOCUMENT

Extraits du discours prononcé récemment par le ministre des Affaires sociales devant l'Association des directeurs généraux des services de santé du Québec.

DURANT les premières années du régime (de soins de santé), on appliquait aux nouveaux objectifs les règles de fonctionnement d'avant le chapitre 48. L'objectif, exprimé un peu naïvement, était simple: rendre accessible tous les services à toutes la population.

Soutenus par des finances publiques elles-mêmes gonflées par la prospérité économique, les établissements se sont lancés avec entrain à la poursuite de leur nouvel objectif en faisant ce qu'ils ont toujours aimé faire: le développement de nouveaux services. Abstenons-nous de faire le procès du passé: nous en avions les moyens et, comme l'expérience québécoise ne pouvait s'appuyer sur de nombreux précédents, il était normal de procéder selon les

anciens schéma le temps de faire nos expériences. La création des mécanismes de concertation régionaux que constituent les conseils régionaux de la santé et des services sociaux ne pouvait modifier à court terme les habitudes et les attitudes traditionnelles.

Constatons, cependant, qu'il est grand temps de passer à autre chose. L'expérience des dix dernières années, avec la recherche de nouveaux modèles qui l'a caractérisée à bien des égards, nous a appris que l'accessibilité universelle aux services doit être interprétée et poursuivie à la lumière de certaines contraintes inhérentes à la réalité:

■ la demande de services est illimitée et le demeure éternellement puisque l'humain est et demeurera sujet à l'angoisse, à l'accident, à la maladie et à la mort; tout progrès ne peut entraîner, au mieux, qu'un répit passager dans la demande, le temps que se développe une nouvelle approche, un nouveau traitement, un nouveau médicament, bref un nouveau besoin;

■ il y a des limites aux ressources que l'on peut consacrer, en tant que société, à la santé et aux services sociaux. Nous devons aussi voir au développement économique, culturel et social, ainsi qu'à l'éducation; d'ailleurs un développement harmonieux

de cet ensemble de préoccupations contribue à bien des égards à alléger la demande dans notre secteur;

■ l'existence même des sociétés comme des individus dépend des choix que la vie nous impose. La notion de choix implique la définition d'objectifs et de priorités. Elle implique aussi l'abandon conscient de certaines stratégies, de certains moyens et de certains objectifs au profit de d'autres que nous jugeons préférables. L'absence ou le refus de choisir constitue en soit un choix: celui du statu quo.

En fonction de ces trois paramètres fondamentaux, le cadre de notre action se définit comme suit:

■ nous ne pouvons pas tout faire, puisque nos succès eux-mêmes ne font que paver la voie pour de nouvelles attentes au sein de la population;

■ notre société est confrontée comme jamais auparavant à la limite de ses ressources financières;

■ nous devons donc déterminer, à l'intérieur de nos moyens et de nos possibilités d'action, la stratégie la plus efficace possible.

La stratégie mise de l'avant depuis quelques années, vous la connaissez. Elle n'a rien de révolutionnaire puisqu'elle s'inscrit dans l'esprit et dans la lettre même de nos lois, sinon dans nos esprits. Elle se

résume dans quelques notions très simples, que j'évoquais il y a un instant: les établissements ne sont pas concurrents, ils sont complémentaires. Ils ne doivent viser leur propre développement que dans la mesure où il s'inscrit dans une planification ordonnée des services d'une région et cette planification elle-même ne doit avoir comme unique schéma de référence que deux notions fondamentales: les besoins de la population et les ressources disponibles.

Cette orientation se butte encore à de formidables obstacles. Mentionnons, par exemple, le poids de la tradition, surtout dans nos hôpitaux établis depuis 40, 50, 75 ans quand ce n'est pas un ou deux siècles. Je conçois facilement que le virage en direction de l'interdépendance puisse être cause de difficultés importantes pour les personnes chargées de maintenir la pérennité de ces institutions et de leurs traditions.

Nous devons composer aussi avec la fierté et les intérêts légitimes des administrateurs, des cadres, des médecins et du personnel qui sont portés à s'identifier d'abord au lieu physique où ils travaillent. Il est beaucoup plus difficile de saisir la nécessité d'une stratégie nationale ou régionale que l'urgence des problèmes auxquels on est confronté quotidiennement.

Une source importante d'obstruction provient aussi de l'attitude corporatiste des groupes organisés au sein du réseau. Ici, une distinction fondamentale doit être faite entre les groupes eux-mêmes et les individus qui en font partie. Les individus occupent des fonctions et remplissent des tâches qui leur sont assignées en fonction du bien commun.

La très vaste majorité d'entre eux s'acquittent consciencieusement et je dirais même généreusement de leur mandat. Ils ont évidemment des intérêts qui leur sont propres, mais à l'échelle du réseau, les cas demeurent peu nombreux où un directeur général, un cadre ou un médecin se placera volontairement en conflit d'intérêts. Malheureusement, les quelques cas qui se produisent, et qui sont repérés par des mécanismes de protection des intérêts publics généralement plus efficaces qu'on ne le croit, attirent une attention disproportionnée et jettent le discrédit sur l'ensemble de la profession.

Les groupes, eux, ont une fonction différente: ils n'agissent pas en fonction de l'intérêt de la collectivité mais en fonction des intérêts spécifiques de leurs membres. Cela est légitime car les directeurs généraux, les cadres, les médecins, les professionnels de toutes sortes et les travailleurs syndiqués, s'ils ont des obli-

gations envers la société, n'en demeurent pas moins des citoyens à part entière. À ce titre, ils bénéficient du droit d'association et de ce qui en découle conformément à nos lois. Ils ont le droit de faire valoir leurs opinions et de revendiquer de meilleures conditions de travail.

Il faut reconnaître cependant que certaines de ces revendications vont au-delà de ce que les exigences de la démocratie ou des finances publiques peuvent consentir. C'est alors le rôle de l'État de définir le délicat point d'équilibre où doivent composer les intérêts des différents groupes et ceux de la collectivité.

Les difficultés des dernières années ont rendu cet exercice particulièrement périlleux. Le sentiment de pénurie créé par la crise économique, jumelé avec les décisions difficiles que devait prendre le gouvernement, ont pour résultat une augmentation du niveau d'incertitude dans la population et le renforcement d'agressivité dans la défense des intérêts corporatistes. Plus que jamais, les intérêts individuels s'entre-déchirent sur la place publique, au détriment il faut bien le dire des intérêts collectifs et des intérêts des démunis, des sans-voix et des sans-pouvoirs pour qui l'État et ses mécanismes de répartition des chances constituent l'ultime rempart dans cette foire d'empoigne.

Fin du message du comité exécutif aux militants et militantes de la CSN

Nous reproduisons ce matin les principaux extraits de la fin du message que les membres du comité exécutif de la CSN adressaient la semaine dernière aux militants de la centrale par l'entremise du conseil confédéral.

LA CSN a dénoncé l'attaque politique que constitue la mise sous tutelle gouvernementale du syndicat du transport de Montréal (employés d'entretien de la CTCUM). Ce n'est pas pour des raisons de corruption ou de violence que le gouvernement cherche à écraser le militantisme de ce syndicat: c'est parce qu'il fait la grève.

Après treize mois de négociations interrompues par des lois d'exception, des enquêtes, des décrets, des amendes, des peines de prison, les travailleurs de la CTCUM réussissent, en décembre 1982, à obtenir des améliorations importantes à leurs conditions de travail; elles étaient contenues dans les décrets promulgués par la loi 105. Ils étaient les seuls, à ce moment, à avoir conservé le mandat de recourir à la grève. Le président de la Commission de transport, M. Hanigan, n'accepta jamais ces améliorations.

L'administration de la CTCUM avait décidé de provoquer les travailleurs sur les lieux du travail. Elle fit appel à des « experts » qui analysaient, mesuraient, chronométrèrent les opérations du travail de chacun. C'est ainsi qu'on ordonnait à des travailleurs qui avaient plus de vingt ou trente ans de service au même garage de modifier leur manière de travailler. Les contremaîtres étaient chargés d'imposer une discipline autoritaire et agressive.

Ce qui était recherché par la CTCUM arriva. Les travailleurs décidèrent de régler leurs problèmes eux-mêmes. Les représentants du syndicat appelés sur les lieux décidèrent de convoquer une assemblée générale qui décida de la grève, par vote secret. Injonctions, outrages au tribunal, suspensions, congédiements et mise en tutelle du syndicat ont suivi.

Mais au-delà de ces agressions qui touchent tous les militants, nous devons entreprendre une réflexion. Car si le gouvernement a pu abuser de son pouvoir législatif, il faut reconnaître qu'il a compté sur un soutien populaire important dans son geste vengeur.

Nous savons l'importance d'une présence massive à nos assemblées syndicales. Jamais ce syndicat n'a refusé à quelque travailleur son droit de vote. Il s'est toujours assuré d'un délai et des moyens de convocation pour assurer une large participation à ses assemblées.

Si le vote de 57 % avait été contre la grève, personne, parmi les éditorialistes, les politiciens, les patrons, les juges ne l'aurait mis en cause. Au contraire, ils auraient parlé d'une défaite certaine pour le syndicat.

Pourtant le vote exprimé demeure fragile lorsqu'il s'agit de soutenir une grève difficile, considérée illégale et surcroît, en vertu des lois actuelles.

Dans l'action, comme c'était le cas pour le Syndicat du transport de Montréal, nous n'avons parfois pas de choix. Mais c'est immédiatement et constamment que dans chacun de nos syndicats, il faut prendre les moyens pour que la participation aux assemblées syndicales soit forte; sinon, il nous faut savoir entreprendre les actions que nous permet notre force du moment.

L'autre aspect concerne l'appui de la population aux luttes syndicales. Bien sûr, certains conflits, qui privent la population de services auxquels elle a droit, ne seront jamais vraiment populaires. Mais ils doivent être expliqués. La population peut comprendre qu'une action n'est pas dirigée contre elle, mais contre une administration ou un gouvernement coupable de refuser telle demande, qui a posé tel geste, qui fait telle provocation.

Les militants du secteur public, découragés par les réactions populaires, disent parfois qu'ils ne gagneront pas leur conflit avec la population. Peut-être! Mais il faut comprendre qu'ils ne gagneront pas non plus contre elle, puisque les gouvernements s'appuient sou-

vent sur le caractère impopulaire d'une grève pour légiférer contre les grévistes.

La mise en oeuvre de plusieurs programmes complexes et exigeants d'action syndicale a été décidée par le dernier congrès. La CSN compte sur la collaboration du CCGN, qui est un regroupement des fédérations, un lieu privilégié de coordination des actions syndicales, pour exécuter ces mandats.

Les fédérations des secteurs privés de production, regroupées dans le CIFP, qui est un regroupement volontaire, ont produit récemment un document définissant des stratégies sectorielles pour la création et le maintien de l'emploi.

Or, en dépit des efforts déployés par les fédérations qui y participent, la mise en oeuvre du programme semble accuser un retard face à l'urgence d'apporter des solutions.

D'une part, on constate chez plusieurs une résistance à cette orientation mise de l'avant par les travailleurs; d'autre part, certains militants élus remettent constamment en question cette décision de congrès. Curieusement, ceux qui reprochent à la Fédération de la métallurgie et à la Fédération des travailleurs de la forêt et du papier leur participation au conseil d'administration de la CSST sont souvent les mêmes qui tentent à leur tour, d'enrayer cette décision du congrès.

La négociation dans le secteur privé nécessite une analyse constante du rapport de forces en présence. Si les syndiqués du secteur public se plaignent souvent de la dureté de la répression législative, qu'en est-il des syndiqués du secteur privé qui sont confrontés à des menaces, souvent exécutées, de fermetures? Une fermeture d'usine n'équivaut-elle pas à un congédiement administratif tel que formulé à la loi 111? À toutes les semaines, les attributions de contrats par l'entreprise, le renouvellement du stock, les modifications technologiques, la perte de production d'une saison, nécessitent une modification de fond des stratégies syndicales. Et les conflits, comme à Québec, réglés depuis le 20 mai dernier, durent parfois un an ou plus.

Dans les usines, sur les chantiers, les travailleurs ont appris par leurs luttes syndicales le caractère dynamique du rapport de forces. Là non plus, rien n'est mécanique. On ne peut pas, dans les solutions de congrès, choisir ce qui fait son affaire et éliminer ce qui ne le fait pas.

Ces fédérations ne devraient pas participer au conseil d'administration de la CSST, nous l'avons exprimé antérieurement. De la même manière, la résolution de procéder à des négociations nationales doit avoir une suite et les militants, salariés et élus, devraient y travailler, conformément aux décisions du congrès. Le congrès n'est pas un « libre-service » où on remplit son panier de ce qui nous plaît. Au début des années 60, les employés du secteur public ont pu réunir les conditions nécessaires à ce que des négociations sectorielles se tiennent; au cours des années 70, c'est une table centrale de négociation qui a pu être imposée.

Des lieux de négociations semblables sont aussi nécessaires pour les travailleurs de l'industrie. Ces lieux, qui dépassent le cadre étroit de l'entreprise, pourront servir à mettre de l'avant des objectifs qui, eux aussi, dépassent les cadres étroits de l'entreprise. La CSN soutient ces efforts, comme elle a soutenu ceux du secteur public.

Nous avons adopté, au dernier congrès, des propositions visant à des négociations nationales sur des sujets importants pour la CSN et ce qu'elle a toujours représenté comme force de changement dans la société québécoise.

La mise en place d'une telle approche nécessite, de notre part, le développement de moyens permettant à l'ensemble des composantes du mouvement d'être en mesure de l'intégrer dans leurs actions syndicales. L'avancée d'une telle proposition suppose également des changements importants du côté des employeurs pour qu'ils soient forcés de s'asseoir à une table de négociation.

Vous comprendrez comme nous que la mise en place de tels moyens ne peut se faire du jour au lendemain. La négociation nationale ne peut pas, non plus, être considérée comme « la solution » à

tous nos problèmes. Si notre analyse nous conduit à soutenir qu'il faut déborder du cadre restreint de la négociation entreprise par entreprise, nous ne devons pas conclure pour autant à la seule éventualité de négociations nationales chapeautant un ensemble de revendications sectorielles.

Nous soutenons que partout où sont élaborées nos revendications sectorielles, il nous faut faire les efforts de les faire progresser, comme nous l'avons fait dans les pêcheries, ou encore dans la forêt, dans la construction ou les chantiers navals.

Ces démarches sectorielles, appuyées sur une mobilisation et une information régionales, ne pourront que faire avancer la mise en forme de négociations nationales portant, entre autres, sur l'élargissement du droit à la syndicalisation, le salaire minimum, les législations sociales.

Par ailleurs, le CIFP doit se préoccuper davantage de fournir des outils, développer des stratégies de négociation susceptibles de faire avancer les dossiers sectoriels et nationaux; il se serait dans l'intérêt du mouvement qu'il mette une sourdine à ses préoccupations touchant le fonctionnement interne de la CSN, qui ne sont pas toujours créatrices de véritables solidarités. D'autant plus qu'il n'appartient pas à ce lieu de coordination, qui n'est pas une instance, de se concerter systématiquement en vue de régler des problèmes pour la solution desquels existent d'autres lieux. C'est notre conviction que les salariés du mouvement doivent être associés de près à l'élaboration et à la mise en place des politiques syndicales. Là comme ailleurs, la vérité du mouvement, c'est l'ensemble du mouvement qui le dégage.

Dans la construction

Dans la construction, la centrale s'est rendue à une demande formulée par une majorité de syndicats, présents au congrès de la Fédération du bâtiment et du bois, pour qu'une réorganisation du secteur construction soit entreprise.

C'est ce qui se fait actuellement. Nous convenons que c'est une solution particulière mais que nous avons estimée nécessaire. Le Bureau et le Conseil ont entériné cette décision. Le problème était d'importance: en partie causé par la crise économique, qui étouffait les finances de la fédération et des syndicats et exigeait un réaménagement des services, en partie causé par des conflits internes à la fédération.

Il nous fallait rapidement aider les travailleurs de ce secteur à trouver une solution, s'ils voulaient renforcer leurs syndicats avant la prochaine campagne d'adhésion. L'un des moyens que nous avons mis de l'avant a été de les rapprocher de nos structures régionales, d'où une amélioration des services.

Récemment, suite aux revendications mises de l'avant par la CSN-construction, le gouvernement annonçait des modifications intéressantes, tant pour le consommateur que pour les travailleurs, au programme de Corvée-habitation.

De manière plus large, il nous semble urgent et important que le syndicalisme se revitalise dans ce secteur. Les travailleurs de la construction doivent absolument trouver des voies de sortie à l'enclerclement dans lequel les gouvernements qui se sont succédés ont tenté de les réduire. Nous estimons devoir supporter ces efforts.

Est-il nécessaire de rappeler que les travailleurs de la construction sont à l'origine même de notre mouvement, qu'ils ont été parmi les premiers à travailler à la naissance de notre organisation? C'est là, entre autres, l'une des raisons pour lesquelles nous comptons faire les efforts nécessaires pour que la position de la CSN se renforce dans ce secteur. (...)

Au terme de notre réflexion

Arrivés au terme de cette réflexion nous sommes confiants de voir ce message reçu pour ce qu'il est: un appel syndical, un appel pressant à la construction d'une solidarité que nous estimons indispensable dans les temps présents.

Avons-nous d'autres choix que l'unité, d'autres solutions que celles dictées par

la solidarité qui nous permettent de traverser les difficultés qui se présentent? Nous sommes convaincus qu'en dehors de ces options profondément syndicales, il n'y a pas d'avenir possible pour ce mouvement. Nous pouvons nous ressaisir, tous ensemble, parce que nos membres, les couches populaires, le Québec tout entier ont besoin, plus que jamais, d'une CSN forte, unie, prête à livrer tous les combats nécessaires à l'avancement de la justice.

Les combats qui nous attendent sur le front syndical sont trop importants pour que nous puissions nous permettre l'économie de la plus grande rigueur dans l'analyse et dans l'action. Sur ce plan, nous insistons pour rappeler le rôle éminemment important qui est celui de nos camarades salariés dans leur fonction conseil. C'est à eux que le mouvement confie la responsabilité de rappeler aux militants les impératifs de l'action syndicale, les obligations qui fondent une action à entreprendre, les orientations déterminées par les instances. Si cette fonction conseil n'est pas assumée dans sa plénitude, il s'ensuit un affaiblissement dans la capacité de l'organisation d'agir véritablement sur les événements.

Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'un exécutif de la CSN insiste sur la rigueur qui doit faire partie de notre quotidien syndical. Nous revenons sur la question parce que c'est entretenir l'illusion chez les membres que de tenter de faire croire que les victoires syndicales seraient l'aboutissement quasi mécanique de l'accumulation d'un certain nombre d'ingrédients: quatre appels à la mobilisation, trois slogans agressifs, deux manifestations et une grève!

Quand les incantations et les cantiques prennent la place de l'analyse du rapport de forces, ce sont des lendemains douloureux qui se préparent. Parce que les employeurs et le gouvernement, à l'occasion de la crise économique, en ont profité pour raffiner encore davantage leurs méthodes de domination, leur capacité de s'ajuster rapidement aux situations nouvelles. Ils ne fonctionnent pas sur un pilote automatique. Ils s'ajustent constamment.

C'est là un défi de taille que nous ne pourrions relever qu'au prix d'une analyse constante des réalités, en fixant des objectifs prioritaires dans la négociation des conventions collectives, qui demeure notre fonction première, en sachant organiser la mobilisation suffisante à la réalisation de ces objectifs.

Sur ce point, il ne faut pas faire l'erreur d'inverser les données: la mobilisation doit servir les objectifs syndicaux collectivement déterminés. Une mobilisation ne pourra être nourrie artificiellement avec des objectifs qu'une meilleure analyse aurait rapidement démontrés hors d'atteinte.

Cette fonction conseil implique, pour

nos camarades salariés, une grande disponibilité, une ouverture d'esprit particulièrement large, qui doit obligatoirement se traduire par une tolérance de tous les instants. Car dans la fonction conseil, il y a celle, qui importe grandement, de soutien. Les travailleurs affiliés à la CSN attendent, de ceux et celles qui consacrent leur vie à l'action syndicale, qu'ils les soutiennent et les aident à assumer les responsabilités qui leur sont confiées quand leurs camarades les portent à un poste électif, à tous les niveaux. Il ne s'agit donc pas de travailler à restreindre la place que doivent occuper les élus. Il s'agit de transmettre à ceux et celles qui acceptent de servir, dans des fonctions électives, les exigences d'un fonctionnement démocratique, les conditions nécessaires pour que les actions syndicales se transforment en victoire.

Plus que quiconque dans notre mouvement, les salariés doivent entretenir des exigences extrêmement élevées en ce qui touche la rigueur pour assurer une plus grande emprise sur le réel. Ils ne peuvent être considérés comme de simples outils qu'on utilise à sa guise. Ce sont des militants syndicaux à plein temps, perfectibles comme nous tous, et avec qui nous devons faire équipe. Ils ont aussi à défendre des intérêts quant à leur place dans notre organisation, de même que quant à leurs conditions de travail. C'est normal.

Nos membres acceptent les efforts nécessaires pour se doter, à travers notre organisation, de ressources humaines à nulle autre comparable au plan syndical en Amérique du Nord. Cet appareil a contribué jusqu'ici à faire en sorte que la CSN occupe une place d'envergure dans la société québécoise et canadienne. L'exécutif de la CSN entend s'assurer que le rôle des salariés consiste à servir les intérêts des membres et non pas, comme la chose a déjà été avancée, de jouer le rôle de contre-poids aux élus dans le mouvement.

Si nous convenons que la CSN a une mission sociale, économique, culturelle à remplir, une mission d'une dimension historique, il devient évident que cette organisation ne peut être absente de tous les lieux où peut s'étendre notre influence, comme le souhaiteraient les organisations patronales comme le Conseil du patronat ou la Chambre de Commerce.

On ne pourrait prétendre être des agents actifs dans une transformation radicale de la société en abandonnant à d'autres les terrains de lutte où se prennent des décisions qui ont des effets, directs ou indirects, sur les conditions d'existence de nos membres.

Nous ne pourrions affirmer avoir rempli notre rôle dans sa totalité si nous choissions de demeurer entre militants convaincus, bien en sécurité dans notre carré de sable. Car la vie, et les déci-

sions qui nous engagent, se passent aussi à l'extérieur. C'est pourquoi le comité exécutif continue d'affirmer avec force l'absolue nécessité, pour notre organisation, d'être présente partout où se discutent et sont en cause les intérêts de nos membres. C'est quand il est dans la pâte que le levain remplit sa fonction: s'il demeure dans son sachet, rien n'est changé.

Des enjeux de taille

À travers les changements qui nous touchent et auxquels nous sommes souvent soumis malgré nous, il nous faut poursuivre notre réflexion pour que notre mouvement soit toujours suffisamment alerte, mobilisé, capable d'apporter à la classe ouvrière les réponses syndicales aux questions qui se posent.

La crise économique a amplifié les discriminations faites aux femmes, aux jeunes. Ils et elles sont les premières victimes d'un chômage qui résulte souvent de changements technologiques. Il nous faudra raffiner nos analyses et nos stratégies à cet égard, sinon nous serons dépassés par les événements; une partie du réel nous échapperait, affaiblissant notre capacité de riposte.

Les enjeux sont de taille, dans tous les secteurs. Il nous faudra travailler, par exemple, à dégager des voies de solution aux problèmes concrets qui se posent aux femmes qui veulent militer.

Il nous faudra aussi accentuer encore davantage la jonction avec les groupes populaires qui partagent avec nous la préoccupation d'améliorer la condition des couches populaires. Sur ce plan, la Grande Marche a apporté des résultats fort significatifs et encourageants pour l'avenir.

Tenant compte de la situation actuelle et des décisions des récents congrès, l'exécutif vous propose les priorités d'action suivantes:

1. Priorité absolue à la protection et au développement de l'emploi.
2. Poursuite de la lutte contre les discriminations faites aux femmes.
3. Élargissement du droit à la syndicalisation.
4. Accent poursuivi sur l'amélioration des conditions de santé et sécurité au travail.

Dans la poursuite des activités essentielles au fonctionnement de la confédération et en appui aux organismes affiliés:

1. Appui à la négociation, notamment par le soutien des travailleurs en grève, victimes de lock-out ou de fermetures d'entreprises.
2. Développement de l'analyse syndicale et des recommandations nécessaires face aux changements technologiques.
3. Accentuation de la formation des militants des syndicats locaux, des offi-

Suite à la page 8



Université de Montréal
Faculté de l'éducation permanente

LE DROIT À VOTRE PORTÉE

La Faculté de l'éducation permanente entend offrir à l'automne 1983 de nouveaux programmes en Droit:

- un CERTIFICAT qui comporte quatre profils (30 crédits):

- général
- droit des affaires
- droit social
- droit public

trois MICROPROGRAMMES (15 crédits):

- droit des affaires
- droit social
- droit public

Date limite d'admission:

15 juillet

Test d'admission:

8 août

Pour renseignements et documentation:
3335, chemin Queen Maryrez-de-chaussée
343-6090

VENTE AUX ENCHÈRES

GRAVURES CANADIENNES ET EUROPÉENNES

MARDI, LE 14 JUIN, à 19:30

EXPOSITION AUJOURD'HUI

14 JUIN DE 10 h à 18 h.

à L'HÔTEL DES ENCANES DE MONTRÉAL

4521, BOUL. ST-LAURENT, MTL.

AU NORD DE MONT-ROYAL

Chagall, Miro, Picasso, Alvar, Carcan, Lemieux, Prévost, Pichet, Simard, Riopelle, Buffet, Toulouse-Lautrec, Toupin, Weisbuch, Zao Wou Ki, Dali, Clavé, Esler, Fini, Feito, Onley, Gécin, Tremblay, Parrot, Mistral, Lardéra, Mercier, Bertounesque.



Legor de Saint-Hippolyte
Commissaire-Priseur
Simon Blais, expert
Inf.: 279-2188

ateliers



Mingan

pris, ajoutait-il, que le gouvernement du Québec ne céderait aucunement la maîtrise d'oeuvre du projet.

Propriétaire des îles, le gouvernement canadien n'est pas tenu, en droit constitutionnel, de se plier à une loi provinciale et peut désormais disposer de l'archipel comme bon lui semble.

Mulroney

s'occuper des affaires de la province de Québec.

M. Mulroney avait entamé la campagne électorale avec une position très dure envers les revendications constitutionnelles du Québec, qu'il a par la suite quelque peu atténuée. Hier il a dit qu'il étudierait cette question « en temps opportun ».

Le responsable du parti pour cette question, M. Jake Epp, est plus près des positions de M. Clark. Il estime que M. Mulroney et lui devront discuter de ce sujet « assez rapidement » non seulement à la lumière de l'annonce du Parti québécois mais aussi, à très court terme, d'une résolution pour modifier la constitution qui pourrait être déposée en Chambre avant l'ajournement de juin, si les trois partis y consentent.

Cette résolution découle de la conférence constitutionnelle de mars dernier et elle vise à inclure les droits des peuples autochtones dans la constitution.

« Peut-être voudrions-nous profiter de l'occasion pour discuter de la question des droits de propriété par exemple; c'est pourquoi je pense que cela devra être discuté rapidement », a-t-il dit au DEVOIR.

M. Epp est « emballé » de l'atmosphère qui régnait à l'intérieur du caucus. « Il est plus facile de donner votre appui au nouveau chef lorsque l'autre — ici M. Clark — fait la moitié du chemin pour serrer la main de son successeur ».

M. Clark partira bientôt en vacances, en Angleterre — « ne seriez-vous pas d'accord pour dire que je mérite quelques jours de repos? » — mais en attendant il invite ses supporters à oublier la farouche bataille qu'ils ont livrée durant quatre mois à M. Mulroney pour prendre la tête du parti.

Au Québec, l'organisateur du parti, M. Marcel Danis, a confirmé que M. Clark l'avait appelé pour lui dire de travailler avec le vainqueur. Mais M. Danis n'est pas certain que tous se rallient.

Hier, M. Clark a poussé la courtoisie jusqu'à accompagner M. Mulroney à sa première conférence de presse au Parlement, encaissant sans broncher les multiples « mon ami, Joe » que M. Mulroney lui envoyait généreusement en le prenant par le bras et en souriant pour la caméra, au cas où, sait-on jamais, de mauvaises langues pourraient croire que la dure lutte a laissé ses traces.

M. Mulroney a obtenu 1,584 voix et M. Clark 1,325, soit respectivement 54,5 % et 45,5 %.

M. Clark a confirmé qu'il serait à nouveau candidat pour Yellowhead aux prochaines élections, « ou en tous cas candidat à la nomination d'un représentant du parti: il faut commencer par le début n'est-ce pas ».

Quant à son avenir, « je veux réfléchir à ce que je veux faire ».

M. Mulroney a déclaré à plusieurs reprises qu'il réservait une place majeure à « Mon ami Joe » au sein du parti, laissant entendre qu'il revient à son prédécesseur de choisir.

Les autres candidats défaits au congrès de samedi étaient également présents hier, les députés occupant leur siège aux Communes, les deux autres les banquettes. Un des deux, M. Peter Pocklington, a échangé à plusieurs reprises avec M. Mulroney durant la période des questions.

L'homme d'affaires propriétaires des Oilers d'Edmonton, qui a surpris durant la campagne à la fois par ses goûts fantaisistes et la simplicité de ses idées très à droite, a à nouveau laissé entendre hier qu'il prend goût à la politique.

M. Pocklington a appuyé publiquement M. Mulroney samedi après avoir été éliminé de la course, il a dit que les deux hommes s'entendaient sur sa participation au sein du parti.

Un autre candidat défait, M. John Crosbie, a déclaré qu'il pourrait ne pas se présenter à nouveau lors des prochaines élections. Il réfléchira cet été.

La défaite a été très dure pour le Terre-Neuvien, ancien ministre des Finances dans le gouvernement Clark.

Étaient aussi présents à la rencontre des députés d'hier, les sénateurs et six des sept premiers ministres provinciaux conservateurs. Seul M. Brian Peckford, partisan de M. Crosbie était retourné dans son île.

Aucun des premiers ministres n'a appuyé publiquement M. Mulroney mais c'est un secret de polichinelle que M. Peter Lougheed de l'Alberta trouvait M. Mulroney de son goût.

C'est d'ailleurs lui qui a eu les commentaires les plus élogieux à l'endroit du nouveau chef, se réjouissant de ses idées « positives » sur l'énergie.

M. Lougheed croit aussi que M. Mulroney partage ses vues sur la trop grande centralisation de l'administration fédérale.

Le sénateur Lowell Murray, enfin, a remis sa démission de président de la campagne du parti, ainsi que celle de ses associés provinciaux pour permettre au nouveau venu de mettre sur pied sa propre organisation.

M. Mulroney n'a pas été plus précis hier sur son entrée aux Communes, même si deux députés au moins sont prêts à démissionner pour lui laisser la chance de se présenter.

Candidats

sauf dans le quartier 6 où les résultats n'étaient pas connus hier soir.

Baldwin-Cartier (incomplet)
Quartier 11, Roland Simard (59 %). Quatre candidats y ont déjà été proclamés élus il y a une semaine. Les autres résultats manquaient hier soir.

Lakeshore
Quartier 2, Jean-Jacques Gauthier (66 %); 6, Ian Mc Farland (86 %); 7, André Benoit (89 %); 10, Mary Battershill (55 %); 11, Peter Pittsildis (87 %); 12, Joel Hart (85 %); 13, Cheryl Reichman (63 %); 14, Mary Grace Hone (44 %); Tom Merson (41 %). Les autres candidats ont été élus sans opposition.

Verdun
Quartier 1, Hélène Renaud (57 %); 2, Roger Laverne (89 %); 3, Raymond Cuerrier (58 %); 4, Camille Lévesque (40 %); 5, Robert Degray (43 %); 6, Raymond Richer (56 %); 7, Gilles Dupuis (51 %); 8, Réal Frenette (44 %); 9, David O'Reilly (60 %).

Sault-Saint-Louis
Quartier 7, Sabin Hébert (79 %); 10, Micheline Bédard-Bibaud (86 %). Tous les autres candidats ont été élus sans opposition.

Des milliers de Montréalais auraient dû se poser hier la question: « Pour qui dois-je voter? » La plupart ont immédiatement renoncé à répondre à leur propre interrogation, et ont tout simplement décidé de ne pas se prévaloir de leur droit de vote, d'où le faible taux de participation.

Une dizaine de personnes interrogées au hasard de la rue hier après-midi ont bien démontré le peu d'intérêt suscité par ces élections scolaires: la moitié d'entre elles ne savaient même pas qu'elles se déroulaient. Personne n'a pu nommer un seul des candidats en lice dans son quartier. Si! L'une de ces personnes interrogées se souvenait que ce candidat avait été élu sans opposition, mais ne se souvenait pas de son nom.

Depuis un mois, tous les médias invitent les citoyens à voter. Mais voter pour qui?

Le MSC a compris. C'est pour ces électeurs-contribuables qu'il a mis en place sa machine électorale. Une bien petite machine, du reste. En fait, elle se résumait à huit téléphonistes et à quelques services auxiliaires. En tout, une dépense de quelque \$20,000, expliquait l'autre jour le président du MSC, M. Maurice Archambault.

Bien entendu, au téléphone le MSC ne connaît qu'une réponse. Mais à écouter ses téléphonistes hier après-midi, plusieurs électeurs, constatait-on, cherchaient simplement à se renseigner sur les candidats. On leur transmettait, en plus du nom du candidat du MSC, le numéro de téléphone du président des élections.

Ce dernier a reçu beaucoup d'appels. Ses six lignes ont été occupées dès 8 h hier matin. Au MSC, les électeurs ont reçu en plus du nom du « bon » candidat, un bon conseil: « Si vous voulez nous aider à conserver nos écoles catholiques, disait une téléphoniste, il faut voter pour M. Renaud ». Voilà au moins qui était simple et clair à la fois.

À la radio hier, Jacques Proulx, Suzanne Monange à CKAC et Denis Hardy, Jacques Matti, Yvon Dupuis, Claude Poirier, Roger Morency à CKVL ont répété toute la journée: « Pour un projet scolaire authentiquement québécois, votez pour les candidats appuyés par le Mouvement scolaire confessionnel. Pour qui voter? Signalez 522-2311 ». Le téléphone n'a pas dérogé. Et à ceux qui s'étonnaient que l'on fasse de la propagande électorale le jour de l'élection, sachez que c'était parfaitement légal.

Contrairement à l'image reçue, le Mouvement scolaire confessionnel n'a pas de grosse machine électorale. Chaque candidat, nous expliquait hier Mme Isabelle Pallascio, la présidente de l'Association des parents catholiques de Montréal, doit faire sa propre campagne.

Le MSC, précisait-elle, sert de réservoir de ressources humaines. Il est une coalition de mouvements catholiques. On a pu ainsi fournir des noms à un candidat qui se cherchait de l'aide.

Le MSC assurait aussi hier le transport des personnes âgées aux bureaux de scrutin.

Pioneer-10 quitte le système solaire

WASHINGTON (AFP) — La sonde spatiale américaine Pioneer-10 est devenue hier le premier objet de fabrication humaine à s'échapper de notre système solaire, a annoncé hier l'Agence spatiale américaine.

Conçu pour l'étude de la planète Jupiter, ce satellite d'environ 300 kg a déjà parcouru 5,6 milliards de km et continue à envoyer au centre d'écoutés de Mountain View, en Californie, informations scientifiques et photos.

Pioneer-10 est maintenant sorti du monde connu mais la NASA espère rester en contact avec lui pendant encore plusieurs années, grâce à un petit émetteur de huit watts de puissance. L'absence de toute interférence dans l'espace explique que les signaux émis par Pioneer-10 puissent encore arriver à la Terre. À cette distance, ils mettent cependant près de quatre heures et 30 minutes à arriver.

Sur l'un des flancs de la sonde sont gravés quelques schémas conçus par le célèbre astronome américain Carl Sagan et destinés aux extra-terrestres qu'elle pourrait rencontrer au cours de son errance inter-sidérale. Outre des symboles mathématiques

de base, un dessin représentant une femme et un homme, la main tendue en signe de paix et de bienvenue, figure sur cette plaque.

L'acquis scientifique de la mission Pioneer-10 est impressionnant, tant en ce qui concerne la planète Jupiter que le Soleil et son héliosphère (l'atmosphère du Soleil), rappellent les spécialistes.

D'autre part, à Cap Canaveral, en Floride, le lancement de la navette spatiale Challenger, qui doit effectuer son deuxième vol samedi, sera un événement particulièrement suivi par la presse mondiale, d'abord parce que Sally Ride, une astrophysicienne de 32 ans, sera la première femme américaine envoyée dans l'espace, ensuite parce que cette septième mission de la navette spatiale implique un certain nombre de données ou manœuvres originales.

Aucun astronaute américain, depuis Neil Armstrong, qui a marché sur la Lune en juillet 1969, n'a jamais suscité une telle curiosité de la part de la presse mondiale que Sally Ride, la première Américaine à participer à un vol spatial depuis que la NASA — Administration de l'aéronautique et de l'espace — a commencé, il y a

22 ans, à envoyer dans l'espace un total de 88 hommes ayant participé à 36 vols différents.

Depuis deux mois, le bureau des relations publiques du centre spatial de Houston, au Texas, est assailli chaque jour d'une trentaine de demandes d'interviews provenant du monde entier.

Sally Ride a fait la couverture de l'hebdomadaire Newsweek la semaine dernière, elle fait celle de People Magazine cette semaine. Elle a, bien entendu, été interviewée longuement par les trois grandes chaînes de télévision américaines.

À une semaine du lancement, la NASA avait déjà reçu 1,600 demandes de cartes de presse, bien davantage que pour les six premiers vols de la navette spatiale, sauf peut-être le vol inaugural de Columbia il y a deux ans.

Deux fois plus de journalistes femmes que d'habitude couvriront l'événement. Pourquoi s'étonner? Sally Ride n'a-t-elle pas dit qu'il était temps que les Américains réalisent que les femmes dans ce pays peuvent faire n'importe quel métier de leur choix?

Robert Crippen, commandant de

ce vol, se félicite en plaisantant des feux braqués sur sa collègue en déclarant que cet intérêt avait permis aux quatre autres membres d'équipage masculins d'échapper pour une fois à la curiosité des journalistes.

Les autorités locales ont annoncé que tous les hôtels dans un rayon de cent kilomètres autour de Cap Canaveral affichaient complet. Elles estiment qu'un demi-million de personnes assisteront à cette première, samedi à 7 h 33, jour et heure du départ de Challenger pour une mission de six jours dans l'espace.

Outre la participation de Sally Ride, ce septième vol de la navette spatiale comprend un certain nombre d'opérations jamais effectuées jusqu'alors. La NASA met des bouchées doubles pour rattraper le retard qu'a subi son programme spatial au cours des six premiers vols.

Challenger sera la première navette spatiale à atterrir à Cap Canaveral à l'issue de sa mission, et non sur la base aérienne d'Edwards, en Californie, comme ce fut le cas à cinq reprises, ou au centre de tir de missiles de White Sands, au Nouveau Mexique.

L'accès aux documents publics pourrait être assuré dès le 1er janvier

QUÉBEC (d'après PC) — Si le gouvernement adopte le projet de calendrier d'implantation qui est en préparation, une première série de mesures contenues dans la loi 65 sur l'accès à l'information, dont celles permettant l'accès aux documents de tous les organismes publics québécois, pourrait entrer en vigueur dès le 1er janvier.

C'est ce qu'a indiqué le président de la Commission d'accès à l'information, M. Marcel Pénin, au cours d'une conférence de presse dans le cadre d'une tournée de consultation auprès de 5,000 organismes publics québécois portant sur ce projet de calendrier d'implantation des différentes dispositions de la loi.

Le projet de calendrier doit être soumis au gouvernement pour approbation avant le 1er octobre 1983. Outre l'accès aux documents publics, il prévoit l'entrée en vigueur le 1er janvier 1984 des articles assurant la confidentialité des renseignements nominatifs détenus par les organismes publics et ceux autorisant la communication de ces renseignements à la personne concernée et leur correction s'il y a lieu.

Entreront également en vigueur le 1er janvier 1984 les articles définissant les fonctions et les pouvoirs de la Commission d'accès à l'information de même que ceux prévoyant le recours à la Commission pour révision et l'appel devant la cour provinciale.

Selon le projet, les dispositions concernant la collecte, la conservation et l'utilisation des renseignements personnels de même que l'établissement des fichiers devraient entrer en vigueur le 1er janvier 1985. Quant aux dispositions obligeant les organismes à classer leurs documents et à dresser une liste de classement, elles s'appliqueraient à compter du 1er janvier 1986.

De sa tournée, M. Pénin a gardé l'impression que les obligations créées par la loi 65 sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ont été accueillies avec moins de résistance que prévu par les organismes publics.

Selon lui, il semble que les craintes exprimées devant la commission Paré et devant la commission parlementaire chargée d'étudier le projet de loi se sont largement dissipées.

CSN

Suite de la page 7

ciers de conseils centraux et de fédération et des salariés.

4. Tenue de colloques régionaux sur les grandes revendications du mouvement.

Nous souhaitons que les organismes, les instances et les salariés sauront traduire ces priorités dans des actions concrètes.

Persister, continuer

Il nous est arrivé au moins une fois, à chacun de nous, de nous faire demander par un militant: « Il y a quelque chose que je ne comprends pas. On dirait que vous changez quand vous arrivez à l'exécutif? » C'est même dit, la plupart du temps, avec une pointe d'inquiétude...

14 juin
par la PC et l'AP

1981: le Parti socialiste s'assure une avance confortable dans le premier tour des élections législatives françaises, sur la lancée de la victoire de François Mitterrand aux élections présidentielles de mai.
1980: les États-Unis rejettent l'appel des pays européens demandant que l'OLP joue un rôle dans les négociations de paix au Proche-Orient.
1979: le président Jimmy Carter se rend à Vienne pour une rencontre avec le président Leonid Brejnev qui s'achève par la signature du traité Salt 2.
1975: l'URSS lance une deuxième sonde spatiale en direction de Vénus.
1971: quatrième conférence constitutionnelle à Victoria.
1967: une sonde américaine Mariner est lancée vers Vénus pour tenter de déterminer si une forme de vie peut exister sur la planète.
1960: le président de Gaulle renouvelle son offre de négociation d'un cessez-le-feu au gouvernement provisoire révolutionnaire algérien.
1949: L'État du Vietnam est créé à Saigon sous la direction de Bao Dai.
1945: les troupes allemandes occupent Paris, déclarée ville ouverte.
1934: Max Baer obtient le championnat poids-lourd à la boxe en mettant Primo Carnera hors de combat.
1864: John A. Macdonald se prononce contre la Confédération.
1800: Bonaparte bat les Autrichiens à la bataille de Marengo et reconquiert l'Italie.
1645: l'armée d'Olivier Cromwell bat les royalistes anglais à Naseby.



Pollution
des rivières,
eau potable
en
DANGER!

ASSOCIATION QUEBÉCOISE DES
TECHNIQUES DE L'EAU

AUJOURD'HUI

À 20 h, à la Bibliothèque Marie-
Uguay, 6052, boul. Monk, le Groupe
Fleur de son. 725-6451

Soirée pour les papas à l'École
Montessori, 1050, avenue Dunkins,
à Ville Mont-Royal à 14 h 30. 272-7040

Le Musée des Beaux-Arts de Mont-
réal et la Fondation Héritage-Mont-
réal invitent le grand public à visiter
l'exposition *L'été en ville* à l'ancien
pavillon de la France à Terre des
Hommes, jusqu'au 29 août.

Conférence sur les pluies acides et
les ressources forestières au Holiday
Inn, à Saint-Foy.

Rencontre de la Société d'horticul-
ture et d'écologie des Basses-Lau-
rentides, sur « les champignons, cul-
ture et cueillette », au sous-sol de la
Caisse populaire de Ste-Thérèse, 37,
rue Turgeon. 625-3953.

Assemblée annuelle de l'Associa-
tion québécoise des parents et amis
du malade mental, à 20 h, au pavillon

Mailloux de l'hôpital Notre-Dame,
1560 est, rue Sherbrooke.

La Régie de l'Assurance automo-
bile du Québec avise la population de
Ste-Agathe-des-Monts qu'une unité
mobile de la régie sera à l'hôtel de
ville de Ste-Agathe, ce mardi et ce
mercredi de 8 h 30 à midi et de 13 h à
16 h 30, pour faire subir les tests et
examens de conduite aux personnes
intéressées.

Le Camp musical St-Alexandre
vous informe qu'il reste encore des
places pour ses activités d'été 1983.
Ces activités s'adressent aux jeunes
musiciens et musiciennes de six à 17
ans qui souhaitent vivre des expé-
riences musicales dans un site des
plus enchanteurs. (418)723-2604

Collectes de sang de la Croix-Rouge,
à Laval, à l'École Marcelle-Gau-
vreau, 3150, boul. Dagenais, de 15 h à
17 h et de 18 h 30 à 20 h 30; à Mont-
réal, à l'hôpital Santa Cabrini, 5655,
rue St-Zotique, de 10 h à 16 h; à la Sû-
reté du Québec, 1701, rue Parthenais,
de 9 h à 15 h 30

LE DEVOIR SUR MICROFILMS



Depuis 1910...

Le Devoir a toujours été à la fine pointe de l'actualité.
Aujourd'hui, en plus de demeurer fidèle à son image,
Le Devoir se veut l'instrument d'une excellente documentation.
Évitez tout ennui que comporte l'accumulation de journaux
tout en sachant du temps... Les microfilms du Devoir offrent une source
de renseignements indispensables dans les bibliothèques,
les centres de documentation et toutes les bonnes maisons
d'enseignement. Et ils sont maintenant disponibles depuis les tout
premiers numéros! Pour plus d'information, écrivez à:
Le Devoir, 211 rue St-Sacrement, Montréal H2Y 1X1 ou téléphonez
à M. Bertrand Soucy au 844-3361, poste 245.

Au sujet de l'électricité produite à Churchill Falls

La Cour suprême de Terre-Neuve donne raison à H.-Q.

SAINT-JEAN, Terre-Neuve (d'après CP) — La Cour suprême de Terre-Neuve a refusé hier au gouvernement de Saint-Jean l'autorisation qu'il demandait de revenir unilatéralement sur le contrat liant Hydro-Québec à la compagnie Churchill Falls et de s'approprier 800 mégawatts d'électricité déjà vendus, selon les termes

d'un contrat, à des prix établis dans les années '60. Le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. William Marshall, en prenant connaissance de cette décision hier, a déclaré qu'il ne s'agissait que d'une défaite juridique et que Terre-Neuve poursuivrait la lutte entreprise pour reprendre ses droits. M. Marshall a laissé enten-

dre que le dossier serait confié à la division des appels de la Cour suprême de Terre-Neuve, et que la province était déterminée à se rendre jusqu'en Cour suprême du Canada s'il le fallait. Le juge Noel Goodrich de la Cour suprême de Terre-Neuve a opiné dans son jugement de 680 pages que la province de Terre-Neuve n'avait pas le droit de reprendre

à son compte les 800 mégawatts d'électricité produits par la centrale de Churchill Falls et vendus à Hydro-Québec par la société en vertu d'un contrat de 65 ans. Le contrat intervenu à l'époque avec Hydro-Québec, note le juge Goodrich, ne comporte aucune clause de renégociation des tarifs. Le gouvernement de Terre-Neuve a estimé qu'Hydro-Québec reti-

erait des profits de plus de \$ 600 millions en revendant l'électricité qui ne lui aura coûté que \$ 10 millions.

Plusieurs autres instances juridiques, dont la Cour supérieure du Québec, ont été saisies des revendications de Terre-Neuve à ce sujet. On ignore à quel moment la Cour supérieure du Québec rendra sa décision.

Terre-Neuve a également demandé à la Cour suprême du Canada de déterminer si elle pouvait résilier le contrat qui lie la compagnie Churchill Falls à Hydro-Québec et si elle pouvait reprendre tous ses droits sur cette centrale hydro-électrique, la deuxième plus grande en Amérique du Nord. Un porte-parole d'Hydro-Québec, Me Michel Jetté, a

laissé entendre hier que la décision du juge Goorich ne réglait en rien le différend. « La guerre n'est pas finie encore », a-t-il déclaré, sans vouloir présumer de quelle façon le juge Jules Beauregard de la Cour supérieure du Québec pourrait être influencé par cette décision. Hier, le ministre de l'Énergie de Terre-Neuve, M. Marshall, a laissé entendre, sans apporter d'autre précision, que Terre-Neuve pourrait atteindre son objectif d'une autre façon. « Pour nous, l'affaire est urgente,

a-t-il déclaré. Nous n'avons pas l'intention de voir le drapeau fleurdelisé flotter à Churchill Falls ». C'est la deuxième fois en quelques mois que Terre-Neuve subit un revers devant les tribunaux en tentant d'affirmer ses pouvoirs sur ses ressources naturelles. En février, la Cour suprême de Terre-Neuve avait statué que la province n'avait pas compétence sur ses ressources sous-marines. Ce dossier des ressources sous-marines est actuellement devant la Cour suprême du Canada.

Quebecor repart à zéro son projet de magazine

par Rodolphe Morissette

M. Pierre Péladeau, président du Groupe Quebecor Inc., qui publie le Journal de

Montréal, n'est guère satisfait des tests qui ont mesuré la performance du nouveau magazine qu'il veut lancer à l'automne. Aussi a-t-il décidé de recommencer l'expérience à zéro.

L'équipe restreinte de journalistes qui travaillaient à la préparation du magazine avaient confectionné un numéro « zéro » en février avec les moyens du bord. Il s'appelait *Le Magazine*, avait le format du *Time* américain et M. Péladeau souhaitait l'encarter dans l'édition du week-end du *Journal de Montréal* et de son équivalent dans la région de Québec dès l'automne, le tout pour \$1.

Le numéro « zéro » fut soumis à maints tests: enquêtes téléphoniques, « focus groups » organisés par la maison Multi-Réso, ainsi qu'aux réactions d'annonceurs et de publicitaires de Toronto. Insatisfait de la tenue de l'exemplaire, Quebecor a investi un peu plus d'argent et les artisans ont confectionné un deuxième numéro « zéro », aidés cette fois d'un maquettiste.

M. Péladeau résume au DEVOIR les difficultés traduites par ces tests: « C'était trop flou. On visait à la fois tout le monde et personne. Ça avait un faux côté intellectuel, des titres pseudo-recherchés. Ce qu'il faut au contraire: quelque chose aux dimensions plus simples. Je veux faire un *Paris-Match* québécois — au sens large du terme, bien sûr. »

Le président de Quebecor reconnaît que ce n'est pas facile. Il vise un auditoire qui dépasserait les 330,000 lecteurs du *Journal de Montréal* et les 105,000 de son jumeau de Québec. Il veut continuer à alimenter les lecteurs de ces deux quotidiens, non sans

élargir en même temps sa clientèle en rognant sur les lecteurs de *La Presse* et du *Soleil* le week-end.

« Les réactions (aux deux numéros-échantillons) ont été plus négatives dans la région de Québec qu'à Montréal », note M. Péladeau. Il précise que pour la direction de Quebecor, le projet n'est pas tombé à l'eau. « Au contraire, on vise toujours l'automne! »

M. Péladeau avait eu l'idée de lancer son magazine après l'échec, l'an dernier, des Éditions Le Nordais (Montréal) à lancer une publication semblable qui s'intitulait *À Propos*. Le directeur de ce dernier, M. Denis Lamoureux, avait quitté le *Journal de Québec*, qu'il avait remis sur la carte, pour y travailler. Quand Le Nordais a échoué, M. Péladeau a repris son ancien collaborateur et lui a confié la tâche de préparer le nouveau magazine de ses rêves.

Usine d'épuration de \$42 millions sur la rive sud

Cinq municipalités de la Rive-Sud, soit Candiac, Delsion, Laprairie, Sainte-Catherine et Saint-Constant, ont signé hier des protocoles avec le ministère de l'Environnement du Québec pour la construction d'une usine d'épuration de leurs eaux usées au coût de \$42 millions.

Le premier ministre, M. René Lévesque, qui accompagnait son ministre de l'Environnement, M. Adrien Ouellette, a précisé après la signature des documents que les négociations avec les municipalités de son comté de Taillon « allaient bon train » et qu'une entente pour la dépollution des eaux municipales de Longueuil et ses voisines pourrait « être annoncée prochainement ».

M. Ouellette devait préciser de son côté que Longueuil et ses voisines rencontreraient des « problèmes techniques » avec leurs égouts. Mais, a-t-il dit, la construction d'un intercepteur, qui conduirait les charges polluantes à l'usine commune, permettrait peut-être au gouvernement d'aider ces municipalités à résoudre du même coup ces problèmes. Le ministre de l'Environnement n'a pu dire si Boucherville se joindrait au groupe. Il s'est contenté d'ajouter qu'il préférerait « que le plus grand nombre de villes s'associent »

dans la mise au point d'une solution commune.

L'usine d'épuration des municipalités de l'Ouest de la Rive-Sud sera située à Sainte-Catherine, sur le bord du fleuve, et sera dotée d'un système de traitement biologique. On prévoit ainsi diminuer de 80 % la charge polluante actuelle. Le reste ira au fleuve.

Le principal pollueur industriel de cette région, la papeterie Perkins, devra pour sa part mettre en place un système de « pré-traitement » de ses rejets avant de les acheminer vers l'usine régionale. Concrètement, cette usine filtrera les solides en suspension dans ses eaux. Aucun traitement chimique de ses bases alcalines, utilisées pour le désencrage des papiers qu'elle recycle, n'est prévu. En mélangeant ces bases alcalines avec les acides qui entrent aussi dans son processus de production, on espère que le résultat sera suffisamment « neutre » pour répondre aux exigences de l'usine régionale, a précisé hier un haut fonctionnaire au DEVOIR.

Dans le même secteur, l'Environnement songe toujours à construire l'usine d'épuration de Châteauguay sur l'île Bernard, propriété des Soeurs Grises.

NOMINATION À LA BANQUE ROYALE DU CANADA



A.R. Taylor

La Banque Royale du Canada annonce la nomination de M. Allan R. Taylor au poste de président et chef de l'exploitation. M. Taylor, qui a assumé ses nouvelles fonctions le 1er juin, devient également membre du conseil d'administration de la banque. Il relèvera directement du président du conseil et chef de la direction, M. Rowland C. Frazee, et sera en poste à Toronto, partageant son temps entre cette ville et le siège social de la banque, à Montréal. M. Taylor, qui jusqu'à présent était vice-président directeur, Opérations internationales, est entré au service de la Banque Royale en 1949 dans sa ville natale de Prince Albert, en Saskatchewan.

Le président de Quebecor reconnaît que ce n'est pas facile. Il vise un auditoire qui dépasserait les 330,000 lecteurs du *Journal de Montréal* et les 105,000 de son jumeau de Québec. Il veut continuer à alimenter les lecteurs de ces deux quotidiens, non sans

OLIVER de FRANCE

Un bordeaux blanc excellent à un prix très abordable. Vif, léger et sec.

5,45 \$

Mis en bouteilles en France. Appellation contrôlée. Disponible uniquement dans les magasins de la S.A.Q.

REPRÉSENTATION AU QUÉBEC: BASIL D. HOBBS INC.

OPÉRATION PLACEMENT

PASSEZ À L'ACTION!

Plus de \$100 000 en prix!

Investissez vos épargnes à la Banque Nationale. Avec OPÉRATION PLACEMENT, vous aurez en plus la chance de gagner une Oldsmobile Ciera, une Toyota Celica GT, une Ford Escort GLX, ou encore l'un des 60 magnétoscopes à cassette JVC, modèle HR-7650 U, offerts en prix.

Investissement minimum: \$1 000

Pour participer à OPÉRATION PLACEMENT, vous n'avez qu'à investir un minimum de \$1 000 pour un an ou plus, dans l'un des modes de placement qui vous convient le mieux parmi les suivants: un Certificat de placement, un Certificat de dépôt à taux fixe, un Certificat de dépôt en dollars américains ou un Certificat de dépôt à taux variable, une **exclusivité** de la Banque Nationale.

Passez à l'action!

Du 2 mai au 30 juin 1983, vous trouverez tous les renseignements sur ces modes de placement et le règlement du concours dans toutes les succursales de la Banque Nationale.

Passez à l'action! Vos placements... Nous, on s'en occupe.

BANQUE NATIONALE

DE L'EXTRA! DOUBLEZ VOS CHANCES DE GAGNER EN INVESTISSANT DANS UN CERTIFICAT DE PLACEMENT POUR UN TERME DE CINQ ANS.

1 Toyota Celica GT, 1983 \$12 880*

1 Ford Escort GLX, 1983 \$8 800*

60 magnétoscopes à cassette JVC (modèle HR-7650 U) \$1 850*

1 Oldsmobile Ciera, 1983 \$13 580*

*Prix de détail suggéré

OPÉRATION PLACEMENT COUPON-BONI

Plus de \$100 000 en prix!

La Banque Nationale vous offre une chance supplémentaire de gagner.

Passez à l'action! Voici une occasion unique de rendre encore plus avantageuse votre participation à OPÉRATION PLACEMENT. Présentez ce coupon-boni lors de votre investissement.

Vous obtiendrez un bon de participation additionnel: une chance de plus de gagner une Oldsmobile Ciera, une Toyota Celica GT, une Ford Escort GLX ou l'un des 60 magnétoscopes à cassette JVC (modèle HR-7650 U) offerts en prix. Limite: un coupon-boni par personne. Cette offre est valable du 2 mai au 30 juin 1983.

Vos placements... Nous, on s'en occupe.

BANQUE NATIONALE

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

SHERBROOKE TRUST

NOMINATION



JACQUES BLAIS, L.L.L., D.D.N.

Monsieur Bruce D. Allanson, vice-président exécutif et directeur général, Sherbrooke Trust, annonce la nomination de Me Jacques Blais, avocat, au poste de directeur, succursale principale, située au 75, Wellington nord.

Me Blais est membre du Barreau du Québec et de l'Association du Barreau Canadien.

LES BRASSERIES MOLSON DU CANADA LIMITÉE



M. H.J. Moran

Les Brasseries Molson du Canada Limitée annoncent la nomination de monsieur H.J. Moran au poste de vice-président principal, marketing.

Monsieur Moran est entré au service des Brasseries Molson en 1972 comme vice-président, marketing à Calgary et a été par la suite président de la région de la Colombie britannique.

Dans ses nouvelles fonctions, monsieur Moran aura la responsabilité du marketing pour les Brasseries Molson du Canada Limitée. Il aura son bureau au siège social à Montréal.

Les Compagnies Molson Limitée



Douglas H. Stanley

Les Compagnies Molson Limitée annoncent la nomination de M. Douglas H. Stanley au poste de vice-président, Personnel. Depuis 1963, M. Stanley a occupé divers postes dans l'administration de la Société et dans la direction du personnel de l'organisation Molson. Tout dernièrement, il était vice-président, Personnel, de Diversy Corporation. M. Stanley aura ses bureaux au siège administratif des Compagnies Molson à Toronto. Les Compagnies Molson Limitée constituent une société canadienne diversifiée qui comprend les Brasseries Molson du Canada Limitée, Diversy Corporation, Beaver Lumber Company Limited et Willson Spécialiste de Bureau Ltée.

Selon le sous-ministre Archambault
Le tourisme va bien au Québec

par Marie-Agnès Thellier

En 1982, en matière de tourisme, le Québec a obtenu une meilleure performance que l'Ontario et le Canada: l'affluence de touristes étrangers y a moins régressé qu'ailleurs, tandis que les Québécois diminuaient leurs séjours aux États-Unis.

Commentant hier à Montréal en conférence de presse des données provenant de Statistique Canada, le sous-ministre au Tourisme, M. Michel Archambault, a estimé qu'au Québec «l'activité touristique a contribué, beaucoup mieux que dans les autres régions du Canada, à soutenir l'économie en 1982».

Selon le catalogue 66-001, le nombre de citoyens américains entrés au Québec en automobile pour y séjourner plus de 24 heures a augmenté de 2,3 % par rapport à 1981, tandis qu'il chutait de 4 % en Ontario et de 3,5 % au Canada. L'an dernier, le nombre de touristes étrangers en provenance d'outre-mer ne diminuait que de 1,1 % au Québec, contre une baisse de 11,4 % en Ontario et de 7,9 % dans l'ensemble du Canada.

De plus, le Québec retenait davantage ses propres vacanciers que l'Ontario ou l'ensemble du Canada: le nombre des Québécois revenus des États-Unis après un séjour dépassant 24 heures a diminué de 10,6 % en

1982 par rapport à 1981, une baisse beaucoup plus substantielle qu'en Ontario (1,1 %) ou qu'au Canada (3,8 %).

D'après M. Archambault, la performance du Québec en matière de tourisme international progresse depuis quelques années. Selon les données de Statistique Canada (catalogue 66-201), entre 1977 et 1981, le nombre de visiteurs américains ayant séjourné plus de 24 heures a augmenté de 8,7 % au Québec alors qu'il diminuait de 5,9 % en Ontario et de 4 % dans l'ensemble du Canada. Le nombre de visiteurs d'outre-mer a augmenté de 54,6 % au Québec, contre 37,8 % en Ontario et 50,5 % pour l'ensemble du Canada entre 1977 et 1981. Les statistiques pour 1982, non encore officielles, iraient dans le même sens.

Fait encore plus positif: le nombre des nuitées passées au Québec a augmenté de 14,6 % entre 1977 et 1981, tandis qu'il diminuait de 11,5 % en Ontario et de 1,9 % dans l'ensemble du Canada. «De plus en plus, les gens aiment mieux le Québec (que l'Ontario) et y passent de plus en plus de temps», a déclaré M. Archambault. Il faut cependant souligner qu'à cause notamment de sa proximité des États-Unis et de sa forte population d'origine européenne, l'Ontario reçoit en

core trois fois plus de touristes étrangers que le Québec. De plus, seulement 10 % des touristes au Québec proviennent d'outre-mer alors qu'ils dépensent \$400 par personne et par séjour, contre seulement \$80 pour les touristes américains.

En 1983-84, le budget de promotion touristique du Québec sera de \$11 millions, contre \$8,6 millions en 1982-83. En 1982, la campagne de publicité aux États-Unis «Québec, the vacation with the difference» aura été un succès: 45.000 demandes d'information, qui ont conduit à 60 % de visites, avec un taux de satisfaction de 90 %. Une enquête de l'Office canadien du tourisme montre que Québec et Montréal sont loin en tête pour les Américains désireux de visiter le Canada. Le Québec dépensera d'ici deux ans \$3 millions pour améliorer ses infrastructures d'accueil et de renseignements.

Cette année, pour obtenir rapidement une vision objective de la saison touristique, le ministère de l'Industrie, du Commerce et du Tourisme (MICT) a conclu une entente avec le Bureau de la statistique du Québec, qui recueillera des données sur le taux d'occupation de divers types d'hébergement et sur les entrées dans une vingtaine d'attractions touristiques.

au jour le jour

■ Froid entre Mitel et IBM

Le fabricant canadien d'équipement de télécommunications Mitel n'a pas digéré l'association récente d'IBM avec la société Rolhm, un fabricant de commutateurs de Californie. Elle a en effet annoncé hier qu'elle mettait fin à son accord de principe avec IBM relativement au développement d'une nouvelle génération de système d'interrupteurs de circuits. Vendredi dernier, IBM a acquis, au coût de \$228 millions US, 15 % des actions de Rolhm.

■ Référendum des comptables

L'Ordre des comptables agréés du Québec tient un sondage auprès de ses membres pour connaître leur opinion sur la position de leur bureau de direction concernant la réorganisation des professions comptables au Québec. La tenue de ce référendum a été annoncée hier par M. Roland Truchon, président de l'Ordre, à l'ouverture du congrès annuel de cet organisme à Montréal. M. Turgeon rejette l'hypothèse de règlement de l'Ordre des professions du Québec.

■ Les banques pessimistes

La crise financière internationale, provoquée par des difficultés de paiement de nombreux pays en voie de développement (PVD), ne pourra être résolue avant la fin de la décennie, ont déclaré les représentants des banques centrales des pays industrialisés, à l'issue de l'assemblée annuelle de la Banque des règlements internationaux (BRI), hier à Bâle. Dans son rapport, la BRI demande au gouvernement américain de réduire son déficit budgétaire afin de permettre une baisse des taux d'intérêt américains qui tiennent le dollar à un niveau élevé. Une modification de la politique monétaire des États-Unis permettrait au PVD de rétablir leur équilibre financier. Mais à long terme seulement.

■ Rédaction technique

Le Département d'études françaises et la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke viennent de lancer le livre *Rédaction technique*, qui a été rédigé par trois spécialistes. L'ouvrage constitue un manuel de base en rédaction technique fait à l'intention des professionnels. On y traite de la rédaction de notes de service, de rapports, de communiqués, etc.

■ Coentreprise d'emballages

Consolidated Bathurst, de Montréal, et MacMillan Bloedel, de Vancouver, viennent d'annoncer la création d'une coentreprise d'emballages, dont l'étude était en cours depuis février. Chaque compagnie aura une participation de 50 % dans MacMillan-Bathurst Inc., qui se spécialisera dans la fabrication des caisses de carton ondulé. Les ventes de caisses des deux partenaires ont atteint \$300 millions en 1982; ces caisses ont été fabriquées dans 17 usines différentes par 2.600 employés.

■ En raccourci

Au 8 juin, le ministère québécois du Revenu avait traité 2.288.000 déclarations de revenus de 1982, comparativement à 2.429.000 à la même date l'an dernier. Le ministère prévoit terminer d'ici le 30 juin le traitement des 1.295.000 déclarations restantes qui ont été achevées avant le 2 mai... La Banque Royale a vendu une participation de 45 % dans sa filiale libanaise, la Banque Royale du Liban (Moyen-Orient) S.A.L., au Groupe Abdulaziz Abdullah Al-Sulaiman d'Arabie Saoudite... Le Centre de perfectionnement de l'École des Hautes études commerciales tient cette semaine un séminaire sur la publicité, la promotion et les relations publiques dans les arts... La Banque de Montréal lance un service de titres automatisé à l'intention des grands investisseurs canadiens effectuant des opérations sur titres américains. Le nouveau service reliera électroniquement le courtier américain, la banque et le client... Les ministres des Finances des «Dix» ont autorisé hier la Commission européenne à emprunter \$1,5 milliard sur le marché international des capitaux pour stimuler l'investissement dans la Communauté économique européenne... L'Indicateur économique de la Banque de Commerce a enregistré une sixième hausse mensuelle consécutive en mars. La dernière hausse a atteint 0,17 %, par rapport à 0,19 %, en février... Le Canadien Pacifique a déclaré hier un dividende trimestriel de 35 cents par action sur les actions ordinaires en circulation de la compagnie... L'Inde et l'Union Soviétique ont signé un protocole d'accord sur la coopération bilatérale en matière de recherche et de production pétrolières.

André Bouthillier

Le TGV: un projet qui mérite d'être étudié sérieusement, dit J.-Y. Morin

par Claude Turcotte

Selon M. Jacques-Yvan Morin, ministre des Affaires intergouvernementales du Québec, l'idée d'un train à très grande vitesse (TGV) entre Montréal et New York mérite d'être considérée sérieusement, mais des études plus poussées seront nécessaires pour établir la solidité d'un tel projet et le potentiel qu'il pourrait offrir dans les échanges nord-sud.

Conférencier invité hier à Montréal à un déjeuner conjoint des chambres de commerce de Montréal et de Boston, M. Morin n'a pas voulu élaborer sur ce sujet, se contentant de faire des remarques générales.

Devant un petit noyau d'éminents visiteurs bostoniens, le ministre a préféré insister sur un sondage mené par un Américain indiquant que les investisseurs des États-Unis au Québec sont beaucoup plus nombreux qu'envisagés par la loi fédérale sur le contrôle des investissements étrangers que par la loi 101 du Québec.

À propos du train TGV, M. Morin a mentionné que «pour être financièrement viable, le lien proposé doit servir les intérêts du Québec, du Vermont, de la Nouvelle-Angleterre en général et naturellement de l'État de New York».

Un peu plus tôt, il avait exprimé sa «conviction que la coopération technologique entre vos États et le Québec pourrait, si nous le voulons, briser la tendance au déplacement des affaires vers l'Ouest et créer une nouvelle et importante relation nord-sud qui nous rendrait partenaires plutôt que rivaux dans l'environnement économique qui émergera de l'élimination progressive des barrières tarifaires». Selon le ministre, ces barrières devraient être à peu près com-

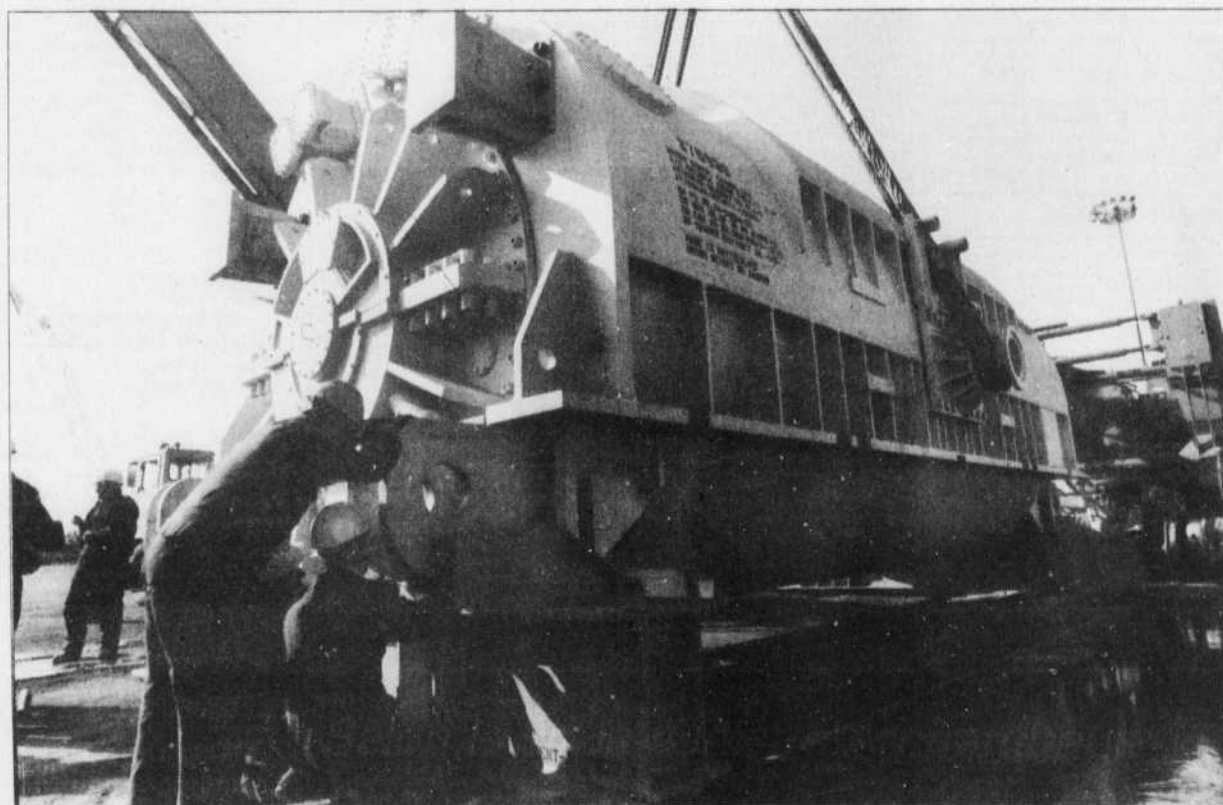
plètement disparues au tournant du siècle.

Mais pour le moment, le ministre pense que le seul fait que le maire Jean Drapeau ait lancé l'idée du train TGV et ait suscité un débat dans les cercles municipaux indique «l'importance que nous attribuons au développement régional qui transcende les frontières nationales».

Sur le plan économique, M. Morin a fait valoir que le Québec a vécu les mêmes expériences que les autres régions de l'est du continent, particulièrement celles des États du nord-est qui mènent un effort collectif pour être à la hauteur de la concurrence des États plus au sud dits de «la ceinture du soleil».

Il a du même souffle mentionné les résultats d'un sondage, fait le printemps dernier par le professeur Joseph LeMay, du Centre de recherche politique de Ramapo College au New Jersey, indiquant qu'il est beaucoup plus facile à des compagnies américaines qui viennent au Canada de s'ajuster à la loi 101 que d'accepter le contrôle des investissements étrangers.

Selon cette étude, 75 % de 20 compagnies qui ont d'importantes activités au Québec ont déclaré s'être «ajustées à la loi 101».



Une expérience en transport international et multimodal

CN Rail a pris part dernièrement à une expérience internationale en transport multimodal, qui a permis d'acheminer de Baden, en Suisse, à Atikokan, en Ontario, un stator de générateur de 240.530 kg. Sous l'autorité de la firme BBC Brown Boveri Canada Inc., le stator a été déchargé au port de Montréal du cargo Cast-Otter, et rechargé sur une grue flottante Hercules de 258.552 kg pour acheminement sur la Voie maritime du Saint-Laurent. Cette cargaison exceptionnelle a ensuite été transbordée sur un wagon Schnabel de 20 essieux, propriété de la Brown Boveri Corporation. Cette entreprise a fait venir ce wagon très spécial des États-Unis pour le transport du stator par CN Rail jusqu'à une centrale aménagée par Hydro-Québec à Atikokan. Le Schnabel a une charge utile de 453.600 kg.

Empressez-vous!

Profitez du placement le plus flexible sur le marché.

La vente des obligations d'épargne du Québec se termine bientôt.

Un investissement sûr et rentable

Les obligations d'épargne du Québec constituent un mode d'épargne à la fois sûr et rentable... un placement d'avenir quoi!

Un placement toujours gagnant

Vous profitez de l'un des meilleurs taux d'intérêt sur le marché: 9 1/2 % depuis le 1^{er} juin, pour la première année. Vous bénéficiez d'un taux minimum annuel garanti de 8 1/2 % pour les années subséquentes. Ce dernier ne peut être révisé qu'à la hausse, si l'évolution du marché le commande.

Encaissables en tout temps

Les obligations d'épargne du Québec sont encaissables en tout temps à leur pleine valeur plus l'intérêt couru. C'est comme posséder de l'argent comptant.

Une participation directe à la relance économique

En achetant les obligations d'épargne du Québec, vous faites bien plus qu'assurer votre avenir. Vous participez directement à la relance économique du Québec.

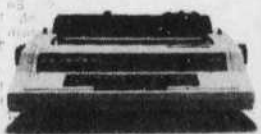
Où peut-on les acheter?

Dans les banques, les caisses populaires, les sociétés de fiducie et chez les courtiers en valeurs mobilières. Empressez-vous d'en acheter! La vente des obligations se termine bientôt.

Ministère des Finances

SPÉCIAL

Machine à écrire à mémoire XEROX 610



Régulier: \$1.945.00

\$1450.

CANADA DACTYLOGRAPHE INC.

7035, avenue du Parc, Montréal

270-1141

Québec

OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

Les services de garde

\$20,000 de plus aux projets d'auteurs

par Renée Rowan

L'Office des services de garde à l'enfance reconduit son programme des projets novateurs et porte à \$50,000 le montant à distribuer pour 1983/1984, soit \$20,000 de plus que l'an dernier.

Ce programme, connu sous le nom « Le coffre aux trésors », a remporté un vif

succès dès sa première année: l'Office a reçu 146 demandes de subvention et le comité de sélection a retenu 20 projets.

La présidente de l'Office des services de garde à l'enfance, Mme Stella Guy, a annoncé la nouvelle, hier, présidant en même temps au lancement d'un numéro spé-

cial de *Petit à petit*, la revue de l'Office, qui décrit, précisément, une quinzaine de projets novateurs soumis au moment de la première phase du programme.

Ainsi, par exemple, 14 étudiants en menuiserie de la polyvalente de La Baie, au lac Saint-Jean, ont accepté de fabriquer bénévolement

des jouets à partir d'une cinquantaine de plans différents: gros cubes, avions, hélicoptères, bateaux, trains, cheval de bois, maison miniature, etc. « Les élèves ont soumis aux enfants de la garderie Les Biquets des idées de jouets qu'ils auraient aimé fabriquer, mais ça ne correspondait pas avec ce que les enfants voulaient. Ils ont dû modifier leurs modèles en conséquence », a noté, hier un des responsables du projet au cours d'une rencontre avec des journalistes.

Les plans des jouets sont disponibles aux services de garde intéressés qui voudraient soit les fabriquer eux-mêmes ou trouver des volontaires pour le faire. Les responsables du projet de la Baie veulent mettre sur pied un nouveau projet de construction de jouets en impli-

quant cette fois la participation de personnes âgées du milieu. Déjà, une femme fabrique des poupées qui sont ensuite rembourrées par les enfants de la garderie.

Autre exemple: la garderie Joujou a construit une maisonnette intérieure et la garderie des Poussineaux un mur aux secrets qui est un véritable éveil aux sciences.

Au Lac Etchemin, dans le comté de Bellechasse, l'agence A la bonne garde a emmené des « marionnettes en ballade » dans ses différentes familles de garde grâce à un matériel facilement transportable. Des clowns et des joueurs de hockey ont rencontré les enfants de la garderie La Barbouille à Saint-Adèle. Le chapiteau du cirque s'est installé à Sherbrooke tandis que le Regroupement des garderies du Québec a publié un recueil de

photos et de textes. *La garderie, c'est pour nous autres et nos parents*. Le projet CREA a mis sur pied un centre de documentation sur la petite enfance.

Mentionnons aussi la voiture à six places qui a été construite par la garderie Lafontaine, à Montréal, pour le transport des enfants de un an et demi et deux ans et demi lorsqu'il y a des excursions à l'extérieur. Déjà six autres garderies ont utilisé les plans conçus par la garderie Lafontaine. Ce ne sont là que des exemples de projets novateurs parmi d'autres.

Les garderies intéressées à participer au programme « Le coffre aux trésors » ont jusqu'au 1er septembre pour présenter une demande de subvention. Le maximum par projet est de \$4,000.

Houphouët-Boigny au Canada

OTTAWA (PC) — Le président de la Côte d'Ivoire, M. Félix Houphouët-Boigny, sera en visite au Canada pour trois jours cette semaine, permettant à M. Trudeau de soulever la question d'un sommet des pays de la francophonie.

M. Trudeau fera probablement part de son opinion sur l'importance d'un tel sommet

lorsqu'il rencontrera le président, jeudi à Montréal, ont révélé des porte-parole du ministère des Affaires extérieures.

Des pourparlers sont toujours en marche entre les responsables français et canadiens qui tentent de conclure un accord en vue d'un sommet de la francophonie. Mais aucune décision

ferme n'a été prise depuis que MM. Trudeau et Mitterrand ont discuté de la question lors du sommet économique de Williamsburg, le mois dernier.

M. Houphouët-Boigny, qui fait sa seconde visite au Canada depuis l'indépendance de son pays en 1960, arrivera mercredi à Ottawa, où il rencontrera certains ministres.

Annonces classées 286-1200

■ Antiquités

ALBERT ANTIQUE 3762 St-Laurent, 645-8802. ACHETONS DE LA CAVE AU GRENIER. Visite à domicile. 6-7-83.

DECAPAGE de meubles et boiseries, finition et traitement du bois. 642-8278. 13-7-83

■ Appartements/logements

CDAR. 2 pas hôpital Général de Montréal. 11-31-83. Concierge 955-5321. 11-7-83

OUTREMONT près Laurier, haut duplex 7½, chauffe, 1½ s.b., garage, 272-7886. 20-6-83

VIEXU-LONGUEUIL, 5 pièces, chauffe, 2e. garage, près CTUM. \$500. 679-8200. 20-6-83

ST-LAMBERT, nouveau propriétaire, haut de semi-détaché. A décorer selon goût. Prés par car et tennis. \$350. Disponible 1er juillet. 465-2609, soir. 15-6-83

ST-HUBERT PRES SHERBROOKE, 7½, stationnement, \$575. 845-8633. 20-6-83

HAUT DE DUPLEX 6½, chauffe, cuisinière, réfrigérateur, garage, \$520/mois. Jour. 873-2085. Mlle Gougeon. 731-9791, soir. 20-6-83

McSHANE, près Université de Montréal et Ste-Justine, haut duplex 7½, 2 s.b., terrasse, thermostat, juillet. \$685. 735-0150. 342-6685. 18-06-83

CD.N., 3½ - 4½, grands, Van-Horne près Des-Celles. 733-5114. 20-6-83

OUTREMONT, grand duplex luxueux, 3 chambres, séjour, salon, s. à manger, nouvelle cuisine, garage, Appellez Michèle. 353-9250 ou 342-4221. 20-6-83

OUTREMONT, 6½ à louer pour 1 an, 3e étage, renové, \$450, non-chauffé, 273-5352 après 5 p.m. 15-6-83

DECELLES \$600, 4½, chauffe, eau chaude, septembre, \$475. P. Cook. 739-4809, 731-8531. 15-6-83

LA CITÉ, SOUS-LOCATION MEUBLÉ ou NON MEUBLÉ grand 3½, 1re étage, vue montagne, disponible immédiatement à fin septembre, possibilité de renouveler, loyer négociable. 971-9369, 287-9618. 20-6-83

QUEEN MARY & LEMIEUX, métro Snowdon, 3½, cuisinière et frigo, libre 1er juillet, \$275. Lundi au vendredi 733-7540 ou 343-6088. J.N.O.

L.D.R., 3½-4½, chauffés, taxes payées, meubles ou non, refaits. Après 6p. 667-6716. 09-07-83

ST-DENIS près Sherbrooke, grand appartement 5 pièces, chauffe, équipé, très propre, tranquille, \$370/mois. 845-2715. 15-6-83

■ Appartements/logements

RUE LAJOIE, Outremont, 5 pièces, chauffe, cuisinière et frigo, occupation 1er juillet, \$460. 255-1257, 272-9271. 18-06-83

OUTREMONT secteur Université, grand haut de duplex, 8½, garage, chauffe, \$800 libre 1er juillet. 735-3108. 12-07-83

ANGLE Sherbrooke et Simpson, tranquille, condo meublé de 5 pièces, \$775. À 2 pas de votre travail. 843-5843. 20-6-83

OUTREMONT, grand haut de duplex détaché, 8½, 2 s.b., foyer, terrasse, garage, chauffe, taxé d'eau inclus, \$900, 276-9632. 20-6-83

EDOUARD MONTPEIT près Decelles, 1er juillet, 2½ - 3½, chauffage, cuisinière, réfrigérateur et service inclus. Aussi 1½ - 5½, bien clairs au sous-sol. 748-9213. 18-06-83

6500 WILDERTON, grand appartement 4½, chauffage, eau chaude, cuisinière, réfrigérateur et autres services fournis. 1er juillet. 748-7487. 18-06-83

CD.N. grand 5½, Van Horne près Wilderton, 340-9157. 20-6-83

CD.N. grands 3½ et 4½, Van Horne près Wilderton, 735-1482. 20-6-83

V.M.R. près nouveau métro, 5½, balcon, garage, 731-5067. 20-6-83

ANJOUI, magnifique 8 pièces, neuf, face à un parc, foyer, garage, plusieurs extras, occupation 1er juillet. \$775/mois. 353-7934. 16-06-83

COURT TERME, meubles, superbes appartements, duplex, maisons, tout inclus, période 1 à 8 mois. Aussi chalets. TROC-VACANCES. 875-2577. 21-06-83

■ Autos / Motos

FORD ESCORT 1983, familiale "L", toute équipée, saut air climatisé, 7000 KM, balance de garantie 5 ans — 100 000 KM. \$7400. 1-432-3848 après 17h — 432-7057. 16-06-83

■ Bureaux / louer

EDOUARD MONTPEIT, près métro Vincent d'Indy et Université de Montréal, pour professionnels. 900 p.c. 739-9908. 10-07-83

■ Copropriétés à vendre

ILE PATON, Phase I, condo ensoléillé, 5½, vaste terrasse, 688-0105. 14-7-83

OUTREMONT, maison de ville en condo, 4 c.c. pas d'intermédiaire. Semaine 9 à 5h. 843-6285, fin de semaine. 272-6991. 15-06-83

OUTREMONT, 5½, copropriété dans triplex. Partiellement renové. Rue Querbes près Laurier. Après 18h. 276-6840. 15-06-83

■ Propriétés à vendre

Province de Québec, District de Montréal, COTR MUNICIPAL, No. 6-053-83. LA VILLE DE WESTMONT, demande, 833. LE SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — GILLES ST-ONGE (Singe Excavation), partie défenderesse. Le 7 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 642 rue de Courcelles en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1 lot de comptoirs vides, frigidaire, balayeur, deux 1/2 de cuisinière-mélangeuse, différents lots de jeux divers, etc. Conditions: ARGENT COMPTANT. PIERRE GUERIN, huissier, 866-6991. Montréal, 10 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WHITFORD, huissier, 432-3848, 436-8282. St-Jérôme, ce 8 juin 1983.

Province de Québec, District de Terrebonne, COTR SUPÉRIEURE, No. 700-05-00882-822. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC, partie demanderesse, — VS — JEAN GUY THIVIERGE, défendeur. Le 8 juillet 1983, à 10 h 00 heures au domicile du défendeur au No 9-115 rue en la cité de St-Hippolyte, seront vendus par autorité de Justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: ameublement de maison. Conditions: ARGENT COMPTANT. ROGER WH

L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Le nombre de faillites est en hausse de 9 %

OTTAWA (PC) — Le nombre de faillites individuelles et commerciales a augmenté de près de 9 % au cours des cinq premiers mois de l'année, a annoncé hier le ministère de la Consommation et des Corporations du Canada.

C'est le Québec qui a enregistré le plus grand nombre de banqueroutes commerciales. Le total pour la province jusqu'à maintenant est en effet de 1,786 compagnies ayant des dettes s'élevant à près de \$277 millions.

En tout et par tout, 17,250 individus et corporations ont déclaré faillite depuis le début de l'année au Canada. C'est 9 % de plus que durant la même période l'année dernière. Les statistiques indiquent en effet qu'à la fin du mois de mai, 12,611 indi-

vidus et 4,639 corporations avaient déclaré faillite au pays.

En mai seulement, on comptait 2,230 faillites personnelles et 842 faillites corporatives pour un total de 3,072, une hausse de 6 % comparativement à mai 1982. Les dettes totales contractées par les compagnies ayant déclaré faillite au cours du mois de mai totalisent plus de \$136 millions, élevant le total pour les premiers cinq mois de l'année à \$902 millions.

Le Québec est suivi par l'Ontario avec 1,381 faillites pour un total de \$200 millions de dettes. La province qui a connu le moins de faillites depuis le début de l'année est l'Île-du-Prince-Édouard avec cinq banqueroutes pour des dettes totales de \$729,500.

Forte baisse du surplus au compte courant canadien

OTTAWA (PC) — Le surplus financier du Canada dans ses échanges de biens et services avec le reste du monde est tombé de \$1,054 milliard, au dernier trimestre de 1982, à \$226 millions au premier trimestre de cette année, a annoncé hier Statistique Canada.

Selon le rapport mensuel de l'agence sur la balance des paiements internationaux, cette chute du compte courant — qui inclut les échanges de marchandises et de services — fut surtout due à une forte poussée des importations.

Les importations de marchandises ont bondi jusqu'à \$16,8 milliards, une hausse de 10 %, tandis que les exportations se sont accrues de 2,5 %, pour atteindre une valeur de \$20,8 milliards. Cela a eu pour effet de retrancher \$1 milliard au surplus canadien des échanges de mar-

chandises, qui s'est alors établi à \$4 milliards.

Toutefois, le surplus des échanges de marchandises reste élevé, en regard des standards historiques, affirme l'agence. Les augmentations dans les importations et les exportations « ont suivi le renforcement de l'économie, ce qui a contrasté avec le trimestre précédent, alors que tant les importations que les exportations avaient décliné ».

La balance du compte courant est la différence entre le surplus de \$4,003 milliards dans les échanges de marchandises et le déficit de \$3,777 milliards dans les échanges de services. Ce qui laisse un surplus final de \$226 millions.

Le Canada a traditionnellement un surplus dans les échanges de marchandises et un déficit en ce qui a trait aux services. Cette dernière

catégorie comprend les dépenses touristiques, les activités d'assurance, les paiements de dividendes et une foule d'autres transactions financières.

Le déficit des transactions non liées aux marchandises a chuté de \$179 millions pour s'établir à \$3,8 milliards au premier trimestre de 1983, en partie à cause de paiements plus bas dans la catégorie des revenus d'investissement et dans les transactions de services d'affaires.

Durant cette période, le compte capital a généré une sortie de \$150 millions en investissement étranger net au Canada, comparativement à une entrée nette de \$275 millions au cours du trimestre précédent.

L'investissement direct canadien à l'étranger a pour sa part entraîné une sortie de \$600 millions, contre \$110 millions au trimestre précédent.

Freddie Laker poursuit son rêve de lancer sa propre compagnie

NEW YORK (Reuter) — Sir Freddie Laker — Monsieur voyage en avion pas cher pour des millions de personnes des deux côtés de l'Atlantique — dit qu'il ne lui manque plus qu'un appareil pour repartir à la conquête commerciale des transports aériens. « J'ai les plans d'une compagnie. Tout est sur ordinateur. C'est un avion qu'il me faut encore », a déclaré sir Freddie au cours d'une récente interview à Reuter.

De toute autre personne que lui, le projet paraîtrait indécrottable, pour le moins farfelu. Mais venant de celui que la reine Elizabeth a anobli en 1978 pour avoir été avec son célèbre « Skytrain » (« Le train du ciel ») le pionnier des services aériens transatlantiques bon marché, l'idée tient debout, même si la première entreprise de sir Freddie s'est achevée par un

krach retentissant.

« Je suis de retour », déclare simplement sir Freddie dans une série de messages publicitaires diffusés aux États-Unis en vue du lancement d'un service charter qui permettra cet été de voyager d'un bord à l'autre de l'Atlantique pour environ \$400 aller et retour. Ce sera évidemment bien modeste par rapport à l'époque où Laker Airways utilisait une vingtaine de jets pour acheminer deux millions de passagers d'Europe aux États-Unis, et vice versa.

La rentrée de sir Freddie sur le marché américain intervient après la création en novembre dernier de sa nouvelle compagnie, Skytrain Holidays, avec l'appui de son ami millionnaire, M. Roland Rowland, qui est à la tête du groupe multinational Lonrho. Skytrain Holidays offre de-

puis le début de l'année aux touristes britanniques des voyages organisés en Méditerranée.

Mais sir Freddie ne s'est pas retrouvé pour autant en odeur de sainteté auprès de l'Association britannique des agences de voyages qui a refusé d'accueillir sa nouvelle compagnie, sans doute parce qu'elle a du mal à oublier la banqueroute de Laker Airways en février 1982.

L'effondrement de Laker Airways a laissé plus de \$400 millions de dettes, et les liquidateurs de la compagnie ont intenté un procès à six transporteurs aériens transatlantiques — British Airways, British Caledonian, Pan American, Trans World Airways, Swissair et Lufthansa — auxquels ils réclament \$1,7 milliard pour avoir coupé l'herbe sous le pied de sir Freddie en pratiquant la

baisse des tarifs.

Sir Freddie insiste sur le fait qu'il n'est pas directement engagé dans le procès, mais il n'en savoure pas moins à l'avance le rôle de principal témoin qu'il jouera quand l'affaire arrivera devant la Cour fédérale américaine. « Je pense que le public sera fasciné. C'est un vrai conte de fée », dit-il.

Dans le cas où le procès tournerait à son avantage, sir Freddie pourrait récupérer beaucoup d'argent, mais il assure que ce n'est pas ce qui l'intéresse. « Mon premier souci n'est pas l'argent, pour moi c'est la vérité, c'est que la vérité se fasse jour de façon impartiale. J'ai confiance dans ce procès et je crois que nous le gagnerons », ajoute-il.

Sir Freddie dit que cette éventualité serait excellente

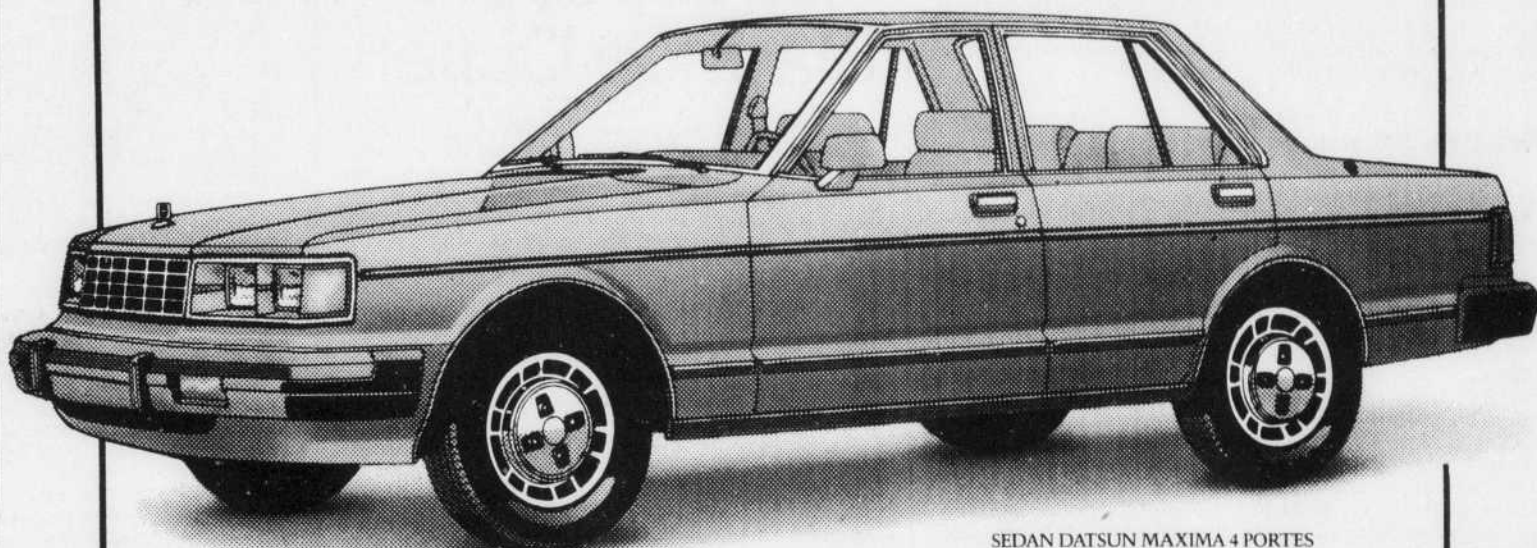
pour le People Express Service, inauguré récemment entre New York et Londres, dont le billet simple ne coûte que \$149. « Je suis sûr que ce sera un succès et que cela prouvera qu'il existe toujours un vaste marché pour les transports aériens bon marché », déclare-t-il.

En plus de l'action engagée par les liquidateurs de Laker Airways, le département américain de la Justice enquête actuellement sur l'affaire, et il n'est pas exclu qu'il décide de mettre en accusation les grandes compagnies aériennes en cause. En attendant de connaître le verdict des tribunaux, sir Freddie se dit très heureux de pouvoir s'occuper de son service de vols charter.

Mais il avoue qu'il est de nouveau hanté par l'idée d'avoir sa propre compagnie.

DEVINEZ...

le prix suggéré de cette voiture de luxe...*



SEDAN DATSUN MAXIMA 4 PORTES

Voici des indices:

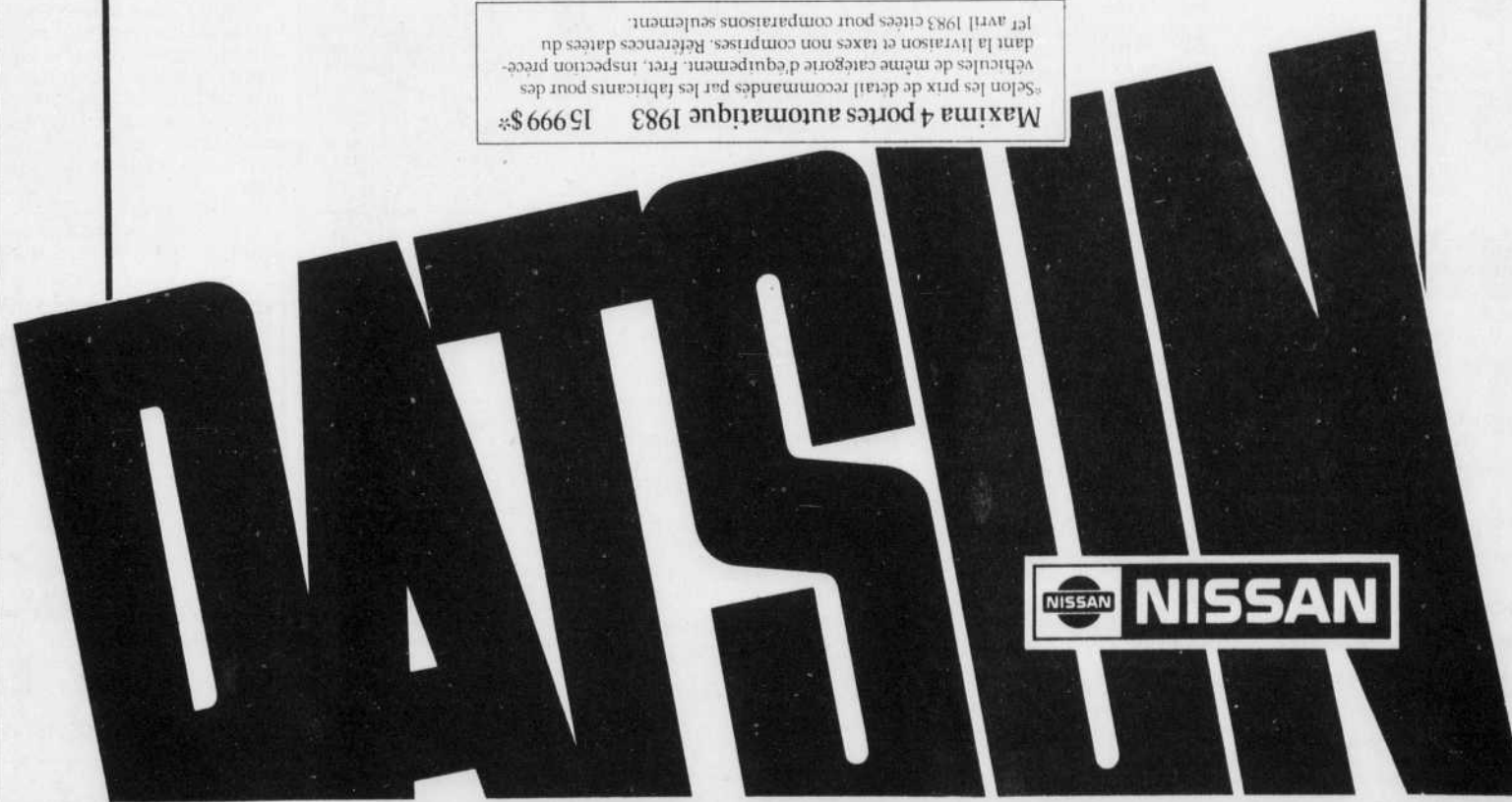
Datsun Maxima. Sedan grand luxe. Tableau de bord/ordinateur. Servodirection. Freins servo-assistés. Moteur de 2,4L à essence, un des plus efficaces jamais conçus. Sièges baquets réglables. Radio stéréo AM/FM à 8 haut-parleurs. Climatiseur d'air.

Glaces, verrouillage des portes, rétroviseurs et antenne automatiques. Tout ça, en équipement standard... et beaucoup plus!

Avec un équipement semblable, la Cadillac Cimarron vous est suggérée à 17 610\$* et la Chrysler Le Baron à 16 239\$*. Devinez le prix de la Maxima!

Maintenant, préparez-vous à la grande surprise: comparez votre réponse au prix indiqué ci-dessous...

Maxima 4 portes automatique 1983 15 999\$*



CAMP AMY MOLSON

requiert les services

D'UN(E) TRAVAILLEUR(EUSE) SOCIAL(E)

pour cet été

pour information

931-2572

UNIVERSITÉ DE MONCTON

L'Université sollicite des candidatures de

PROFESSEURS EN GÉNIE INDUSTRIEL

(Deux postes, un régulier et un temporaire)

FONCTIONS: Enseignement des cours de génie industriel et participation au développement du Département, recherche et consultation encouragées.

DOMAINES: Spécialistes dans un des domaines suivants: génie industriel, science de la gestion, génie des systèmes.

QUALIFICATIONS: Le Ph.D. ou maîtrise avec expérience pratique. Membre ou éligible à être membre de l'Association des ingénieurs professionnels de la province du Nouveau-Brunswick.

La date d'entrée en fonction est le 1er août 1983 ou aussitôt que possible par après selon la disponibilité des candidats. Les candidatures seront considérées dès leur réception jusqu'au 1er août 1983. Les candidats doivent maîtriser la langue française tant orale qu'écrite. Toute candidature doit comporter un curriculum vitae et le nom de trois (3) répondants et être envoyée à:

Monsieur Sadek Eid, directeur
Département de génie
Faculté des sciences et de génie
Université de Moncton
Moncton, Nouveau-Brunswick
E1A 3E9

Tél.: (506) 858-4309

(Conformément aux exigences relatives à l'immigration du Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents seulement).

Carrières et professions
Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes

INGÉNIEURS Avec ou sans expérience

Lieu de travail

Les candidats choisis serviront le Canada au pays même, en Europe ou ailleurs dans le monde.

Nature du travail

En tant qu'officier de l'armée, de la marine ou de l'aviation, vous aurez à diriger une équipe de techniciens qualifiés qui vous assisteront dans la mise à l'épreuve de nouveaux dispositifs ou le maintien en ordre de combat de divers appareils.

Qualifications requises

Être citoyen canadien, détenir un diplôme avec champ de spécialisation en «électricité, électronique, informatique ou mécanique» ou être sur le point de l'obtenir.

Rémunération

Le candidat possédant un diplôme en génie est enrôlé directement au grade de sous-lieutenant avec un salaire initial d'environ 23 000 \$.

Entrée en fonctions

Les personnes intéressées sont priées de se présenter au Centre de recrutement le plus rapproché ou de téléphoner à frais virés. Consultez les pages jaunes sous la rubrique «Recrutement».



LES FORCES ARMÉES CANADIENNES
Canada

Imbattable...la vie dans les Forces



GARAGE modelauto inc.

7040 Boul. St-Laurent, Montréal

Vendeur autorisé — services et pièces.

Datsun Maxima 1983 en inventaire.

Livraison immédiate.

272-5761

Pour faire l'essai d'une luxueuse Maxima ou d'une fougueuse 280ZX...
Passez chez nous...



Datsun Fairview Ltée

345, boulevard Brunswick, Pointe-Claire, Québec H9R 4S1
Au nord du centre d'achats Fairview



(514)697-9141

Montréalaise d'origine L'actrice Norma Shearer s'éteint à Hollywood

LOS ANGELES, Californie, (AFP) — L'actrice Norma Shearer, l'une des grandes stars hollywoodiennes des années trente, tombée dans l'oubli, est décédée dimanche dans un hôpital de

la banlieue de Los Angeles. Baptisée la première dame de l'écran par les studios Metro Goldwyn Mayer (MGM) avec lesquels elle était sous contrat, Norma Shearer avait obtenu un Os-

car en 1929 pour son rôle dans *The divorcee*, et compte dans sa carrière cinq nominations pour un Oscar.

Comme pour beaucoup de stars, on s'interroge sur son âge exact. Selon l'hôpital, elle est décédée à l'âge de 81 ans, mais la plupart de ses biographies la font naître à Montréal le 10 août 1904. Certaines biographies donnent 1900 comme son année de naissance.

Norma Shearer avait entamé sa carrière à l'âge de 14 ans. Elle commença par jouer du piano dans des cinémas, avant d'avoir de petits rôles à Broadway puis au cinéma.

Elle fut alors remarquée par Irving Thalberg, qui devait diriger la MGM avec Louis Mayer. Son mariage avec Thalberg en 1927 marque le début de sa période de gloire. Image de l'élégance, elle est alors la vedette de la Metro Goldwyn Mayer et tourne notamment dans *Idiot's delight* aux côtés de Clark Gable. Ses rôles dans *Their own desire*, *A free soul*, *The barretts of wimpole street*, *Romeo and Juliet* et



Norma Shearer

Marie-Antoinette lui vaudront ses cinq sélections pour un Oscar.

Elle demeure après la mort de Thalberg en 1936 l'une des valeurs les plus sûres de la MGM, mais en l'absence de son mentor elle commet des erreurs de jugement dont sa carrière ne se relèvera pas.

Elle a ainsi refusé de tourner *Autant en emporte le vent* (Gone with the wind). Ses derniers films seront des échecs et après *Her card-board lover* en 1942, elle quitte l'écran pour épouser un moniteur de ski de 20 ans son cadet.

Des innovations au Festival de folklore de Drummondville

DRUMMONDVILLE (PC) — Le Festival mondial de folklore apportera quelques innovations cette année pour sa deuxième édition qui se mettra en branle dans un mois, du 8 au 18 juillet, à Drummondville.

En plus des nombreux spectacles et des autres activités, comme la folklothe, qui l'an dernier avait su faire la joie de milliers de visiteurs, l'organisation du Festival a prévu une journée Jeunesse le 9 juillet, une journée des Acnés(es) le 12 juillet, et une messe québécoise avec musique à la cathédrale, célébrée le 17 juillet, veille de fermeture du Festival. Les visiteurs auront droit également à la participation d'amuseurs publics, acrobates et jongleurs, disséminés à travers la ville.

Les défilés de jour et de nuit, les 10 et 14 juillet, ont été remis au programme. L'an dernier, le seul défilé de nuit avait attiré 40 000 personnes. Dans plusieurs restaurants, comme c'était le cas l'an dernier, aux heures de repas, midi et soir, les groupes folkloriques invités présenteront des mini-spectacles.

Le Village des Nations et la rue du Trésor, au centre-ville, permettront finalement aux visiteurs de voir à l'oeuvre plusieurs artisans de la région et, le cas échéant, ils pourront se procurer quelques souvenirs sur place.

Le Festival mondial de Folklore de Drummondville est le seul événement du genre à se tenir en Amérique du Nord.

Près de 25 musées en Estrie

La région de l'Estrie compte 24 musées ou centres d'exposition. Un dépliant vient d'être lancé sur ces lieux d'intérêt : *Reflet de notre culture* est à la fois un guide et un outil de référence pour ceux qui visitent ce coin du Québec.

Il y a par exemple à Waterville un Musée de la chasse, et Sherbrooke à elle seule compte cinq musées ou centres d'exposition, tandis qu'à Asbestos, l'on peut visiter le Musée minéralogique et d'histoire minière.

Le dépliant a été réalisé par le comité du patrimoine du Conseil de la culture de l'Estrie et une vingtaine de personnes ou organismes ont aidé à sa publication. On l'a illustré de photographies prises par Norman Edson dont une collection de photos est conservée au Musée historique du comté de Brome. On peut se procurer cette documentation bilingue en s'adressant au Conseil de la culture de l'Estrie, 138 rue Wellington nord, Sherbrooke J1H 5C5.

À Ottawa Rétrospective Maurice Cullen

L'exposition itinérante sur Maurice Cullen, peintre canadien mort en 1934, fait escale à la Galerie Nationale d'Ottawa dès le 16 juin où elle restera jusqu'à la fin de juillet. Organisée par l'Agnes Etherington Art Centre (Kingston), cette exposition regroupe 70 pastels, dessins et peintures à l'huile auxquels la Galerie Nationale ajoutera neuf peintures de sa collection d'art canadien.

Né à Terre-Neuve, Maurice Galbraith Cullen a, après des études en France, surtout peint la nature québécoise et certaines scènes de la vie à Québec et à Montréal.

Sylvia Antoniou, organisatrice de cette rétrospective, donnera le 18 juin à 15 h (en français) une causerie sur Cullen (le 10 juillet, en anglais) tandis que le conservateur d'art canadien Charles Hill (Galerie Nationale) prononcera le 17 juillet, à l'auditorium de la Galerie, une causerie (traduction simultanée) sur ce peintre que l'on associe à un « impressionnisme modifié ».

François Guy au Borduas Cet incorrigible romantique

par Mireille Simard

Malgré ses 36 ans bien sonnés, François Guy demeure un éternel adolescent amoureux. Ses trois albums solos et son plus récent 45 tours, *Flâner sous la mer*, témoignent de ce besoin insatiable d'aimer tendrement, avec la naïveté et la candeur des adolescents d'autrefois.

Au restaurant-théâtre le Borduas, le chanteur filiforme présente jusqu'au 3 juillet, du jeudi au samedi, un spectacle-solo composé de ses plus grands succès d'incorrigible romantique. Sur scène, les yeux plissés à force de concentration amoureuse, il gratte sa guitare avec sensibilité pour mieux laisser filtrer sa tendresse inépuisable.

François Guy, qui se définit comme un gars de party, a choisi d'ajouter la dimension monologues à son spectacle, dans la veine de l'authentique « stand-up comic » américain. Devant le public du Borduas, le chanteur expérimente de nouveaux gags, au gré de sa fantaisie et de la réaction du public. Cependant, ses textes préparés s'avèrent pauvres et dépourvus de nouveauté. Mais lorsqu'il se laisse aller à improviser, son étrange humour pince-sans-rire soulève un irrésistible besoin de rire. Il se moque de lui-même, de certains genres musicaux et de la vie en général. Et au beau milieu de

l'hilarité générale, il enchaîne sur une pièce à l'intimité touchante, avec douceur et émotion. Quand il chante ainsi, on a soudainement envie d'être éperdument amoureux...

Après 18 ans de succès et de gros orchestres, François Guy se sentait pris au piège de la grosse machine du showbiz. Il avait envie de jouer les amateurs publics, de développer d'autres facettes de son talent. Le voile de retour, regard cerclé de métal et guitare sèche pour toute mise en scène, face à un public ravi d'avoir François Guy dans son salon.

L'intimité du lieu apporte une dimension particulière au spectacle, où chanteur et

public deviennent dépendants l'un de l'autre. Vendredi soir, le babil incessant de clients plus occupés à discuter de leurs carrières respectives qu'à prêter l'oreille au chanteur a transformé le spectacle en un exercice d'escalade de voix. Il y a des gens qui croient que la gratuité du spectacle les autorise à voler le show...

François Guy et ses balades d'un romantisme intelligent redorent le blason de l'amour-tendresse. Quand il chante *Fidèle, Sans vous et Elle, elle est là*, on retrouve le parfum de la tendresse tous azimuts, dans un roucoulement d'amoureux du XXe siècle. L'amour n'a pas dit son dernier mot.

Le groupe rock Streetheart fait des malheurs au Spectrum

(par Mireille Simard) — On reconnaît les authentiques chanteurs de rock à la sueur qui leur ruisselle sur le corps et à leur vulgarité débonnaire teintée de sexisme. Nous étions manifestement en présence d'un tel phénomène samedi soir au Spectrum, où Kenny Shields, le chanteur du groupe canadien Streetheart, se trempait dans un déluge de sueur et de propos machos. Le personnage charismatique a soulevé la passion collective d'un public visiblement conquis à l'avance, mais toujours prêt à se laisser entraîner plus loin dans la transe musicale.

Les adolescents accourus pour la circonstance raffolent de ces spectacles où les

décibels tonitruants les arrachent à leur monotonie scolaire et familiale. Dès le début du show, une centaine d'entre eux se sont massés face à la scène, histoire d'être plus près de l'action. À la fin du tour de chant, le quart du Spectrum s'était agglutiné à l'avant, hurlant et vibrant aux dernières mesures d'*Under my Thumb* qu'interprétait en rappel un Kenny Shields plus dégoulinant que jamais. Entre-temps, la précision d'un rock agressif allié à des éclairages savamment étudiés ont fait de ce spectacle un moment enlevé.

À quoi tient le charme du groupe, surtout si l'on a dépassé le cap de l'adolescence? Sans doute, l'extrême bonhomie de Shields entouré

de musiciens complices assure-t-elle au spectacle une bonne dose de dynamisme. Mais ce qui rend surtout ce spectacle captivant, c'est la passion et l'assurance qui se dégagent du groupe: on embarque dans ce radeau de musique assourdissante et on reste accroché à la précision diabolique du rythme. On a l'impression sournoise que le chanteur à la voix rauque et au crâne dégarni contrôle non seulement le spectacle, mais aussi le public...

Le groupe suscite une telle frénésie que les jeunes filles se pressent pour embrasser leur idole au charme indescriptible. Et au moment du rappel, ça siffle, ça cogne et ça gigote de partout pour ra-

mener sur scène le groupe canadien. D'ailleurs les trois heures de spectacle se sont inscrites sous le signe de ce cri primal d'adolescents...

Streetheart, c'est du rock pur et dur des années 70 dont semblent fous des adolescents d'aujourd'hui en quête de sensations fortes et de héros. Le poing ganté de cuir, le chanteur incarne la certitude et la puissance des rocks d'antan. Mais loin de ramener à contre-courant, le groupe perpétue une tradition qui se refuse à mourir dans les décombres de la société de consommation. Les rêves de puissance et de liberté survivent au cauchemar d'apocalypse nucléaire qui hante l'Occident.

TÉLÉVISION

2 CBFT

12.23 Le téléjournal
12.30 Le grand circuit
13.00 Les nouvelles de Cécile
13.30 Reflets d'un pays
14.30 Cinéma
15.30 Mais où est donc passée la septième compagnie? avec Jean Le Febvre, Pierre Mondy, Aldo Maccione et Eric Colin (fr.-it. 73)
16.00 Félix et Ciquoulet
16.30 Monsieur Rodeo
17.00 Histoire de la marine
17.30 Ce soir
18.00 Nouvelles du sport
18.30 Télé arts
19.00 Quincy
20.00 Nous les comiques
Un vrai cinglé du cinéma: avec Dean Martin, Jerry Lewis et Anita Ekberg (Amé. 56)
21.30 Première page
22.30 Le téléjournal
23.00 Nouvelles du sport
23.25 Ainsi va la vie
01.15 Cinéma
Le voleur qui vient dîner: avec Ryan O'Neal, Jacqueline Bisset et Warren Oates (Amé. 73)

10 CFTM

12.15 Le dix vous informe
12.30 Cinéma sur demande
Les esclaves de la nuit (am. 1971), avec James Franciscus, Lee Grant, Cinq-quartz "La cuisine des anges" (am. 1955), avec Michael Curtis, Humphrey Bogart
14.00 L'incroyable
16.00 Grinco & Cie
16.30 Skippy le kangourou
17.00 Maison impossible
18.00 Le 18 heures
18.30 Forum
19.25 La Quotidienne
20.00 Un monde en folie
20.30 Slocane
21.00 Une vie
21.30 Pleau de banane
22.00 Places à l'opéra
22.30 Les nouvelles TVA
Le dix vous informe (Édition metro)
23.00 Les sports
23.15 La couleur du temps

17 RADIO-QUÉBEC

17.30 La période de questions
18.30 Le Québec au pluriel
19.00 Jemine
20.00 Station-Soi
21.00 Cinéma
Mon Dieu, comment suis-je tombé en bas (it. 74), avec Laura Antonelli, Alberto Lollo et Jean Rochefort
22.30 Station-Soi
23.00 fait du bien" 1 h 00, 3 h 25, 5 h 50, 8 h 15
CINÉMA LUMIÈRE: "Alice au pays des merveilles" 7 h 15
CINÉMA DE PARIS: "Space hunter adventure in the forbidden zone" 1 h 20, 3 h 20, 5 h 20, 7 h 20, 9 h 20
CINÉMA MATHÉQUE: (842-9763) — "A bout de souffle" 18 h 35, "Le petit soldat" 20 h 35
CINÉPLEX II: (849-4518) — "Bad Boys" 2 h 35, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30
CINÉPLEX II: "La cage aux folles" 1 h 00, 4 h 35, 6 h 10, "Le bel oiseau" 2 h 50, 6 h 25, 10 h 00
ASTRE IV: "La nuit des cauchemars" 7 h 30 "La vengeance des fantômes" 9 h 20
ASTRE V: "Flashdance" 7 h 15, 9 h 15
BERRI I: (288-2115) — "Maria Chapdelaine" 12 h 45, 2 h 50, 5 h 00, 7 h 15, 9 h 30
BERRI II: "Le retour de Martin Guerre" 12 h 10, 2 h 30, 4 h 55, 7 h 15, 9 h 40
BERRI III: "Le monde selon Garp" 1 h 20, 4 h 05, 6 h 35, 9 h 05
BERRI IV: "Le choix de Sophie" 12 h 50, 3 h 40, 6 h 30, 9 h 20
BERRI V: "Le verdict" 1 h 40, 4 h 25, 7 h 10, 9 h 50
BONAVENTURE I: (861-2725) — "Ghandi" 8 h 00
BONAVENTURE II: "Tootsie" 7 h 00, 9 h 10
BROSSARD I: (465-3851) — "Le monde selon Garp" 7 h 00, 9 h 00
BROSSARD II: (465-3851) — "Tootsie" 7 h 05, 9 h 25
BROSSARD III: "Space hunter adventures in the forbidden zone" 12 h 20, 9 h 20
CARTIER-LAVAL: "Le monde selon Garp" 7 h 10, 9 h 30
CHAMPLAIN I: (271-1103) — "Tonnerre de feu" 7 h 55, "Les As des As" 8 h 05, 9 h 45
CHAMPLAIN II: "Tootsie" 12 h 20, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 00, 9 h 15
CHATEAU I: (271-1103) — "La dernière maison sur la gauche" 3 h 05, 6 h 25, 9 h 45, "Baisers macabres" 1 h 20, 4 h 40, 8 h 00
CHATEAU II: "Les petits sales se déchaînent" 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30, "Ça

99 TVFQ (Câble)

12.30 Mario Cinéma
13.30 Chansons sans frontières
15.00 Salut Bébé
15.47 Théâtre de Boulevard
15.57 Si vous plait
16.10 Actualités régionales
16.19 L'île aux enfants
17.00 Sida rémi
17.20 Aboul coeur
18.00 Des chiffres et des lettres
18.30 Aujourd'hui la vie
19.00 Les dossiers de l'écran
20.00 Théâtre de Boulevard
21.10 Si vous plait
21.24 Les nouvelles régionales

6 CBMT

12.00 The Midday News
12.02 Country Report
12.30 Wok with Yan
12.58 Program Highlights
13.00 All my Children
13.02 Wok with Yan
14.28 Weather Report
14.30 Coronation Street
14.30 Canadian Reflections
15.00 Do it For Yourself
16.29 Newswatch 6
16.30 Spread Your Wings
17.00 Happy Days
17.30 Three's Company
18.00 Newswatch

19.00 Fame

12.30 The Chinese
21.00 Three's Company
21.30 Top Gun
22.00 The National
22.25 The Journal
23.00 Newswatch Headlines
23.00 Pulse
23.27 Barney Miller

12 CFCF

12.30 Hi-Noon
12.30 Pulse 12
13.00 The Alan Thicke Show
14.00 Another World
15.00 General Hospital
16.00 Super Playcards
16.30 Take a Break with Matthew Cope
16.37 Family Feud
17.00 The Price is Right
18.00 Pulse
19.00 M/A/S/H
19.30 Lorne Green's New Wilderness
20.00 CTN Tuesday Night Movie
Off your rocker: avec Milton Berle, Red Buttons et Helen Shaver
22.00 Hart to Hart
23.00 CTN National News
23.21 Pulse
00.00 Cinéma 12
The memory of Eva Ryner: avec Nathalie Wood, Robert Foxworth et Roddy McDowall
2.53 Emergency

LABOIR-À-ÉCHOS

Pour la prochaine saison, la chorale Donovan donne des auditions, jusqu'au 24 juin. On se renseigne au 488 4675.

Le Théâtre de l'Île (Saint-Pierre, Ile d'Orléans) offre cet été un programme double, avec Pierre Labelle et Dorothee Berrymann. Renseignements à Québec: 418-828 9530, ou à Montréal: 842 9530.

À Sainte-Anne-de-Sorel (Théâtre du Chenal du Moine) débute ce soir les représentations de *Carré de dames*, de Michael Pertwee. Après trois mariages, un homme essaie de retrouver sa vie de célibataire. Jusqu'au 27 août.

À 17 h se déroulent deux lancements: *Le rêve inachevé*, d'Ernest Boudreau, à la maison Ludger Duvernay — l'éditeur est Nouvelle Optique; et *Guide à l'intention des éditeurs et des rédacteurs de manuels scolaires*, à la Librairie de l'Éditeur officiel, au Complexe Desjardins.

À l'hôtel des encans de Montréal (4521 Boul. Saint-

Laurent) à 19 h 30 se tient une vente aux enchères de gravures canadiennes et européennes, sous la responsabilité du commissaire-priseur Igor de Saint-Hippolyte. (849 2505).

Le Studio des Acteurs vient d'être choisi pour réaliser un programme gouvernemental d'ateliers qui commenceront le 4 juillet. Les inscriptions à ces ateliers (cours intensifs de 10 semaines de technique vocale ou de danse) se fait entre le 13 et le 17 juin, et du 20 au 24 juin, de 13 h à 19 h. Renseignements: 342 4591.

Jusqu'au 29 août à l'ancien pavillon de la France de Terre des Hommes se déroule l'exposition *L'Eté en ville* ensemble de dessins, maquettes, croquis, murales et photos exécutés par des enfants à l'occasion d'une expérience d'animation centrée sur la découverte de l'environnement urbain. Il s'agit d'une initiative conjointe du Musée des beaux-arts de Montréal et de la fondation Héritage Montréal. Un catalogue de l'exposition, destiné aux animateurs, professeurs et parents, est en vente au Musée et à la fondation.

Théâtre du Marché SOREL
en collaboration avec
ciel 98.5
et **LE DEVOIR**
vous invitent à l'avant première

Le Mari, la Femme & la Mort
Comédie d'André Roussin
mise en scène Louis Lalande

Le Prix d'Europe à Sophie Rolland

La violoncelliste Sophie Rolland est bénéficiaire du « Prix d'Europe » 1983 dont les épreuves se sont déroulées récemment à Rimouski; le prix est accompagné d'une bourse de \$ 8 000. Il y avait douze concurrents et le jury a aussi réservé une mention spéciale à Rémi Collard (hautbois).

Mlle Rolland a été l'élève de Walter Joachim, au Conservatoire de Musique de Montréal. Le prix, décerné depuis 1911, permet à un jeune artiste d'aller parfaire ses études à l'étranger et c'est à Londres que le dernier Prix d'Europe a choisi de se diriger pour un stage d'études.

Le jury était composé de Mme Anne-Marie Globensky, pianiste et professeur à l'Université Laval, M. Gyorgy Tere-Besi, violoniste, professeur à l'Université Laval, M. André Prévost, compositeur et professeur à l'Université de Montréal, M. Mario Duchesne, flûtiste et chef d'orchestre, et M. Denis Regnaud, organiste et professeur à l'Université de Moncton.

FRANCO ZEFFIRELLI FILM
GIUSEPPE VERDI'S
La Traviata
Aux 2 cinémas, Lun. à ven.
7:05 - 9:25. Sam. Dim.:
2:20 - 4:40 - 7:55 - 9:25

Présenté en Version Originale Italienne
avec sous-titres français
A UNIVERSAL CLASSIC
© 1972 ALL RIGHTS RESERVED
DOLBY STEREO
le DAUPHIN 1 BEAUBIEN PRES D'IVERVILLE 721-6060
PLAZA ALEXIS NINON 1 NIVEAU DU METRO ATWATER 935-4246

VENREDI 24 JUIN À 20 h 30
Théâtre du Marché 28 rue du Roi, Sorel

Louis Lalande
Gabrielle Mathieu
Jean Dalmain
Lénie Scoffié
Jean-Louis Paris

SUR SCÈNE

BÂTEAU-THÉÂTRE L'ESCALE: Saint-Marco-sur-Richelieu (584-2226) — Esprit de Femmes. Jusqu'au 27 août, 21 h.
CAFÉ CONCERT LA CHACONNE: 342 Ontario est (843-8620). Soirée Flamenco, Sonia Del Rio.
CAFÉ DE LA PLACE: Place des Arts (842-2112) — Cher Mentor.
CAFÉ-THÉÂTRE QUARTIER LATIN: 4303 St-Denis (843-4384) — Dialogue. Jusqu'au 4 sept. 20 h 00.
CENTRE SAYOYE BROWNMAN: 5170 Chemin Côte Ste-Catherine (339-9511) — Allissa Mitichenko, Académie de musique Allari.
GRAND CAFÉ: 1720, St-Denis (849-6956) — Christopher Hunter. 21 h, 30.
L'AIR DU TEMPS: 191 ouest rue St-Paul (842-2003) — Karwash Quartette.

HÔTEL REGENCE HYATT: 777 Université (879-1370) — Dîner théâtre Les Masques, Eat Your Heart Out. Jusqu'au 25 juin.
LE BISTRO D'AUTREFOIS: 1229 St-Hubert (842-2808) — Happening d'improvisation, 20 h. Auditions 22-30.
SPECTRUM: 318 ouest, rue Ste-Catherine — The Ramones. 21 h, 30.
SALLE WILFRED-PELLETIER: Opéra de Mti 20 h 00.
STUDIO-THÉÂTRE DU CONSERVATOIRE: 100 est, Notre-Dame (873-4283). Notre petite ville, jusqu'au 10 juillet, 20 h 00.
SALLE ANDRÉ PAGÉ: 360 rue Laurier est — La Passion de Juliette, 20 h 30.
THÉÂTRE DU CHENAL DU MOINE: 1645, ch. du Chenal-du-Moine (743-8448) — Carré de dames, jusqu'au 27 août.
THÉÂTRE LA LICORNE: 2075 boul. St-Laurent (843-4186) — Pâté Chinois, 20 h 30.
THÉÂTRE ST-DENIS: Le Cirque National des acrobates de Pékin.

RÈGLEMENT DE PARTICIPATION
Pour participer au concours une personne doit inscrire ses nom, adresse et numéro de téléphone sur la formule de participation ou sur une simple feuille de papier et la faire parvenir à l'endroit mentionné dans la réclamation. Le concours débute le 10 juin pour se terminer le 17 juin 1983 à midi. Il y aura un tirage au sort de 300 billets à \$6.00 l'unité pour un total de \$1,800.00. Les règlements de ce concours sont disponibles à Ciel MF.

Remplir et retourner à:
Concours "Le Mari, la Femme et la Mort"
CIEL MF
Casier Postal 98,5
Longueuil.
J4H 3Z3
Nom.....
Adress.....
Téléphone.....

SPORTS

Défaite de 4-3 devant les Pirates de Pittsburgh

Les Expos flanchent de nouveau

par Daniel Caza

PITTSBURGH (PC) - Même si le Festival des arts de Pittsburgh se déroule actuellement tout juste de l'autre côté du pont Fort Pitt, les Pirates n'ont pas eu besoin de réaliser un chef-d'œuvre pour vaincre les Expos 4-3, hier soir, au Stade Three Rivers, devant seulement 8.229 spectateurs, soit 10 fois moins que la veille, au Pointpark, lors du spectacle donné par la célèbre chanteuse de jazz Ella Fitzgerald.

« Non, ce ne fut pas exactement une oeuvre d'art, a

d'ailleurs commenté le gérant des Pirates, Chuck Tanner. Mais il reste que tous les matches contre les Expos se déroulent ainsi. C'est toujours une question de poutres et l'équipe la plus chanceuse l'emporte. »

Les Expos se sont battus eux-mêmes. Ils semblaient se diriger vers un gain jusqu'à la septième manche, mais le lanceur partant Bill Gullickson (6-7) a flanché et ses coéquipiers ont tout à coup cessé de le protéger.

Rick Rhoden (3-6) a été crédité du gain, après avoir oeuvré pendant sept man-

ches. Il a donné trois points mérités et huit coups sûrs aux Expos avant que le releveur Kent Tekulve les blanchisse pendant deux manches pour inscrire sa cinquième victoire préservée cette saison et sa 25e en carrière contre les Montréalais.

Bill Gullickson a eu beaucoup de mal à terminer la septième manche, au cours de laquelle les Pirates ont marqué trois points pour venir de l'arrière et prendre les devants 4-3.

Mais n'eût été de l'erreur du joueur de troisième but Tim Wallach sur le roulant

de Lee Lacy, les Pirates se seraient contentés d'égaliser la marque.

« Je n'aurais pu effectuer le retrait au premier coussin puisque la balle a bondi très haut dans les airs, a expliqué Wallach. Elle a été si haute que je l'ai perdue dans les réflecteurs. Malgré tout, je n'offre pas d'excuse. J'aurais dû, à tout le moins, empêcher la balle de percer l'avant-champ. »

Tony Pena a cogné un simple après un retrait. Dale Berra a suivi avec un triple pour lui faire croiser le marbre, avant de profiter à son

tour du double du frappeur suppléant Richie Hebner. Celui-ci a finalement accordé la priorité nécessaire aux siens en tirant profit de l'erreur de Wallach.

Avant cette pénible septième manche, tout allait comme sur des roulettes pour Gullickson. Même s'il avait donné un point à la manche précédente, à la suite d'un double de Lee Lacy et d'un simple de Johnny Ray, il totalisait déjà six retraits sur des prises et semblait en possession de tous ses moyens, malgré la chaleur qui régnait dans le stade.

Le gérant des Expos, Bill Virdon, commence à paraître frustré. Il lui devient de plus en plus difficile d'expliquer les irrégularités répétées des siens.

Hier encore, les Expos semblaient voguer allègrement vers la victoire mais, sans avertissement, ils ont encore flanché. Ils ont flanché collectivement. Autant au monticule (Gullickson), qu'à la défensive ou à l'attaque (contre Tekulve).

« Cela devient frustrant de perdre un match à cause d'une seule mauvaise manche, a indiqué Virdon. Et pas une si mauvaise manche non plus. Une seule balle a été cognée d'aplomb contre Gully; le double de Lee Lacy. Et il fallait que d'autres coups chanceux, frappés du bout du bâton ou à quelques pouces des lignes de démarcation, s'y ajoutent, tout comme une balle perdue dans les réflec-

teurs. C'est vraiment frustrant. »

Virdon a dit être très satisfait du rendement de Gullickson qui a enregistré un cinquième match complet.

« Gully s'est bien comporté, mais il faut croire qu'il n'a pas assez bien lancé pour l'emporter », a-t-il affirmé sur un ton découragé.

D'autre part le releveur Kent Tekulve a décroché sa deuxième victoire préservée de la saison face aux Expos et sa 25e en carrière contre eux, hier soir.

Il a blanchi ses rivaux pendant deux manches, retirant dans l'ordre les six frappeurs à lui faire face, y compris deux sur des prises.

Pourtant, il est convaincu qu'il ne possède plus un avantage psychologique sur les joueurs de la formation montréalaise.

Expos 3, Pirates 4			
Raines cg	5 1 2 1	Lacy cc	4 1 2 0
Little cr	4 0 0 0	Ray 2b	4 0 2 1
Dawson cr	4 0 0 0	Madlock 3b	4 0 1 0
Oliver 1b	3 1 2 0	Thompson 1b	4 0 1 0
Carter	4 1 1 0	Parker cd	4 0 2 0
Cromarie cd	4 0 1 1	Esler cg	4 0 0 0
Wallach 3b	4 0 2 1	Pena r	3 1 1 0
Flynn 2b	1 0 0 0	Berra cc	3 1 1 1
Crowley lf	1 0 0 0	Rhoden lf	2 0 0 0
Gullickson l	3 0 0 0	Hebner lf	1 1 1 1
Francona lf	1 0 0 0	Tekulve l	0 0 0 0
Totaux	34 38 3	Totaux	33 41 13
Montréal 001 002 000-3			
Pittsburgh 000 001 30x-4			
E-Walkoff: 2, Madlock, Lacy, Hebner.			
2b-Ray, Wallach, 2, Madlock, Lacy, Hebner.			
3b-Oliver, Berra, C-C, Raines (2).			
ML CS PPM BB BB			
Montréal	8	11	4 3 0 7
Pittsburgh	7	8	3 3 3 5
Rhoden (G 3-6)	1	0	0 0 0 1
Tekulve (VP 5)	1	0	0 0 0 1
T-2.17, A-8.229.			

Dimanche au bassin olympique

200 personnes sont attendues au premier Marathon de nage

Déjà 71 personnes — 18 pour le 1 km, 30 pour le 3 km et 23 pour le 10 km — ont confirmé leur participation au premier Marathon de nage amateur de Montréal qui aura lieu au bassin olympique, dimanche.

Sous la présidence d'honneur d'Armand Cloutier, le vainqueur en 1966 du pirate italien Julio Travaglio au parc Angrignon, le marathon de Montréal donnera le coup d'envoi d'une série de 13 marathons qui seront présentés au Québec, cet été.

Il s'agit d'un marathon à la fois participatif et compétitif, puisque les participants sont invités à choisir entre le 1, 3 et 10 kilomètres. Tous les compétiteurs recevront d'ailleurs un bonnet de bain et des lunettes de nage, gracieusement de Speedo, et tous ceux qui termineront l'épreuve dans laquelle ils se sont inscrits recevront une médaille de participation.

De plus, les deux gagnants, masculin et féminin, de l'épreuve de 10 kilomètres mé-

riteront un voyage en Floride, gracieusement d'Air Florida, en plus de la plaque commémorative qui sera remise aux trois meilleurs de chaque épreuve.

Hier, la Fédération de natation du Québec a annoncé la participation de Suzanne Tremblay, de Chicoutimi, qui s'est classée troisième au classement cumulé, remportant l'an dernier les 15 km du lac Saint-Jean, du lac Témiscouata et de Chibougamau. Elle a également ter-

miné au deuxième rang aux 15 km du lac Memphremagog.

Jamie Guilboard, 15 ans, participera quant à il à un marathon extérieur pour la première fois de sa carrière. Membre de l'équipe du Québec, le nageur du club Camo est promis à un bel avenir en natation de longue distance.

L'athlète par excellence en 1982, José Faucher, médaillé d'or aux Jeux mondiaux pour handicapés, prendra le départ du 10 kilomètres. Les nageurs du 10 kilomètres franchiront deux fois le périmètre du bassin olympique.

Toutes les personnes intéressées à s'inscrire peuvent le faire en communiquant à la Fédération de natation du Québec — André Fournier, au 374-4700, poste 259 — et ils devront ensuite se présenter au bassin olympique de l'Île Notre-Dame à compter de 10 h. Les épreuves se dérouleront sous la surveillance d'une équipe de sécurité, formée de sauveteurs oeuvrant dans les piscines de la Ville de Montréal.

On s'attend à ce que plus de 200 personnes participent au Marathon de Montréal qui aura lieu le jour de la fête des pères.

La guillotine tombe au camp des Concordes

Les Concordes de Montréal de la Ligue canadienne de football ont retranché huit autres joueurs hier dont trois vétérans de la dernière saison, le second américain John Prassas, le second canadien Pete Martell et le joueur canadien de ligne à l'attaque Clint Van Ostrand. Les autres joueurs retranchés sont des Américains. Il s'agit du porteur de ballon Lee English, des flancueurs

Larry James et Mike Elarms, ainsi que les seconds Ernie Davis et Greg Wright.

Les Concordes comptent encore sur 63 joueurs, y compris quatre juniors et six éclopés. Le dernier blessé est le demi-défensif américain Harry Skipper qui s'est fracturé un os de la joue vendredi dans la victoire de 14-4 des Concordes contre Ottawa au

Stade olympique. Skipper sera absent du jeu pour une période de 10 à 15 jours.

Les Concordes, qui ont gagné leur premier match hors-concours après avoir présenté une fiche de 0-4 dans les rencontres pré-saison en 1982, affrontent de nouveau les Rough Riders, jeudi soir à Ottawa. Ils ne pourront avoir que 45 joueurs en uniforme pour ce nouvel affrontement.

BASEBALL

Ligue Nationale

Dimanche

New York 9, Montréal 1
Philadelphie 5, Pittsburgh 4
Atlanta 3, San Francisco 2
Cincinnati 3, Los Angeles 1
Chicago 6, St-Louis 3
San Diego 8, Houston 4

Hier

Pittsburgh 4, Montréal 3
Los Angeles 5, Cincinnati 1
Chicago 7, New York 3
Philadelphie 6, St-Louis 2
Houston 2, San Diego 2

Aujourd'hui

Chicago, Ruthven (3-4) à New York, Lynch (4-2), 19 h 35
Montréal, Rogers (7-3) à Pittsburgh, McWilliams (7-3), 19 h 35
Philadelphie, Hudson (0-1) à St-Louis, Andujar (3-8), 20 h 35
Cincinnati, Berenyi (4-6) à San Diego, Hawkins (3-4), 22 h 05
Atlanta, McMurry (7-2) à Los Angeles, Hooton (4-2), 22 h 35
Houston, Knipper (2-8) à San Francisco, Krukow (3-4), 22 h 35

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	mo
McGee, STL	157	54	344
Dawson, Mtl	224	75	335
Madlock, Pgh	168	55	327
Murphy, Atl	215	70	326



Les frappeurs

(Partie d'hier non comprise)

	pb	cs	pp	cc	mo
Carter	183	43	22	7	235
Cromarie	157	47	16	2	299
Crowley	2	1	0	0	500
Dawson	224	75	40	9	335
Flynn	166	35	7	0	211
Francona	66	13	5	0	197
Little	163	45	0	1	283
Oliver	220	67	27	3	305
Raines	205	53	22	1	259
Ramos	15	4	2	0	267
Speier	82	20	6	0	244
Vail	13	3	2	1	231
Wallach	202	54	25	7	267
White	19	1	0	0	053
Wohlford	44	12	4	1	273

Buts volés: Raines, 15; Dawson, 7; Cromarie, 4; Little, 3; White, 1.

Les lanceurs

	g-p	mi	pm	rab	mpm
Burris	1-2	44.2	11	38	2.22
Fryman	0-0	0.1	0	0	0.00
Gullickson	6-6	82.2	37	49	4.03
Lea	3-3	71.1	28	49	3.43
Lerch	1-0	27.0	11	15	3.67
Reardon	2-4	31.2	12	23	3.41
Rogers	7-3	104.0	32	68	2.77
Sanderson	4-4	47.0	30	31	5.74
Schatzeder	3-0	27.1	3	14	0.99
Smith	1-3	35.0	11	19	2.83
Weish	0-0	25.0	17	9	6.12

Parties sauvées: Reardon, 7; Smith, 3.

Hendrick, STL	179	58	324
Salazar, SD	133	43	323
Kennedy, SD	206	66	320
Knight, Hous	187	59	316
Oberhelman, SD	162	316	
Evans, SF	207	65	314

Circuits: Murphy, Atlanta, 17; Evans, San Francisco, 15; Guerrero, Los Angeles, 13.

Points produits: Murphy, Atlanta, 51; Hendrick, St-Louis, 45.

Lanceurs: Perez, Atlanta, 8-1, 2.69; Pena, Los Angeles, 5-1, 2.32; Montefusco, San Diego, 5-1, 5.80; Stewart, Los Angeles, 5-1, 1.69.

Ligue Américaine

Dimanche

Toronto 6, Californie 5
Detroit 4-3, Cleveland 1-1
Boston 7, Baltimore 6
Texas 4, Minnesota 3
Milwaukee 6, New York 5
Chicago 12-8, Oakland 10-1
Seattle 8, Kansas City 1

Hier

New York à Cleveland
Baltimore à Milwaukee
Californie à Chicago
Kansas City au Minnesota
Seattle au Texas

Aujourd'hui

Oakland, Underwood (4-2) à Toronto, Clancy (5-5), 19 h 30
New York, May (1-4) à Cleveland, Sorensen (2-6), 19 h 35
Boston, Brown (4-3) à Detroit, Petry (6-3), 19 h 35
Baltimore, Davis (4-3) à Milwaukee, Waits (0-1), 20 h 30
Californie, John (6-2) à Chicago, Bannister (2-7), 20 h 30
Kansas City, Creel (0-1) au Minnesota, Williams (2-7), 20 h 35
Seattle, Beattie (4-3) au Texas, Hough (3-6), 20 h 35

Les meneurs

(Parties d'hier non comprises)

	pb	cs	mo
Carew, Cal	204	84	412
Boggs, Bos	208	78	375
Brett, KC	160	59	369
McRae, KC	194	66	340
Thornton, Cle	178	59	331
Griffey, NY	205	66	322
Simmons, Mil	215	69	321
Engle, Min	153	49	320
Hatcher, Min	136	43	316
Hrbek, Min	207	65	314

Circuits: DeCinces, Californie, 14; Kittle, Chicago, 13; Lynn, Californie, 13; Rice, Boston, 13; Brett, Kansas City, 12; Winfield, New York, 12; Armas, Boston, 12.

Points produits: Kittle, Chicago, 43; Ward, Minnesota, 41; Hrbek, Minnesota, 40.

Lanceurs: Flanagan, Baltimore, 6-0, 2.72; Kison, Californie, 6-1, 3.23; Koosman, Chicago, 5-1, 3.83; Jackson, Toronto, 4-1, 4.25; Schrom, Minnesota, 4-1, 4.09; Splitter, Kansas City, 4-1, 3.86; Whitehouse, Minnesota, 4-1, 2.70.

LIGUE NATIONALE

	Section Est	g	p	mo	diff.
ST-LOUIS	29	26	.527	—	
MONTRÉAL	28	27	.509	1	
PHILADELPHIE	26	26	.500	1 1/2	
CHICAGO	27	30	.474	3	
PITTSBURGH	22	32	.407	6 1/2	
NEW YORK	21	35	.375	8 1/2	

Section Ouest

LOS ANGELES	39	19	.672	—
ATLANTA	37	22	.627	2 1/2
SAN FRANCISCO	30	29	.508	9 1/2
HOUSTON	37	31	.492	10 1/2
SAN DIEGO	27	31	.466	12
CINCINNATI	26	34	.433	14

LIGUE AMÉRICAINNE

	Section Est	g	p	mo	diff.
BALTIMORE	35	24	.593	—	
DETROIT	32	26	.552	2 1/2	
TORONTO	31	26	.544	3	
NEW YORK	29	28	.509	5	
BOSTON	29	28	.509	5	
MILWAUKEE	28	28	.500	5 1/2	
CLEVELAND	25	32	.439	9	

CALIFORNIE	33	26	.559	—
KANSAS CITY	28	25	.528	2
TEXAS	29	27	.518	2 1/2
OAKLAND	30	29	.508	3
SEATTLE	27	31	.466	5 1/2
MINNESOTA	25	37	.403	9 1/2
	23	37	.383	10 1/2

chronique

Le Canadien met l'accent sur le dépistage

par Richard Milo

Claude Ruel, dépisteur en chef, devient directeur du personnel du Canadien. C'était prévu, le poste de Ruel n'a pas changé, sauf le titre, et le Canadien n'a surpris personne en confirmant sa nomination à la direction du recrutement du Canadien, hier. Le choix s'imposait, l'homme ayant fait ses preuves sous trois administrations, celle de Frank Selke, de Sam Pollock et d'Irving Grundman, depuis 1954.

Mais Serge Savard réservait tout de même une petite surprise et le nouveau directeur général du Canadien a complété la réorganisation en profondeur entreprise par Ronald Corey, lors du congédiement d'Irving Grundman le 13 avril, en engageant André Boudrias, qui devient l'adjoint de l'entraîneur John Brophy à Halifax, et Roger Roy, du bureau de dépistage de la LNH, qui contribuera à l'évaluation des talents québécois.

Le but est clair: après avoir francisé la direction de l'équipe, engagé Jacques Lemaire pour appuyer Bob Berry, le Canadien s'est attaqué à un secteur névralgique, le dépistage, en allant chercher deux compétences en la matière. D'abord Boudrias, l'ex-entraîneur adjoint des Nordiques qui revient au Canadien pour « soulager Brophy — celui-ci pourra ainsi consacrer plus de temps au développement des joueurs —, et Roy, qui devient le neuvième dépisteur à temps plein dans l'organisation.

Boudrias voulait revenir à Montréal et le Canadien ne pouvait trouver meilleur candidat pour compléter le travail de Brophy auprès des jeunes joueurs des Voyageurs, ayant travaillé au bureau de dépistage de la LNH au cours des deux dernières années. Il s'est également ouvert au jeu international, ayant agi comme entraîneur adjoint aux championnats mondiaux à Moscou et Stockholm. Quant à Roy, qui était responsable du dépistage de la Ligue Jr Majeure du Québec, sa nomination confirme en quelque sorte la nouvelle orientation québécoise du Canadien, qui a l'intention de prêter une plus grande attention aux activités de la Ligue Majeure du Québec.

La nouvelle n'est pas spectaculaire, le Canadien ayant habité ses partisans à des congédiements et des nominations plus flamboyantes. Mais il ne faudrait pas pour autant minimiser l'acquisition de Boudrias et Roy, que Savard aura ravi à la LNH, au surplus.

Le Canadien doit profiter de tous ses choix au repêchage pour reconstruire vite et bien. Personne ne l'ignore, surtout pas Savard, et le directeur général a insisté sur l'expérience antérieure de Boudrias et Roy en matière de dépistage, hier. Et il a même confié que Roy partageait son opinion sur la valeur d'Alfie Turcotte, le 1er choix du Canadien qui réclamait cependant au 17e rang.

« Demandez-lui. Roy vous dira qu'à ses yeux, Turcotte est meilleur que Lafontaine (Pat) », a lancé Savard au confrère Tim Burke, de The Gazette, précisant qu'il faut savoir que chez les midgets, Turcotte, qui pivotait il y a deux ans le trio de Lafontaine à Detroit, avait alors totalisé 283 points, contre 324 la vedette du Junior de Verdun.

Savard n'a rien d'un prophète. Mais l'avenir peut lui donner raison. Il suffit d'ailleurs de consulter les résultats du repêchage des années antérieures pour constater que Michael Bossy, 15e choix en 1977, Brian Trottier, 22e en 1974 ou encore Rod Langway, 36e en 1978, ont échappé à l'attention des dépisteurs de la majorité des équipes. Sans oublier Denis Savard, il y a trois ans.

Pour réduire les possibilités que de pareilles erreurs se répètent, Savard — il a assuré Ruel et Doug Robinson, le dépisteur en chef, de son entière disponibilité — a précisé au DEVOIR que le système de dépistage s'informatisera en vue de la prochaine saison

Les négociations sur les pluies acides

Cinq organismes réclament une stratégie fédérale-provinciale

par
Louis-Gilles Francoeur

Le Canada doit modifier fondamentalement sa stratégie de négociation dans le dossier des pluies acides en s'attaquant « immédiatement » aux causes de ce problème avec un plan d'action fédéral-provincial au lieu d'attendre pour réduire ses propres émissions que les États-Unis en fassent autant.

Telle est la principale conclusion d'une étude sur les précipitations acides, signée par cinq organismes québécois qui ont fait le point ensemble sur cette question en analysant tout particulièrement ses effets sur la région de la Mauricie.

Suscitée par le Conseil régional de développement de la région mauricienne et des Bois-francs, cette étude contient les analyses et les vues de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, de la Fédération québécoise de la faune, de l'Union des producteurs agricoles et de la Fédération des agronomes de cette région ainsi que l'Association professionnelle des biologistes du Québec. Cette brochure de co-signataires est d'autant plus surprenante que dans certains dossiers comme l'avenir du Lac Saint-Pierre, certains de ces organismes défendent des vues fort divergentes.

Ces organismes adminis-

tratifs, professionnels et syndicaux sont d'avis qu'aucun changement de cap significatif n'interviendra dans les pourparlers canado-américains si le Canada ne passe pas à l'action unilatérale au lieu d'attendre la contre-partie américaine. Pour y arriver, les signataires de l'étude proposent au ministre fédéral de l'Environnement de convoquer ses collègues provinciaux afin d'élaborer conjointement des « directives nationales » destinées à diminuer drastiquement les émissions acides canadiennes.

Il faudrait en outre modifier, affirment-ils, la loi canadienne sur la lutte contre

la pollution atmosphérique de façon à ce que les directives s'appliquent « ipso facto » et simultanément à tous les pollueurs, sans discrimination positive au profit des plus anciens comme cela se fait aux États-Unis.

Si l'industrie canadienne produit les deux tiers de nos rejets atmosphériques acides, notre parc automobile est aussi responsable du reste des émissions d'oxydes d'azote et, de ce fait, doit désormais être sévèrement réglementé, poursuivent les auteurs du document. Ils suggèrent donc d'introduire au Canada la norme de un gramme d'émission acide par mille parcouru pour cha-

que véhicule, sans référence à sa taille. Aux gouvernements fédéral et provinciaux, on suggère de réduire sélectivement les taxes sur l'essence sans plomb pour la rendre moins chère à l'achat.

Le gouvernement du Québec a droit à un chapitre complet de recommandations. Ce dernier devrait instaurer un système de sanctions « applicables automatiquement » chaque fois qu'un pollueur déroge aux normes. Le rapport cite en exemple le cas du Connecticut qui impose comme amendé le coût des mesures qu'un pollueur aurait dû prendre pour se conformer à la loi. Le montant de l'a-

mende lui est remis quand il s'est conformé aux normes. Cette législation est en vigueur depuis 1973.

Les signataires de l'étude insistent pour qu'on oblige la mine Noranda à réduire d'ici 1985 ses émissions acides de 40 %, soit l'objectif fixé par l'ordonnance émise en février 82 par le ministre québécois de l'Environnement. Cette entreprise, le plus important pollueur acide du Québec, négocie présentement cette question avec le ministère de l'Environnement.

Les deux niveaux de gouvernement devraient s'atteler, lit-on dans le rapport, à la mise au point de nouveaux

moyens de production moins polluants, en particulier dans le cas des usines qui traitent des métaux non-ferreux en s'inspirant du modèle d'action en voie de réalisation dans le domaine des pâtes et papiers. Les différents gouvernements devraient aussi accentuer leurs efforts de recherche sur les précipitations acides pour chiffrer les pertes économiques qu'elles

occasionnent déjà dans l'agro-alimentaire et la foresterie.

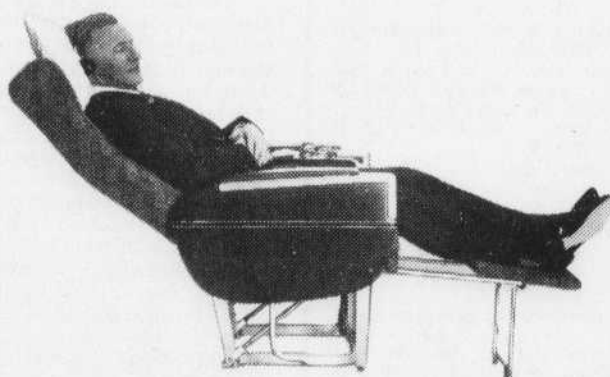
Le rapport s'adresse en outre aux médias d'information pour que « les questions environnementales soient aussi bien couvertes que les autres domaines comme le sport et la finance » et aux journalistes, pour qu'ils « suivent » ces dossiers au lieu de les couvrir épisodiquement.

CETTE FOIS-CI, J'SUIS DE LA PARTIE !

Loisir, Chasse et Pêche Québec

Kino-Québec

SI VOUS N'AVEZ PAS PRIS L'INTERCONTINENTAL D'AIR CANADA, IL Y A QUELQUE CHOSE DE L'EUROPE QUE VOUS NE CONNAISSEZ PAS ENCORE.



En Première Classe,

oubliez tout ce que vous avez connu. Air Canada réinvente la féerie du voyage, dans la légendaire tradition européenne. Vous êtes reçu dans un salon exclusif. Installez-vous confortablement dans un fauteuil spacieux qui se transforme en «fauteuil-couchette» lorsque le sommeil vous gagne. Circulez librement dans des allées encore plus vastes. Faites une tournée imaginaire de l'Europe en parcourant notre grande carte des vins. Notre menu vous parlera aussi d'une aventure gastronomique mémorable. Sept plats raffinés servis dans la porcelaine, l'argent et le cristal. Apéritifs et digestifs à volonté.

En Classe Affaires,

c'est un espace en plein ciel entièrement repensé pour vous. Prenez place dans un salon distinct où sont disposés harmonieusement des fauteuils de type première classe. Allongez-vous ou évoluez à votre aise. Tout ce que vous êtes peut désormais s'exprimer et se reconnaître dans cet espace privilégié où tout a été mis en oeuvre pour transformer le temps... en agrément.

Vous êtes convié à une expérience gastronomique exceptionnelle et variée. Tous les plaisirs de la fine cuisine vous sont présentés dans un service de porcelaine.

Grand choix d'apéritifs, de vins spécialement sélectionnés et de digestifs, gracieuseté d'Air Canada.



	Départ	Arrivée le lendemain
Paris	tous les jours de la semaine à 20h30	9h20
Londres	lundi, vendredi, samedi, dimanche à 22h05	9h30
Zurich	mercredi, jeudi, vendredi à 21h05	10h15
Dusseldorf	lundi, vendredi, samedi, dimanche à 22h05	12h20

Ces destinations sont des portes d'ouverture sur l'Asie, l'Afrique, le Moyen-Orient et l'Europe de l'Est.

Au monde nouveau d'Air Canada!

Intercontinental. La Première Classe, la Classe Affaires et le Service Hospitalité plein tarif vous offrent la possibilité de choisir votre fauteuil au moment de la réservation chez votre agent de voyages ou au bureau d'Air Canada.



Intercontinental
AIR CANADA